

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES
DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2017

DOSSIER : R-3981-2016 Phase 2

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Me LISE DUQUETTE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 5 AVRIL 2017

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE De REPENTIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTES :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
procureurs de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM)
et Nalcor Energy Marketing Corporation (NEMC)

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de Rio Tinto Alcan (RTA)

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE HQT (Panel 2 - Exercice de la fonction d'exploitant d'installations de production («GOP») par le Transporteur)	
SYLVAIN CLERMONT	
FRANÇOIS BRASSARD	
ANDRÉE BOUCHER	
GENEVIÈVE DEVAULT	
STÉPHANE VERRET	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	19
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	40
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	90
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	171
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE D. GRENIER	179

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

- E-1 (HQT) : Clarifier la réponse 2.6 de la B-0188, (HQT-3, Document 2) (réponses révisées de la DDR AHQ-ARQ) quant à l'expression « généralement mise à jour quotidiennement » relativement à la fréquence (demandé par AHQ-ARQ) 52
- E-2 (HQT) : Préciser la liste des centrales au fil de l'eau ne disposant pas d'un réservoir en amont (demandé par AHQ-ARQ) 71
- E-3 (HQT) : N'est-il pas vrai que pour préparer les plans de production des centrales au fil de l'eau qui ne dépendent pas d'un réservoir sur 10 jours, on doit connaître les intentions d'exportation sur les réseaux voisins en question sur ce même horizon de 10 jours et qui fournit ces prévisions d'exportation sur les réseaux voisins sur 10 jours, le cas échéant. (demandé par AHQ-ARQ) 79
-

LISTE DES PIÈCES

PAGE

B-0198 :	Présentation du Panel 2 d'Hydro-Québec TransÉnergie (Exercice de la fonction GOP à HQT)	20
----------	---	----

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce cinquième (5e)
2 jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du cinq (5) avril
8 deux mille dix-sept (2017), dossier R-3981-2016
9 Phase 2. Demande relative à la modification des
10 Tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année deux mille dix-sept (2017).

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Marc Turgeon, président de la formation, de même
14 que maître Lise Duquette et madame Françoise
15 Gagnon.

16 Le procureur de la Régie est maître Alexandre de
17 Repentigny.

18 La requérante est Hydro-Québec Transport
19 représentée par maître Yves Fréchette.

20 Les intervenantes qui participent à la présente
21 audience sont :

22 Association hôtellerie Québec et Association des
23 restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ) représentées par
24 maître Steve Cadrin.

25 Énergie Brookfield marketing S.E.C. et Nalcor

1 Energy Marketing Corporation toutes deux
2 représentées par maître Paule Hamelin et maître
3 Nicolas Dubé.
4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
5 représentée par maître Jean-Philippe Therriault.
6 Rio Tinto Alcan représentée par maître Pierre D.
7 Grenier.
8 Stratégies énergétiques et Association québécoise
9 de lutte contre la pollution atmosphérique
10 représentées par maître Dominique Neuman.
11 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
12 désirent présenter une demande ou faire des
13 représentations au sujet de ce dossier? Je
14 demanderais aux parties de bien vouloir
15 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
16 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
17 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
18 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Madame la Greffière. Alors, je vous souhaite
21 à tous un bon début de journée d'audience de cette
22 Phase 2 du dossier tarifaire du Transporteur.
23 L'audience traite de deux sujets, soit l'exercice
24 de la fonction d'exploitant d'installations de
25 production (GOP) par le Transporteur que nous

1 entendrons à compter de ce matin. Le deuxième sujet
2 porte quant à lui sur l'application du Code de
3 conduite du Transporteur à la suite de transferts
4 d'activités et de ressource.

5 Comme vous l'avez remarqué, la Régie a
6 transmis hier un nouveau calendrier pour y inclure
7 un panel distinct pour le témoin du Producteur.
8 Permettez-moi de procéder avec les consignes
9 d'usage.

10 L'horaire de la Régie est l'habituel,
11 c'est-à-dire neuf heures (9 h 00) à plus ou moins
12 quinze heures (15 h 00), avec une pause en matinée
13 et une période pour le dîner. Pour aujourd'hui, la
14 Régie suspendra l'audience autour de onze heures
15 trente (11 h 30) pour reprendre à treize heures
16 (13 h 00).

17 Je vous rappelle que la Régie a pris
18 connaissance de la preuve et elle invite les
19 participants à en faire une présentation ciblée.
20 Elle s'attend aussi que le calendrier puisse être
21 devancé afin de maximiser le temps d'audience.

22 Sur le calendrier qui vous a été retransmis
23 hier, un nouveau calendrier, je vous rappelle
24 toujours que la journée de lundi est réservée.
25 C'est juste en cas, je veux juste dire, ne prenez

1 pas nécessairement dès aujourd'hui des rendez-vous
2 pour lundi parce que, moi, elle est réservée.

3 L'équipe de la Régie, en plus de notre
4 avocat maître De Repentigny, les analystes
5 suivants : madame Menelika Bekolo, monsieur Daniel
6 Soulier, tandis que madame Rachida Kebdani agit
7 comme chargée de projet.

8 À moins d'une question préliminaire, la
9 Régie est prête à entendre le panel 2 du
10 Transporteur. Maître Fréchette, vous allez bien?
11 Oui. Question préliminaire ou question
12 d'intendance, Maître Grenier. Bonjour.

13 Me PIERRE D. GRENIER :

14 Monsieur le Président, bonjour. Mesdames les
15 Régisseurs, bonjour. Une question d'intendance,
16 oui. Je proposerais pour RTA de pouvoir faire nos
17 contre-interrogatoires d'aujourd'hui et de demain
18 après la pause lunch en raison d'un engagement que
19 j'avais depuis longtemps dans un arbitrage privé où
20 je dois plaider deux heures ce matin et la matinée
21 demain matin.

22 J'ai demandé à maître Neuman s'il avait
23 objection à interverser son rôle avec celui de RTA.
24 Maître Neuman a gracieusement accepté. Donc, si
25 vous n'avez pas d'objection, Monsieur le Président,

1 je proposerais d'inverser le rôle et de nous
2 permettre de faire les contre-interrogatoires des
3 panels d'Hydro-Québec après le lunch aujourd'hui et
4 demain.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Aucun problème.

7 Me PIERRE D. GRENIER :

8 Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Maître Hamelin.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Je vois qu'il y a une différence de grandeur.

13 Bonjour, Monsieur le Président...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 ... Mesdames les Régisseurs, Paule Hamelin. Je
18 voulais juste informer la Régie, j'ai déjà informé
19 monsieur Méthé et également mon confrère maître
20 Fréchette qu'à Terre-Neuve, semble-t-il, c'est
21 toujours l'hiver. Alors, le blizzard frappe de plus
22 fort. Ça fait deux jours que mon client essaie
23 de... NEMC, essaie de venir parmi nous et les vols
24 ont été annulés. Alors, ça veut dire qu'il ne sera
25 pas là avant la fin de... En fait, il ne sera pas

1 là aujourd'hui pour les fins de l'audience. On
2 l'attend ce soir. Alors, les services de traducteur
3 pourraient être libérés pour la journée. Je l'ai
4 su, et à la blague je disais à maître Fréchette que
5 je lui ai envoyé un courriel à cinq heures (5 h) ce
6 matin quand j'ai ouvert l'oeil et j'ai vu, il était
7 déçu que mon courriel ne dise que ça. Mais c'est la
8 vie. Alors voilà, je m'en excuse.

9 (9 h 16)

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 J'aurais souhaité toute autre chose, mais que
12 voulez-vous, ce n'était que professionnel.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Comme disait quelqu'un de célèbre « que voulez-
15 vous! » Alors, oui, très bien, on peut libérer les
16 services d'interprétation. Merci beaucoup. Alors,
17 demain matin vers les neuf heures (9 h), on vous
18 demande d'être là, parce qu'on verra, on
19 s'ajustera. En espérant que l'hiver, que l'hiver
20 cesse dans l'est du Canada pour pouvoir... que
21 votre client soit parmi nous. Merci beaucoup.

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Je vous remercie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est moi qui vous remercie. Je ne vois pas

1 d'autres avocats se lever. Maître Fréchette, vous
2 allez bien?

3

4 PREUVE HQT (Panel 2 - Exercice de la fonction
5 d'exploitant d'installations de production («GOP»)
6 par le Transporteur)

7

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Tout à fait. Tout à fait. Et peut-être que le
10 représentant de NLH (sic) ne voudra plus nous
11 quitter, parce que, ici, la météo sera peut-être
12 plus clémente. Alors on verra. Peut-être prévoir
13 tout de suite de l'héberger. Ceci dit, bonjour à
14 tous. Yves Fréchette pour Hydro-Québec
15 TransÉnergie. Évidemment, je vous transmets mes
16 salutations à vous-même ainsi qu'aux membres de la
17 Régie. Et je vous transmets également les
18 salutations de toute l'équipe qui m'accompagne.
19 Vous savez à chaque fois les efforts qu'on y met.
20 Les gens du panel pourront le faire eux-mêmes. Mais
21 toute l'équipe ici qui m'accompagne, qui est
22 présente et qui est à l'écoute, et qui a fait en
23 sorte de répondre, je le souhaite, aux attentes que
24 vous avez émises dans votre lettre du mois de
25 septembre et la preuve documentaire jusqu'à tout

1 récemment, jusqu'à la dernière demande de
2 renseignements.

3 Ceci dit, évidemment, les curriculum vitae
4 des témoins, à la fois pour le panel 2, qui est...
5 nous débutons par les derniers ce matin. Les
6 derniers seront les premiers, comme on dit à
7 quelque part. Alors, les gens pour le panel GOP
8 sont prêts et disponibles. Les curriculum vitae des
9 deux panels, des gens des deux panels ont été
10 déposés en amont de cette audience. Alors vous les
11 avez. Je ne vous les présenterai pas
12 individuellement. Mais vous les connaissez tous.
13 Peut-être une nouvelle personne dans le groupe,
14 madame Geneviève Devault qui est tout près de
15 monsieur Verret. Même s'il a un nouvel emballage,
16 c'est toujours monsieur Verret. On voit qu'il est
17 beaucoup plus charmant avec la barbe, n'est-ce pas.
18 Je ne peux qu'acquiescer.

19 Et puis l'autre élément que je voulais vous
20 mentionner également, c'est que nous avons bien eu
21 vos instructions quant à informer les gens d'Hydro-
22 Québec dans les activités de production quant à
23 leur participation à l'audience. Ils seront
24 présents. Le calendrier leur a été communiqué. Ils
25 seront présents à la suite pour pouvoir rendre

1 témoignage à la suite du panel qui débute ce matin.
2 Ces gens-là sont informés. Ils seront représentés
3 aussi par ma collègue. Allez-y! Allez-y!

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non, en fait, c'est que ma collègue me demandait si
6 on nous avait communiqué le nom. On ne nous a pas
7 communiqué les noms des témoins du Producteur.

8 J'imagine que votre collègue va le faire...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui, c'est ça.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... en nous les présentant, et caetera.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Exactement. Alors, ce sera ma collègue maître
15 Stéphanie Assouline qui assurera la représentation
16 et l'assistance des témoins d'Hydro-Québec dans ses
17 activités de production. Puis, oui, vous allez
18 voir, vous aurez la chance de les rencontrer. C'est
19 des gens aussi, comme ceux du Transporteur,
20 compétents, qualifiés et là pour répondre, on le
21 souhaite, à vos instructions, vos questions. Même
22 chose pour les intervenants, bien sûr.

23 Un dernier mot peut-être avant d'aller aux
24 formalités. Il reste quand même que c'est un sujet
25 qui peut nous amener, hein, souvent les codes de

1 conduite, la « compliance », et caetera, et
2 caetera, c'est tellement des éléments d'importance,
3 mais il reste quand même que, nous, et puis vous
4 avez donné des instructions claires sur la... j'ai
5 le terme anglais en tête, mais sur les balises de
6 cette audience-là qui sont celles de votre lettre
7 du seize (16) janvier.

8 On s'est préparé sur une preuve, sur nos
9 témoignages pour respecter cette balise-là. Vous
10 l'avez réitéré tout récemment lors de l'acceptation
11 de la demande d'intervention de RTA. Et je tiens à
12 vous dire qu'on s'est préparé en conséquence et
13 qu'on souhaite, là, pour le déroulement efficient
14 que vous souhaitez toujours, Monsieur le Président,
15 qu'on s'en tienne à ces aspects-là.

16 C'est certain qu'on n'est pas ici pour
17 faire, entre guillemets, une revue complète de tout
18 ce qui puisse se faire, parce que la séparation
19 fonctionnelle à Hydro-Québec, c'est quelque chose
20 de fondamental, d'important. Mais ici, on s'est
21 préparé en fonction, et on a la preuve et les
22 témoins pour répondre spécifiquement à ce à quoi
23 vous nous avez demandé de faire.

24 Voilà! Ces choses étant dites, à moins que
25 vous ayez des questions, je vous demanderais

1 peut-être à notre dame de procéder avec
2 l'assermentation. J'irai rapidement ensuite avec
3 l'adoption de la preuve pour pouvoir scinder entre
4 chacun les tâches qui leur incombent.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Si vous voulez bien... Maître Hamelin, vous avez
7 une question d'intendance?

8 Me PAULE HAMELIN :

9 En fait, au niveau du panel de HQT, est-ce que ce
10 serait possible également d'avoir les CV des
11 personnes qui feront partie du panel, et le plus
12 rapidement possible, parce qu'on va devoir les
13 contre-interroger.

14 (9 h 22)

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Moi, le message est entendu.

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Parfait.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je pense que ces gens-là, quand ils vont arriver
21 ici, ils vont être présentés. Là ici, je ne l'ai
22 pas fait...

23 LE PRÉSIDENT :

24 C'est ça.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 ... parce que c'est des gens qui sont... que vous
3 connaissez tous.
4 Me PAULE HAMELIN :
5 Non, ça va. C'est juste pour...
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 ... Monsieur Clermont, ce serait vraiment redondant
8 qu'on lui demande son signe du zodiaque. Je pense
9 qu'on le sait, monsieur Brassard aussi.
10 Me PAULE HAMELIN :
11 Mais, j'ai relu son CV avec attention et intérêt.
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 Oui. Oui. C'est toujours impressionnant.
14 Me PAULE HAMELIN :
15 Oui. Oui.
16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 Mais, je peux rassurer ma collègue, là, que maître
18 Assouline qui sera ici, bien elle va avoir la
19 chance de permettre aux gens de s'exprimer,
20 d'expliquer leur pedigree, leurs fonctions, et
21 caetera. Et puis si jamais maître Hamelin a besoin
22 d'un petit cinq minutes de pause pour pouvoir
23 examiner un document quelconque, j' imagine que ce
24 sera possible.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et nous aussi on pourra le faire.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Mais, moi, les CV, je ne les ai pas.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Parfait. C'est bon.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Hamelin. Alors, Madame la Greffière.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est bien.

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce cinquième (5e)
17 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

18

19 SYLVAIN CLERMONT, ingénieur, directeur normes de
20 fiabilité et conformité réglementaire, Hydro-Québec
21 TransÉnergie, ayant une place d'affaires au
22 Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 19e étage,
23 Montréal (Québec);

24

25 FRANÇOIS BRASSARD, ingénieur, directeur principal

1 contrôle des mouvements d'énergie et exploitation
2 du réseau, ayant une place d'affaires au Complexe
3 Desjardins, Tour de l'Est, 19e étage, Montréal
4 (Québec);

5
6 ANDRÉE BOUCHER, contrôleur Hydro-Québec
7 TransÉnergie, ayant une place d'affaires au
8 Complexe Desjardins, 12e étage, Montréal (Québec);

9
10 GENEVIÈVE DEVAULT, CPA, CMA, chef contrôle et
11 comptabilité de gestion, ayant une place d'affaires
12 au Complexe Desjardins, 12e étage, Montréal
13 (Québec);

14
15 STÉPHANE VERRET, directeur commercialisation et
16 affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie,
17 ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins,
18 Tour de l'Est, 19e étage, Montréal (Québec);

19
20 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, déposent et disent :

22
23 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

24 Q. **[1]** Alors, ces formalités-là étant accomplies, je
25 vous souligne que nous vous avons, en amont,

1 pendant que nous attendions pour les problèmes
2 techniques, alors madame Johanne et moi, on a
3 meublé le temps en distribuant à tous la
4 présentation que vous aurez. Il s'agira de la pièce
5 B-0198.

6

7 B-0198 : Présentation du Panel 2 d'Hydro-Québec
8 TransÉnergie (Exercice de la fonction
9 GOP à HQT)

10

11 Alors, c'est une présentation qui se nomme
12 « Exercice de la fonction GOP à HQT ». Alors, si
13 vous me permettez, je vais procéder rapidement avec
14 l'adoption de la preuve. Cette formalité acquise,
15 le panel pourra aller de... ira de l'avant avec sa
16 présentation.

17

18 Alors, en respectant les règles de la
19 bienséance, je vais y aller avec les dames d'abord.
20 Alors, Madame Boucher, la pièce HQT-2, Document 1,
21 ainsi que les réponses aux demandes de
22 renseignements qui concernent les aspects
23 financiers, hein, de la fonction GOP, donc tout ce
24 qui concerne la facturation des activités, et
25 caetera, cet aspect-là a été préparé... ces
réponses... la preuve et les réponses ont été

1 préparées sous votre contrôle et vous les adoptez
2 comme étant votre témoignage?

3 Mme ANDRÉE BOUCHER :

4 R. Oui.

5 Q. **[2]** C'est bien. Alors, Madame Devault, alors la
6 pièce HQT-2, Document 1, ainsi que les réponses aux
7 demandes de renseignements qui concernent les
8 aspects financiers de la relation GOP, c'est-à-dire
9 la facturation et les éléments financiers, encore
10 une fois, est-ce que c'est des éléments qui ont
11 été... cette preuve-là a été préparée sous votre
12 contrôle et vous l'adoptez comme étant votre
13 témoignage?

14 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :

15 R. Oui.

16 Q. **[3]** C'est bien. On va reprendre maintenant avec
17 monsieur Clermont dont le CV est éblouissant,
18 étincelant. Alors, Monsieur Clermont, la preuve, la
19 pièce HQT-2, Document 1, ainsi que les réponses aux
20 demandes de renseignements concernant l'exercice de
21 la fonction GOP, si je peux dire, Monsieur le
22 sténographe, G-O-P comme ça, alors ont été
23 préparées sous votre contrôle et vous les adoptez
24 comme étant votre témoignage?

25

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. Oui.

3 Q. **[4]** Monsieur Brassard, votre CV est aussi
4 étincelant, je tiens à vous le souligner. Alors, la
5 preuve HQT-2, Document 1, ainsi que les réponses
6 aux demandes de renseignements concernant la
7 fonction GOP ont été préparées sous votre contrôle
8 et vous les adoptez comme étant votre témoignage?

9 M. FRANÇOIS BRASSARD :

10 R. Oui.

11 Q. **[5]** Monsieur Verret, alors la serpillière, alors
12 Monsieur Verret, la preuve dans ce dossier a été
13 préparée... ainsi que les réponses aux demandes de
14 renseignements ont été préparées sous votre
15 contrôle et vous les adoptez comme étant votre
16 témoignage?

17 M. STÉPHANE VERRET :

18 R. Oui, tout à fait.

19 Q. **[6]** C'est bien. Alors, les formalités étant
20 accomplies, souhaitant ne pas avoir trop embarrassé
21 vos oreilles à tous, alors je laisserais la parole
22 au panel qui a la présentation à vous faire qui
23 fait le tour, ni plus ni moins, de la question. Et
24 ensuite de ça, bien on pourra voir s'il y a des
25 questions, les contre-interrogatoires pourront se

1 dérouler. Alors, voilà! À vous Messieurs, Mesdames.

2 (9 h 26)

3 M. FRANÇOIS BRASSARD :

4 R. Merci et bonjour à tous. Je vous rassure d'emblée,
5 ce sera relativement court. Ce que l'on vise avec
6 la présentation, c'est de reprendre l'information
7 qui est dans la preuve et éparpillée aussi à
8 travers différentes questions et on a ramené ça sur
9 vraiment des figures, sur vraiment le schéma des
10 communications au niveau de l'exploitation. Ce
11 qu'on vise, c'est vraiment repréciser en quelques
12 diapositives les responsabilités de chacun des
13 intervenants et de faire l'adéquation également
14 avec le modèle de la fiabilité. C'est ce qu'on vise
15 avec cette présentation-là.

16 Donc d'emblée, en termes de déroulement, on
17 va revenir rapidement sur l'historique de
18 l'exploitation des installations de production. Je
19 vais juste me repositionner un petit peu. On va
20 parler également de l'exploitation du réseau.
21 L'exploitation des centrales, dans le fond, on va
22 prendre deux secondes pour se donner un exemple,
23 là, de démarrage de groupe, là, juste pour
24 comprendre, là, qui fait quoi et qui exerce quelle
25 fonction. Et quelques mots également sur les

1 paramètres de la facturation, là, pour tout ce qui
2 touche, dans le fond, la fonction GOP.

3 J'irai peut-être avec un pointeur,
4 autrement, je vais demander à Sylvain, à monsieur
5 Clermont, là, de pointer les endroits que je
6 parlerai, là, qui... pour être certain que les gens
7 à l'arrière puissent suivre adéquatement. Rappel,
8 bref historique, en fait, là, de l'exploitation des
9 installations, donc si on repart en quatre-vingt-
10 dix-sept (97), c'est la date de la création
11 d'Hydro-Québec TansÉnergie. À l'époque, il y a
12 d'emblée en place sept centres de téléconduite,
13 donc sept places d'affaires, qui utilisent, dans le
14 fond, le même système informatique d'acquisition et
15 de contrôle, le même système de communication,
16 pour, dans le fond, contrôler à la fois les
17 centrales et les postes et les lignes du réseau de
18 transport.

19 À cette époque-là, donc, il y a bel et bien
20 les sept centres de téléconduite, le centre de
21 conduite du réseau, bien sûr, qui est le CCR, est
22 existant également. Et compte tenu de la proportion
23 en termes d'actifs du Transporteur, en termes de
24 contrôle également, le Transporteur devient
25 propriétaire des centres de téléconduite et des

1 systèmes informatiques et de télécommunication qui
2 sont associés. C'est vraiment le démarrage, à cette
3 époque-là, de cette propriété-là. Et depuis sept
4 ans, là, c'est ainsi que tout fonctionne, là, en
5 termes de contrôle et d'exploitation.

6 Le premier dossier tarifaire du
7 Transporteur arrive en deux mille un (2001) et,
8 dans le fond, là, je pense que dans les différents
9 documents, là, il y a de la facturation qui se fait
10 également, là, qui est en lien avec cet élément-là
11 de la création de TransÉnergie.

12 Deux mille six (2006), rapidement, peut-
13 être mentionner que lors de la mise en place du
14 cadre de fiabilité, bien l'exploitation des
15 centrales était déjà en place, le cadre de la
16 fiabilité ne couvre pas l'ensemble des
17 installations de production, on peut penser par
18 exemple aux centrales de cinquante mégawatts
19 (50 MW) et moins. C'est ce qui fait qu'à chaque
20 fois qu'il y a des questions et qu'on nous demande
21 de travailler à répondre précisément pour le GOP,
22 bien il y a toujours une problématique, dans le
23 sens que dans le fond, on fait le contrôle et
24 l'exploitation de l'ensemble des centrales, peu
25 importe si elles sont assujetties ou non au régime

1 de fiabilité. Ça fait que je pense que c'est le
2 point important, là, c'est que le cadre de
3 fiabilité est venu s'apposer par-dessus quelque
4 chose qui était déjà existant.

5 Deux mille sept (2007), peut-être pour
6 certains, là, qui se poseraient la question, il y a
7 eu des consolidations au niveau des systèmes
8 informatiques et il n'y a plus, aujourd'hui, un
9 système informatique par centre de téléconduite
10 comme à l'époque, donc par place d'affaires. On a
11 donc aujourd'hui trois centres de téléconduite et
12 sept places d'affaires. Ça fait partie des efforts
13 d'efficience qui ont été faits au niveau de
14 l'entreprise et je vous dirais qu'on continue
15 d'ailleurs aujourd'hui à travailler et à améliorer
16 tout ce qu'on appelle la virtualisation des
17 centres, c'est-à-dire de pouvoir prendre, là, dans
18 le fond, le contrôle de différents centres pour
19 certaines portions du réseau.

20 Et je termine avec l'entrée en vigueur des
21 normes, là, bon, je parle de CIPV-6, là, bien sûr,
22 je suis dans le mode volontaire, mais dans le fond,
23 pour montrer qu'avec l'arrivée des normes CIP, on
24 parle beaucoup de sécurité physique et de sécurité
25 cybernétique. Lorsqu'on est face à une

1 problématique par rapport autant à la sécurité
2 physique que cybernétique, on comprend qu'on parle
3 du même centre qui exerce le travail autant pour le
4 Transporteur que pour le Producteur, et il en va de
5 même aussi des systèmes informatiques. Ça fait que
6 les derniers audits qu'on a eus, beaucoup de
7 discussion avec les auditeurs sur, oui, mais dans
8 le fond, comme on exerce les deux fonctions, les
9 auditeurs nous demandaient de clarifier le rôle et
10 d'éviter également que nous ayons deux non-
11 conformités pour la même intervention. C'est ce qui
12 est à... c'est ce qui a, dans le fond, c'est ce qui
13 nous a permis, c'est ce qui nous a amenés, plutôt,
14 à déposer, là, dans le fond, la demande, là, pour
15 changer le registre au niveau du GOP afin de
16 clarifier vraiment ce que nous effectuons, là,
17 comme travaux et comme contrôle.

18 (9 h 31)

19 La prochaine diapositive vise simplement à
20 montrer, dans le fond, les trois centres, donc les
21 trois centres de téléconduite avec les sept places
22 d'affaires. On voit en même temps un peu, je pense
23 qu'on l'a mis sur la carte du Québec pour également
24 montrer l'étendue du territoire que nous avons à
25 couvrir, et également, puis on va en reparler un

1 peu plus tard sur, lorsque nous devons faire une
2 intervention terrain, on comprend que, dans le
3 fond, le territoire est grand et qu'il y a une
4 réalité propre, là, à la couverture territoriale
5 qu'il y a à exercer. Donc ça, c'est un élément qui
6 est important.

7 On voit... peut-être rester, s'il te plaît,
8 Sylvain... on voit que dans cet élément-là, chacun
9 des centres de téléconduite, bon, avec une place
10 d'affaires, imaginez un opérateur qui est dans la
11 place d'affaires Chicoutimi, il va être sur un
12 pupitre, mettons le pupitre 3 par exemple, il n'a,
13 cette personne-là ne va avoir que la vue d'une
14 portion du réseau dans cette place d'affaires-là
15 dans le secteur qu'il dessert.

16 Le seul centre d'exploitation qui a une vue
17 globale du réseau provincial et qui comprend ce qui
18 se passe sur l'ensemble de la province, c'est le
19 CCR. Ça fait que c'est important de comprendre que
20 les centres de téléconduite ont une vue qui est
21 plus près du régional, et là, dans le fond, c'est
22 important de mentionner que c'est un rôle qui est
23 extrêmement important parce que le réseau régional,
24 c'est aussi le réseau qui alimente nos clients puis
25 qui, en bout de ligne, alimente le Distributeur.

1 Mais en termes de modèle de fiabilité et de
2 fonction de conformité de fiabilité, ce n'est que
3 le CCR qui a cette vue-là à plus haut niveau.

4 Sur la prochaine, dans le fond, juste
5 reprendre rapidement, là, un peu la chaîne
6 d'exploitation, puis j'ai quelques diapositives qui
7 permettent d'illustrer ce point, et beaucoup de
8 questions sur les rôles des différents éléments,
9 donc on positionne au centre le Centre de conduite
10 du réseau, qui est le seul qui exerce les trois
11 fonctions maîtresses, si on peut dire, là, donc le
12 RC, qui est la portion fiabilité, le BA, qui est le
13 responsable de l'équilibrage, et le TOP, qui est la
14 partie exploitation du réseau de transport.

15 Bon, c'est un schéma simplifié, là, mais ça
16 donne une idée, ça va me permettre de vous
17 introduire, par la suite, la portion GOP plus
18 proprement dite. C'est donc le CCR qui communique
19 avec l'ensemble des réseaux voisins, qui ont, eux
20 aussi, des fonctions similaires. Et c'est le CCR
21 qui est en contact avec les différents éléments
22 GOP. On peut penser, au Québec, les centres de
23 téléconduite, on pourrait penser aussi à un parc
24 éolien par exemple, qui a une fonction GOP, c'est
25 vraiment le CCR qui exerce cette portion-là.

1 Sur la diapositive suivante, on le reprend
2 dans l'angle vraiment des centres de téléconduite
3 et de notre rôle. Donc on a toujours la partie
4 réseaux voisins, qui est vers le haut. Pour le
5 centre de conduite du réseau, on prend la peine ici
6 de montrer les trois pupitres principaux, là, qui
7 sont en lien avec les fonctions qu'il y a à
8 établir, donc le répartiteur transport, le
9 répartiteur qui s'occupe de l'équilibre de l'offre
10 et de la demande et le répartiteur interconnexions.

11 Ce qu'il est important de mentionner, c'est
12 que sur une base quotidienne, le bilan de puissance
13 qui est établi, donc l'établissement de la charge
14 québécoise qu'il y a à alimenter, l'ensemble des
15 transactions qui va se passer sur le réseau pour
16 établir la demande nette du réseau, c'est le CCR
17 qui l'établit. C'est le CCR qui a cette vue
18 d'ensemble là et ça fait partie de ses fonctions.

19 Le CCR est aussi celui qui va appliquer les
20 moyens de gestion, s'il y a des moyens de gestion à
21 mettre en place, et ce qu'il faut comprendre aussi,
22 moyens de gestion, qui dit moyens de gestion dit
23 coupures, donc effectivement, le CCR est le seul
24 qui dispose d'informations à ce niveau-là. Il n'y a
25 rien qui est disponible dans ce genre de contrôle-

1 là à d'autres niveaux que le CCR.

2 Dans le rôle du RC-BA-TOP, il y a eu
3 plusieurs, également, questions dans ce sens, ça
4 fait partie de la fonction BA de s'assurer du
5 contrôle de la tension puis de s'assurer du
6 contrôle de la fréquence. Le GOP, quant à lui, doit
7 mettre à la disposition du BA, si on peut le dire
8 comme ça, les groupes pour pouvoir faire ce
9 contrôle-là mais cette portion-là est vraiment
10 exécutée à partir du CCR, ça fait partie des
11 particularités ou des subtilités du modèle de
12 fiabilité.

13 Maintenant, si on s'adresse plus au niveau
14 du GOP, donc on est au niveau des centres de
15 téléconduite, nous avons des répartiteurs, des
16 opérateurs qui sont présents, et eux, dans le fond,
17 pour toutes les centrales de cinquante mégawatts
18 (50 MW) et plus, reçoivent les commandes à partir
19 du centre de contrôle du réseau.

20 On se rappelle tantôt notre étendue
21 géographique, le seul qui est en mesure de savoir
22 que la charge va monter dans la prochaine heure, le
23 seul qui est capable de savoir s'il y a des
24 congestions sur le réseau de transport provient du
25 CCR et le CT, dans le fond, va exécuter les

1 manoeuvres et les différents éléments de contrôle
2 par rapport à ces grandes orientations-là.

3 Comme je l'ai mentionné tantôt, dans
4 certains cas, il n'est pas possible, des fois, on
5 peut avoir une alarme, on peut avoir une
6 température excessive, on peut avoir des problèmes
7 de démarrage, on peut avoir un paquet d'éléments,
8 on a donc des personnes qui se déplacent sur le
9 terrain.

10 (9 h 36)

11 Dans la fonction GOP, ces personnes qui se
12 déplacent sur le terrain sont principalement des
13 gens du Producteur, donc à la gauche les opérateurs
14 du Producteur. Et il y a quelques exceptions qui
15 sont reliées à des réalités géographiques où on a
16 de gens du Transporteur, parce que dans le fond ce
17 secteur-là de la province est couvert plus
18 facilement par le Transporteur, on va donc
19 desservir quelques centrales, donc on va être
20 l'extension, si on peut dire, du rôle de la
21 personne qui est aux commandes dans le centre de
22 téléconduite, et qui donc va aller poser un geste
23 physique, local, sur le terrain pour démarrer un
24 groupe pour régler une alarme, donc faire une
25 intervention d'exploitation.

1 Si on prend tout ça, dans le fond, dans un
2 exemple plus près, là, de nous sur - je pense que
3 tu peux passer à la prochaine, Sylvain, merci. Dans
4 le fond, si on prend par exemple, on est
5 aujourd'hui, la charge, c'est le matin, la charge
6 monte graduellement au Québec. On a un groupe à
7 démarrer, on a des groupes à démarrer. Le CCR qui
8 suit, dans le fond, le programme de production de
9 la journée est au courant de la charge qui monte.
10 Il va donc passer une commande, dans le fond, au
11 CT. Dans le fond, le CCR va passer la commande au
12 niveau du CT ici pour démarrer, par exemple, un
13 groupe, le A-23, dans la centrale numéro 2.

14 Principalement, cette commande-là va être
15 exécutée en téléconduite, donc par des contrôles à
16 distance. C'est la grande majorité de toutes les
17 commandes qui sont faites et c'est le chemin du
18 milieu qu'on a voulu illustrer. Donc, on va avoir
19 un démarrage d'un groupe de production, et il en
20 serait de même pour tous les autres éléments qu'il
21 y a à procéder.

22 Si ce groupe-là ne démarre pas, ou si par
23 exemple on fait appel à une centrale qui n'est pas
24 télécommandée, bien on va donc, dépendamment du
25 secteur à découvrir ça va toujours partir de la

1 même partie, donc la partie du CT, et dans le fond,
2 on va faire une demande... dans le fond l'opérateur
3 ici va communiquer avec l'opérateur sur le terrain,
4 principalement un opérateur du Producteur, pour lui
5 demander d'exécuter la commande et d'exécuter la
6 manoeuvre qui est requise.

7 Puis comme je le mentionnais tantôt, dans
8 certains cas on a quelqu'un du Transporteur qui va
9 le faire pour des secteurs qu'il doit desservir. Ce
10 qui fait que dans le fond, dans ce contexte-là, ce
11 qu'il faut comprendre, il circule donc, pour que
12 tout ça puisse fonctionner, il circule de
13 l'information d'exploitation bien sûr entre les
14 entités. Ça fait partie de la conduite normale,
15 sans ça il serait impossible d'opérer. Il circule
16 donc l'information sur les groupes, sur la tension,
17 sur la fréquence, sur la puissance. Ça fait partie
18 des éléments de contrôle qu'il y a.

19 À nouveau, le seul qui dispose de
20 l'information qui est plus sensible, là, et qui
21 doit prendre des décisions par rapport à ça, c'est
22 le centre de contrôle du réseau qui est à la tête
23 de la chaîne de commandement.

24 Ça fait que c'est principalement la façon
25 dont ça fonctionne, et il en est ainsi depuis

1 plusieurs années, comme on l'a montré tout à
2 l'heure.

3 Ça fait que ça couvre en quelques éléments,
4 dans le fond, ce qu'on voulait couvrir aujourd'hui.
5 Donc, bien placer qui fait quoi, quels sont les
6 rôles, comment le modèle s'applique dans ces
7 éléments-là puis, dans le fond, de couvrir les
8 différents éléments qui sont exécutés sous la
9 commande du GOP.

10 Je vais céder la parole à mesdames du côté
11 de la... plus du côté financier pour nous parler,
12 dans le fond, de la portion des coûts facturés.

13 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :

14 Bonjour. Alors tout d'abord il est important de
15 rappeler que la facturation s'effectue à coût
16 complet, et ce en conformité avec l'article 5.1 du
17 Code de conduite du Transporteur.

18 Comme l'a mentionné monsieur Brassard, on
19 facture les activités globales, c'est-à-dire qu'on
20 facture les activités qui sont réalisées sur des
21 installations de productions de cinquante (50) MVA
22 et moins et qui ne font pas partie du réseau de
23 transport principal. Donc, en conformité avec le
24 Code de conduite, on s'assure de refacturer au
25 Producteur l'ensemble des activités, bien qu'elles

1 ne soient pas GOP.

2 Si vous regardez la figure à votre gauche,
3 on reprend la figure qui vous a été présentée par
4 monsieur Brassard. Là vous voyez les sept places
5 d'affaires, donc c'est les centres de téléconduite.
6 Les coûts qui sont refacturés au Producteur en lien
7 avec ces activités-là se retrouvent à la ligne
8 « Services de téléconduite ».

9 Pour l'année témoin deux mille dix-sept
10 (2017) on voit un coût facturé au Producteur de
11 seize point neuf millions (16.9 M\$), et puis on le
12 refacture sur la base du pourcentage des points
13 BDD, c'est-à-dire qu'on prend une photo réelle.
14 Comme pour l'année témoin deux dix-sept (2017),
15 c'est la photo réelle du pourcentage des points BDD
16 du Producteur au trente et un (31) décembre deux
17 mille quinze (2015). Alors je ne sais pas, Monsieur
18 Brassard, si vous pourriez élaborer sur les points
19 BDD?

20 M. FRANÇOIS BRASSARD :

21 O.K. Oui. En fait les points BDD ce sont les points
22 d'acquisition ou de commande qu'on a pour chacun
23 des appareils. Et peut-être pour donner quelques
24 exemples, c'est peut-être ça qui est le plus
25 simple, là, par exemple, mettons un sectionneur.

1 Bien un sectionneur va représenter un point BDD
2 puis son état va être ouvert ou fermé.

3 (9 h 41)

4 Si j'ai par exemple un équipement
5 électrique, là, je peux prendre par exemple un
6 transformateur, bien un transformateur on va avoir
7 plusieurs informations qui vont être à transmettre
8 en provenance du transformateur. Chacune de ces
9 informations-là, puis on peut en nommer quelques-
10 unes, par exemple les mégawatts, dans le fond ça
11 pourrait être la tension, le courant, ces éléments-
12 là vont donc être chacun des points BDD. Ça fait
13 que ces points BDD là, on les a autant pour le
14 Transporteur que pour le Producteur. Ça fait que ça
15 donne vraiment une bonne mesure dans le fond du
16 nombre d'informations qui est requis pour exercer
17 la fonction téléconduite.

18 Autrement dit, tu peux avoir un seul
19 équipement, mais si cet équipement-là a plusieurs
20 points à transmettre, bien, il va amener plus de
21 lourdeur, plus de travail en téléconduite qu'un
22 point qui t'en demande juste un. Ça fait que c'est
23 vraiment cette fonction-là qui nous permet de
24 distinguer dans la facturation le pourcentage des
25 efforts qui est appliqué pour le Producteur versus

1 celui qui est appliqué pour le Transporteur. Voilà!

2 LE PRÉSIDENT :

3 Q. [7] Avant que vous continuiez. Si je peux me
4 permettre. Voulez-vous me dire, Monsieur Brassard,
5 la différence entre le centre de téléconduite et la
6 place d'affaires? Est-ce que c'est la même chose ou
7 on parle de deux choses...

8 R. Dans le fond, si on revient à la deux, troisième
9 acétate, Sylvain, là. Oui. En fait, c'est relié
10 dans le fond au nombre de systèmes informatiques.
11 Donc, le centre de téléconduite, c'est les trois
12 infrastructures -je pense que le terme va être
13 mieux- trois infrastructures informatiques que nous
14 avons pour contrôler le réseau. Donc, on a vraiment
15 trois centres de téléconduite. Et, par exemple, le
16 CTS a trois places d'affaires. Donc, il y a trois
17 établissements dans lesquels on a des gens, dans le
18 fond trois endroits sécurisés où il y a
19 physiquement des opérateurs.

20 Qu'est-ce que ça veut dire? Dans le fond,
21 c'est que, par exemple, au CT de Baie-Comeau, les
22 gens, il n'y a pas de centre informatique au CT de
23 Baie-Comeau. Les gens, quand ils arrivent le matin
24 puis qu'ils se connectent, là, ils se connectent à
25 un centre informatique qui est à distance, qui est

1 le CT Est. Ça fait que, dans le fond... Ça fait que
2 c'est la consolidation des serveurs informatiques
3 qu'on a faite il y a de cela quelques années. Et
4 c'est pour ça qu'on a notre distinction entre les
5 centres de téléconduite et les places d'affaires.

6 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :

7 R. Donc, si je poursuis. Je vous ramène toujours à la
8 figure de gauche. En bas tout à fait, vous avez les
9 opérateurs HQT. Comme monsieur Brassard l'a décrit,
10 lorsque des opérateurs doivent se déplacer, des
11 opérateurs terrain, doivent poser une action, on
12 refacture les coûts liés à ça sous la rubrique
13 « exploitation des installations ». Pour l'année
14 témoin deux mille dix-sept (2017), ça représente un
15 point trois million de dollars (1,3 M\$). Et puis on
16 refacture en fonction des heures prévues. C'est sur
17 la base des heures prévues.

18 Ensuite, le dernier élément, c'est la
19 formation PNE (programme nouveaux exploitants). Ça,
20 c'est pour la formation de tous les opérateurs
21 terrain. Pour l'année témoin deux mille dix-sept
22 (2017), on parle de trois cent mille dollars
23 (300 000 \$). Et puis la facturation s'effectue au
24 prorata des effectifs à former. Ce qui nous amène à
25 un total pour l'année témoin deux mille dix-sept

1 (2017) de coûts refacturés... Oui, allez-y! O.K. De
2 dix-huit point cinq millions (18,5 M\$). Voilà!

3 M. FRANÇOIS BRASSARD :

4 R. Alors, ça complète. Comme je vous avais promis que
5 ça serait relativement court. Alors, parole tenue.
6 Donc, c'est le tour d'horizon qu'on voulait faire
7 ce matin pour débiter la séance. Merci.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Voilà! Ça complète cette première phase. Alors, les
10 témoins sont disponibles pour contre-
11 interrogatoire, Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Fréchette. Maître Cadrin, pour l'AHQ-
14 ARQ.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

16 Bien le bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ,
17 effectivement. Bonjour à la Régie. Bonjour à nos
18 panelistes.

19 Q. **[8]** Quelques petites questions de compréhension,
20 vous nous permettrez peut-être. Ce n'est pas
21 souvent qu'on en discute en détail de cette façon-
22 là. Je vais, à mon habitude, vous diriger vers
23 généralement des réponses à des demandes de
24 renseignements pour aller un peu plus loin
25 peut-être dans la compréhension, si vous me le

1 permettez.

2 Ma première question va toucher la pièce
3 B-0186 (HQT-3, Document 1.1). Il s'agit de la DDR
4 numéro 2 de la Régie. Nous irons à la page 11,
5 réponse 4.4. Je peux vous faire lecture simplement
6 pour recadrer le débat. Donc la question était :

7 En référence à la réponse R2.6
8 mentionnée au préambule (ii), veuillez
9 identifier les unités et, le cas
10 échéant, unités intermédiaires d'HQT
11 réalisant les programmes de production
12 pour les centrales au fil de l'eau sur
13 un horizon allant jusqu'à 10 jours et
14 exerçant la fonction de GOP.

15 La réponse :

16 La DER est la seule direction de HQT
17 qui exerce la fonction de GOP
18 lorsqu'elle réalise les programmes de
19 production sur un horizon allant
20 jusqu'à 10 jours pour les centrales au
21 fil de l'eau qui ne dépendent pas d'un
22 réservoir en amont. L'unité
23 intermédiaire de la DER réalisant les
24 programmes de production pour ces
25 centrales sur un horizon allant

1 jusqu'à 10 jours et exerçant la
2 fonction de GOP est :
3 Planification et coordination des
4 activités.

5 (9 h 47)

6 Ça va? Alors dans l'unité planification et
7 coordination des activités dont on vient de parler,
8 combien de personnes environ ont la tâche de
9 préparer les programmes de production dont il est
10 question dans la réponse?

11 M. FRANÇOIS BRASSARD :

12 R. Je n'ai pas le chiffre exact, là, mais c'est
13 quelques personnes, là, c'est des... c'est une
14 unité de... dans le fond, c'est l'unité, aussi, qui
15 s'occupe des retraits pour l'ensemble du réseau de
16 transport, ils ne font pas que cette activité-là,
17 mais ça peut représenter quelques personnes par
18 place d'affaires, là, maximum, là.

19 Q. **[9]** Parce que... Deux, trois ou dix (10), cent
20 (100)? C'est ça, j'essaie de voir un peu avec vous
21 un ordre de grandeur, peut-être, là.

22 R. Ah, écoutez, là, c'est peut-être... pas plus qu'une
23 dizaine, là.

24 Q. **[10]** Par place d'affaires?

25 R. Non, total.

- 1 Q. **[11]** Au total?
- 2 R. Oui, il faut... Oui, il faut comprendre que, dans
3 le fond, il y a très peu de... le nombre de
4 centrales, rendu là, qui est visé n'est quand même
5 pas si élevé que ça, là.
- 6 Q. **[12]** D'accord. Est-ce que ces personnes dont on
7 vient de parler couvrant la fonction de préparation
8 desdits programmes ont un horaire de cinq jours par
9 semaine ou vingt-quatre, sept (24/7), pour utiliser
10 l'expression que vous avez utilisée dans certaines
11 réponses?
- 12 R. Ces personnes-là, non, ils ne sont... ils n'ont pas
13 d'horaire vingt-quatre, sept (24/7).
- 14 Q. **[13]** Donc, c'est un horaire cinq jours semaine si
15 j'en comprends bien, d'abord, une partie de la
16 réponse?
- 17 R. Oui, exact.
- 18 Q. **[14]** Et je comprends que c'est de jour,
19 essentiellement, et non pas de nuit.
- 20 R. Principalement, oui.
- 21 Q. **[15]** C'est ça?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[16]** Je vais continuer maintenant avec... dans le
24 même document, toujours, là, à la réponse 4.3, et
25 on discute de :

1 La DER est la seule direction de HQT
2 qui exerce la fonction de GOP
3 lorsqu'elle tient compte des
4 stratégies de production pour préparer
5 et mettre en oeuvre les programmes de
6 production des centrales au fil de
7 l'eau qui ne dépendent pas d'un
8 réservoir en amont.
9 Les unités intermédiaires de la DER
10 exerçant la fonction de GOP et tenant
11 compte des stratégies de production
12 pour préparer et mettre en oeuvre les
13 programmes de production de ces
14 centrales sont...
15 Celles dont on vient de parler, planification et
16 coordination, ensuite téléconduite nord-est,
17 téléconduite sud-ouest, exploitation nord-est,
18 exploitation sud-ouest.
19 La première unité intermédiaire ci-
20 dessus prépare les programmes de
21 production précités tandis que les
22 autres les mettent en oeuvre.
23 La DCMÉ est la seule direction de HQT
24 qui exerce les fonctions de
25 responsable de l'équilibrage (BA).

1 Alors la question est la suivante : Est-ce qu'on
2 parle ici dans 4.3 exactement des mêmes programmes
3 de production des centrales au fil de l'eau sur dix
4 (10) jours qui ne dépendent pas d'un réservoir en
5 amont que dans la réponse 4.4 qu'on vient juste de
6 voir?

7 R. Donnez-moi une petite minute, là, on va relire ça.

8 Q. **[17]** Oui, absolument.

9 R. Effectivement, on parle bien des mêmes centrales,
10 effectivement, là. Ce qu'il faut comprendre, c'est
11 qu'on a une unité qui est en planification puis tu
12 as des gens qui sont au niveau du temps réel. Quand
13 on parle des unités de téléconduite, ce sont des
14 gens qui sont sur le temps réel et donc, qui ont
15 une couverture sept jours sept (7/7), vingt-quatre
16 heures sur vingt-quatre (24/24). Ça fait que c'est
17 sûr que dans la question, on parle de mettre en
18 oeuvre les programmes, ça fait qu'il y a un
19 programme qui est établi puis après ça, il y a sa
20 mise en oeuvre. La mise en oeuvre est réalisée par
21 les gens qui sont aux commandes ou aux contrôles,
22 là. Puis c'est eux qui vont donc matérialiser le
23 programme, là.

24 Q. **[18]** Qui aurait été planifié, là, par notre équipe
25 de plani... l'unité de planification que vous avez

1 mentionnée.

2 R. Exact, basé sur les stratégies qu'on a reçues, là,
3 ça, c'est important.

4 Q. **[19]** Oui, on va y venir, j'ai quelques questions
5 là-dessus.

6 R. J'imagine.

7 Q. **[20]** Oui. Vous ne me devancez pas tout de suite,
8 là, attendez, je vais me perdre, là, sinon. Alors
9 B-0188, maintenant, comme pièce que j'aimerais
10 consulter avec vous (HQT-3, Document 2). Et c'est à
11 la page 11 et 12, c'est les réponses révisées à la
12 DDR de AHQ-ARQ, si ça peut vous aider à mieux
13 situer le document, en page 11 et 12, réponse 2.6.
14 Je vous fais lecture de la question et de la
15 réponse :

16 Veuillez indiquer l'horizon sur lequel
17 portent ces programmes de production
18 mentionnés à la référence (ii) et ce
19 que comprend leur implantation.

20 Alors la réponse :

21 Les programmes de production pour les
22 centrales au fil de l'eau qui ne
23 dépendent pas d'un réservoir en amont
24 réalisés par HQT exerçant la fonction
25 de GOP se font sur un horizon allant

1 jusqu'à 10 jours et sont généralement
2 mis à jour quotidiennement.

3 Pour l'implantation des programmes de
4 production, voir la réponse à 2.5.

5 Qu'entendez-vous par généralement mis à jour
6 quotidiennement? Là, on parle évidemment ici des
7 programmes de production pour les centrales au fil
8 de l'eau, là, et caetera?

9 (9 h 52)

10 R. Je pourrai vérifier, là, mais dans le fond, c'est
11 que dans certains cas... dans certains cas,
12 dépendamment de la centrale puis de la rivière, là,
13 il n'y a pas toujours une, dans le fond, ce n'est
14 pas toujours fait à chaque journée, des fois, c'est
15 fait sur un horizon de plus qu'une journée, là. Ça
16 fait que... mais je pourrai vérifier de ce côté-là
17 et vous revenir.

18 Q. **[21]** Dans le fond, ce que vous dites, c'est selon
19 ce qui sera requis pour chacune des centrales,
20 selon les conditions qui se présentent et qui vous
21 sont présentées, vous allez faire des choses, là,
22 des mises à jour?

23 R. Ce qu'il faut comprendre, là, c'est que les
24 centrales qui ne dépendent pas d'un réservoir
25 proprement dit, le terme « réservoir », là, il faut

1 être prudent, là, mais dans le fond, des centrales
2 pour lesquelles le flot, le flot d'écoulement dans
3 la rivière doit être géré quotidiennement, il y a
4 peu, dans le fond, les stratégies sont très
5 précises qui sont émises là-dessus et le contrôle
6 peut difficilement être prévu à l'avance, là, parce
7 que tout ce que tu as, dans le fond, c'est le débit
8 de l'eau qui circule, tu as les niveaux amont,
9 aval, et par la suite, tu as un nombre de mégawatts
10 qu'il faut que tu produises par ton ensemble de
11 centrales.

12 Le reste, le nombre de groupes que tu vas
13 utiliser au fur et à mesure de la journée dépend de
14 ce qui va se produire dans la journée. Il va-tu y
15 avoir plus de neige qui va avoir fondu, un petit
16 peu plus de pluie que ce qui avait été prévu, j'ai-
17 tu un groupe qui va arrêter ou pas arrêter? Donc
18 cette gestion-là est vraiment faite en temps réel
19 par les exploitants.

20 Et, tu sais, il y a peu de, tu peux bien,
21 on peut bien essayer de tout prévoir mais, dans le
22 fond, malgré toute la fiabilité des modèles, à un
23 moment donné, de la façon dont c'est fait, c'est
24 que tu as un nombre de mégawatts à assurer puis la
25 personne qui exploite, là, elle va donc démarrer ou

1 arrêter des groupes pour vraiment répondre
2 parfaitement au programme qui a été prévu en
3 mégawatts. Mais ça peut venir de la centrale 2
4 versus de la 3, du groupe 4 de la 2 versus du
5 groupe 2 de la 3, c'est vraiment une gestion qui
6 est faite au fur et à mesure de la journée.

7 Ça fait que c'est pour ça que, on parle de,
8 on parle vraiment d'endroits où il y a peu de, tu
9 ne peux pas faire, ce n'est pas comme avec un, dans
10 le fond, un vrai réservoir où là tu peux prévoir
11 très précisément, plusieurs jours à l'avance,
12 exactement ce qui va se passer parce que c'est toi
13 qui as le plein contrôle. On parle vraiment de
14 rivières dans lesquelles l'eau qui arrive dans la
15 journée, il faut la turbiner ou sinon, la faire
16 passer à côté, là.

17 Ça fait que c'est vraiment dans ce
18 principe-là qui est fait, et c'est pour ça que
19 c'est exécuté à ce niveau-là. Et dans certains cas,
20 les prévisions, les stratégies sont suffisamment
21 précises que le programme correspond à peu près, à
22 tous points de vue, à la stratégie.

23 Q. **[22]** D'accord mais vous comprenez que je n'étais
24 pas dans l'opération quotidienne, là, j'étais dans
25 la mise à jour quotidienne, oui, mais du programme

1 10 jours. Alors là vous m'avez parlé de comment on
2 gère au quotidien, chaque jour, à chaque heure, ou
3 en fonction de ce qui se présente, là, peu importe
4 la vitesse à laquelle on doit mettre à jour notre
5 stratégie quotidienne, mais là, ce qu'on mentionne
6 ici, puis c'est ça que j'essayais de déterminer
7 avec vous, c'est, cette planification 10 jours là,
8 moi, vous me donnez une réponse, on la met à jour
9 généralement quotidiennement, la planification 10
10 jours.

11 Là, j'entends votre réponse, ça me semble
12 dire d'autre chose mais peut-être que j'ai mal
13 compris. Est-ce qu'elle est mise à jour de toute
14 façon, la planification 10 jours, quand vous
15 m'expliquez que vous faites, le mot français, c'est
16 « fine tuning » quotidien, là, ou non, pas du tout?

17 R. Bien, écoutez, je vais, je peux faire un engagement
18 s'il le faut, là, pour vous revenir précisément,
19 là, parce que c'est sûr et certain que si c'est
20 écrit, comme c'est écrit là, « généralement mise à
21 jour quotidiennement », pour moi, ce que ça veut
22 dire, c'est qu'il y a certaines journées qu'elle
23 n'est pas mise à jour. Donc ça, c'est ma
24 compréhension.

25 Q. [23] Moi aussi.

1 R. Mais je peux, je peux prendre un engagement de vous
2 revenir dans le courant de la journée, sans
3 problème.

4 Q. [24] O.K., parce que tout ce que vous m'avez
5 répondu, c'est votre exploitation au quotidien;
6 moi, ce que je vous parlais, c'est réellement de la
7 programmation 10 jours, là, ça fait que c'est cette
8 partie-là, si vous pouvez prendre l'engagement
9 peut-être de nous clarifier la réponse 2.6 de la
10 demande, de la pièce B-0188 (HQT-3, Document 2),
11 réponse révisée de la DDR AHQ-ARQ quant à
12 l'expression « généralement mise à jour
13 quotidiennement », est-ce que ça va?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, c'est sur la fréquence, on s'entend, là, c'est
16 une question de fréquence de mise à jour, là,
17 c'était ça la...

18 Me STEVE CADRIN :

19 Oui, essentiellement, oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 ... la plage.

22 LE PRÉSIDENT :

23 L'engagement numéro 1?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, c'est noté, c'est noté. Je vous souligne quand

1 même, Monsieur le Président, que si on veut aller
2 dans le sens de terminer à l'intérieur des balises
3 de temps que vous avez énoncées, là, les
4 engagements, on va travailler en temps réel, vous
5 nous demandez de plaider et de clore la preuve dès
6 ce vendredi, alors c'est, je vais toujours m'en
7 remettre à vous sur l'à-propos et la valeur de
8 l'exercice.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Parfait, merci.

11

12 E-1 (HQT) : Clarifier la réponse 2.6 de la B-0188,
13 (HQT-3, Document 2) (réponses révisées
14 de la DDR AHQ-ARQ) quant à
15 l'expression « généralement mise à
16 jour quotidiennement » relativement à
17 la fréquence (demandé par AHQ-ARQ)

18

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Cadrin, on continue?

21 (9 h 57)

22 Me STEVE CADRIN :

23 Oui, absolument. Alors évidemment, Monsieur le
24 Président, peut-être juste suite à la remarque de
25 mon confrère, dépendant de la réponse qui nous sera

1 fournie, on avait des sous-questions, ça fait que
2 je n'insisterai pas, là, parce que, manifestement,
3 on pourra faire des validations et nous revenir
4 avec une réponse mais selon le cas j'aurai peut-
5 être des questions complémentaires, si vous me le
6 permettez, lors de la production de l'engagement,
7 si tant est que c'est un engagement écrit, là. Ça
8 peut être une réponse aussi verbale, selon le cas,
9 mais je verrai en temps opportun si la réponse
10 répond complètement puis je vous ferai signe à ce
11 moment-là. Vous arbitrerez si j'ai le droit à
12 d'autres questions ou non. Mais j'en aurai peu, je
13 vous le dis d'avance.

14

15 Q. **[25]** Alors toujours dans le même document à la page
16 12, question 2.8 :

17 Dans le cas où les programmes de
18 production mentionnés à la référence
19 (ii) sont préparés par HQT, veuillez
20 décrire l'intérêt et les avantages
21 pour HQT de le faire.

22 Alors la réponse :

23 Hydro-Québec TransÉnergie exerçant la
24 fonction de GOP prépare et met en
25 oeuvre les programmes de production

1 pour les centrales au fil de l'eau qui
2 ne dépendent pas d'un réservoir en
3 amont. Puisque HQT exerçant la
4 fonction de GOP a du personnel dans
5 les centres d'exploitation 24 heures
6 par jour et sept jours par semaine,
7 son avantage réside dans sa capacité à
8 répondre rapidement à des changements
9 aux conditions hydriques.
10 En ce qui a trait aux termes « centres
11 d'exploitation » ci-dessus, il y a
12 lieu de préciser qu'il s'agit des
13 places d'affaires des centres de
14 téléconduite.

15 Q. **[26]** Alors peut-être juste me préciser, je
16 regardais un peu votre présentation tout à l'heure,
17 mais qu'entendez-vous par « places d'affaires des
18 centres de téléconduite », par exemple en référence
19 aux cinq unités de la réponse 4.3 qu'on a vue il y
20 a quelques instants?

21 M. FRANÇOIS BRASSARD :

22 R. Bien je pense, si on revient à la présentation...

23 Q. **[27]** Oui.

24 R. ... on voit les places d'affaires de chacun des
25 endroits, de chacun des CT. Donc ce sont les

1 endroits vraiment où on a physiquement des
2 répartiteurs et des opérateurs qui sont derrière
3 leur écran dans le centre de contrôle. Donc il y a
4 sept endroits au Québec où on a ce genre de centre
5 là.

6 Q. **[28]** Sauf erreur, vous avez mentionné que les
7 programmes au fil de l'eau sur dix (10) ans,
8 étaient préparés - sur dix (10) ans - sur dix (10)
9 jours, étaient préparés par l'unité Planification
10 et coordination des activités et non par les
11 centres d'exploitation, est-ce que c'est exact?

12 R. Oui, c'est exact.

13 Q. **[29]** Alors peut-être pouvez-vous m'expliquer un peu
14 mieux la réponse à la question 2.8 que je vous ai
15 lue tout à l'heure. Vous avez mentionné que c'est
16 une... essentiellement que c'était une bonne chose
17 qu'on puisse avoir des gens vingt-quatre heures
18 (24 h) par jour sept jours par semaine dans les
19 centres de contrôle, mais malheureusement, ce que
20 je vois c'est que les gens de planification et
21 coordination des activités ne sont pas dans ces
22 centres-là où il y a vingt-quatre/sept (24/7)
23 présences de personnes?

24 R. Bien c'est-à-dire que ces gens-là sont dans le même
25 édifice, puis dans le fond les gens qui - c'est

1 parce que, comme on disait tantôt, à un moment
2 donné la stratégie puis le programme il y a peu de
3 variation sur cet horizon-là de planification. Tout
4 se passe presque en temps réel. Ça fait que cette
5 tâche-là ce sont l'opérateur même puis le
6 répartiteur même de la place d'affaires qui, lui,
7 va gérer, dans le fond, la rivière au fur et à
8 mesure de la journée puis des changements.

9 Ce qu'il faut comprendre, c'est que pour
10 ces centrales-là, à nouveau il y a... on est
11 vraiment dans un mode où ça change d'heure en
12 heure. Et à nouveau, dans le fond, tu t'alignes sur
13 un certain nombre de mégawatts à produire. Tu sais,
14 tu peux avoir sur certaines rivières six, sept
15 centrales avec un nombre de mégawatts à produire
16 puis il ne te sert à rien de te faire un programme
17 pour dire quel groupe à quelle heure de chaque
18 centrale que tu vas démarrer, ça va changer en
19 temps réel.

20 C'est la différence avec les autres
21 centrales pour lesquelles on a d'autres
22 départements qui vont faire un programme qui va
23 être aussi détaillé que ça; qui va vraiment dire :
24 « Le groupe 4 de la centrale 2 part à telle heure,
25 l'autre... » ainsi de suite.

1 Dans les centrales au fil de l'eau, tu es
2 vraiment dans un mode où la personne qui est sur...
3 qui est au pupitre, dans le fond, gère un niveau
4 d'eau, en amont ou en aval, puis quand elle
5 approche de son niveau, bien là elle part des
6 groupes ou arrête des groupes, toujours dans un but
7 de produire un nombre de mégawatts qui est
8 prédéterminé. Puis c'est ce respect de ce
9 programme-là qui est produit. Ça fait que souvent
10 le programme de production c'est très, très, très
11 simple.

12 On peut parler pour l'ensemble d'un certain
13 nombre de centrales sur une rivière, là, de dire,
14 par exemple : « On va produire tant de mégawatts de
15 telle heure à telle heure puis de six heures
16 (6 h 00) à dix heures (10 h 00) on va produire plus
17 de mégawatts. Après ça on va revenir à la normale
18 puis sur l'heure de pointe on va en reproduire
19 d'autres de plus ». Ça va être ça le programme, et
20 basé sur des stratégies qui vont être plus
21 complexes ou plus précises qui vont dire, par
22 exemple : « Dans la journée vous devez opérer la
23 centrale 5 avec quatre groupes en tout temps, vous
24 devez opérer la centrale 4 avec tant de groupes ». Et
25 là, la personne en temps réel va ajuster ça au

1 fur et à mesure de sa journée selon le flot de
2 l'eau qui va circuler. Ça fait que c'est vraiment
3 comme ça que c'est fait. Ça fait qu'on est dans un
4 mode ou c'est quasi une gestion en temps réel.
5 C'est ce qu'on voulait couvrir par cette réponse-
6 là.

7 Q. [30] D'accord, mais juste pour bien comprendre,
8 vous dites : « Les centres de téléconduite
9 constatent les changements aux conditions hydriques
10 - pour résumer un peu une partie de la réponse que
11 vous donnez - et conduisent en temps réel ». Juste
12 pour mon information, ça fonctionne comment?
13 Comment ils constatent les changements aux
14 conditions hydriques? Qui leur donne l'information?
15 Ça vient de comment?

16 (10 h 02)

17 R. Bien dans le fond, chaque rivière est monitorée, si
18 je peux le dire comme ça. On a donc des... les
19 millimètres, là, qui mesurent le niveau d'eau en
20 amont et en aval de chaque centrale. Puis les
21 consignes sont données en fonction des niveaux
22 d'eau à respecter. Et on a... Dans le fond, il y a
23 des logiciels qui permettent d'établir très
24 précisément l'impact de démarrer un groupe sur le
25 niveau de l'eau. L'impact de démarrer deux,

1 l'impact de démarrer un groupe en aval plus un en
2 amont. Et, dans le fond, on reçoit continuellement
3 des informations.

4 On prend une semaine comme cette semaine,
5 là, il y a des stratégies de production qui ont
6 changé à plusieurs reprises dans la même journée.
7 Par exemple, lundi, là, les changements arrivaient
8 des stratégies de production parce que là il y
9 avait des pluies plus abondantes dans certains
10 endroits. Ils demandaient de turbiner plus à un
11 endroit plus qu'à un autre.

12 Il faut voir le rôle du GOP comme étant...
13 On met en oeuvre une stratégie qui a été établie,
14 là. On est vraiment dans un mode où c'est très
15 encadré. Puis on va changer notre plan de match à
16 chaque journée. On est vraiment en mode d'exécuter
17 une stratégie qui a été établie à plus haut niveau.
18 Puis ce qu'on vient dire, c'est que, pour ce genre
19 de centrale-là, bien, la prévision est plus
20 difficile à faire, parce qu'on est tributaire de
21 mère nature. Ça fait que c'est vraiment ça la
22 distinction qu'on a voulu faire par rapport aux
23 autres centrales.

24 Tu sais, c'est important de comprendre que
25 ces centrales-là, une fois qu'on prend celle-là qui

1 n'a pas de réservoir en amont, ça représente à peu
2 près un peu moins de dix-sept pour cent (17 %) du
3 parc de production en termes de mégawatts d'Hydro-
4 Québec. Il faut bien comprendre que quand on tient
5 compte des centrales à réservoir ou qui dépendent
6 d'un réservoir... Parce que je peux avoir une
7 centrale au fil de l'eau qui est la dernière en
8 bout de ligne, mais elle dépend de toute une série
9 de centrales qui ont un réservoir. Celle-là, elle
10 est extrêmement prévisible. Parce que, dans le
11 fond, c'est la gestion des ouvrages en amont qui va
12 déterminer qu'est-ce qui va passer en bas. Et, ça,
13 ça représente quatre-vingt-trois pour cent (83 %)
14 du parc de production.

15 Q. [31] Mais je vous parle effectivement de ce dix-
16 sept pour cent (17 %) là. Je comprends que vous me
17 réexpliquez qu'il y a d'autres moyens. Puis dans le
18 fond, je ne suis pas sur ceux-là. Parce que vous
19 avez un contrôle différent puis une façon de gérer
20 totalement différente. Mais je vous écoute quand
21 même. Je bois vos paroles, sans faire de jeu de mot
22 avec l'eau. Mais je vous écoute bien. Mais, là, je
23 suis en train de regarder votre programmation dix
24 jours, puis vous me parlez du contrôle au
25 quotidien.

1 Puis encore une fois, je vous écoute et je
2 bois encore une fois vos paroles. Mais je veux voir
3 s'il y a des impacts sur cette prévision,
4 programmation dix jours là qui se fait, puis
5 comment elle se fait cette programmation-là dix
6 jours notamment pour le fameux dix-sept pour cent
7 (17 %) de centrales du parc de production que vous
8 m'avez expliqué à l'instant. C'est là-dessus où je
9 suis. C'est peut-être pas gros pour vous mais, pour
10 moi, c'est la question que je pose. Puis notamment
11 en lien avec les questions qu'on se pose
12 aujourd'hui : Qui doit faire quoi? Là, je me pose
13 la question : Qui va refaire la programmation dix
14 jours dont on parlait tantôt, qui changeait
15 généralement à tous les jours, mise à jour à tous
16 les jours? On viendra à votre réponse en temps et
17 lieu.

18 Je m'excuse de vous prendre un long
19 préambule pour vous expliquer un peu le cadre de la
20 question. Et, là, je comprends que vous me parlez
21 des apports hydriques, des changements au niveau
22 des conditions hydriques. Je répète peut-être la
23 question. Vous me corrigerez. Mais j'ai bien
24 compris que vous gérez ça au quotidien puis il n'y
25 a pas de modification qui est faite au programme

- 1 dix jours? Est-ce que j'ai bien compris votre
2 réponse ou est-ce que ce n'est pas ça? Quand vous
3 avez des changements dans les conditions hydriques,
4 en apport hydrique à venir ou ces choses-là, il a
5 plu plus. Prenons l'exemple d'aujourd'hui. Il pleut
6 beaucoup. Il pleut beaucoup depuis certains jours.
7 Qui envoie l'information à qui? Qui fait la
8 programmation à venir? Qui modifie la programmation
9 des dix jours? Oublions la question à l'heure.
- 10 R. Comme on a mentionné tantôt. On a un groupe. La
11 programmation, elle est faite une fois par jour.
12 Puis le reste est fait en temps réel sur le pupitre
13 directement. Dans le fond, une fois par jour, on va
14 remodifier la programmation des dix prochains
15 jours.
- 16 Q. **[32]** Bien, une fois par jour mais cinq
17 jours/semaine seulement?
- 18 R. Oui, bien, c'est ce bout-là que je vais vous
19 revenir. Que j'ai pris en note. Que je vais vous
20 revenir avec ça, oui, parce que je n'ai pas mes
21 notes avec moi. Je vais vous revenir avec ça, ça ne
22 sera pas long.
- 23 Q. **[33]** Mais j'ai compris que l'unité qui fait ça -le
24 nom m'échappe momentanément- planification et
25 coordination des activités, ça, c'est des gens qui

1 sont là cinq jours/semaine de jour?

2 R. Oui.

3 Q. **[34]** Les gens qui programment, que vous dites.

4 R. Oui.

5 Q. **[35]** Est-ce qu'ils vont modifier à tous les jours?

6 Bien, manifestement sûrement pas la fin de semaine,
7 parce qu'ils ne sont pas là?

8 R. J'ai très bien compris ce que vous cherchez. Je
9 vais vous revenir.

10 Q. **[36]** D'accord. J'attendrai votre réponse. Vous
11 allez me fournir ça dans la même réponse. Parfait.
12 Toujours dans la même demande de renseignements,
13 B-0188 (HQT-3, Document 2), cette fois-ci à la page
14 14 en réponse... 3.2.

15 Veillez fournir la liste des
16 centrales au fil de l'eau dont il est
17 question à la référence.

18 Là, vous nous fournissez certaines réponses déjà en
19 ce moment.

20 Les centrales au fil de l'eau sont
21 indiquées sur le site internet
22 d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :
23 [...].

24 Qu'on est allé consulter. Nous avons ici la liste
25 des centrales hydroélectriques au premier (1er)

1 janvier deux mille dix-sept (2017) provenant du
2 site mentionné. Dans cette liste, on remarque
3 quarante-deux (42) centrales de type fil de l'eau
4 et vingt (20) centrales de type réservoir selon la
5 classification de votre référence donnée en réponse
6 à la demande de renseignements. Ça va pour vous? On
7 voit le même document, au moins dans votre tête?
8 (10 h 7)

9 R. Effectivement, là je n'ai pas le document en main
10 mais je vois de quoi vous parlez, là.

11 Q. **[37]** Alors dans la réponse précédente, à 3.1, on
12 avait une discussion :

13 Pour les centrales à grand réservoir
14 et les centrales au fil de l'eau qui
15 dépendent de ces réservoirs, HQT
16 exerçant la fonction de GOP fournit
17 les prévisions de production pour tous
18 les horizons demandés par le CCR.

19 L'autre aspect maintenant :

20 Pour les centrales au fil de l'eau qui
21 ne dépendent pas d'un réservoir en
22 amont, HQT exerçant la fonction de GOP
23 fournit les prévisions de production
24 demandées pour l'horizon 10 jours...

25 dont on vient de parler,

1 ... et moins tandis que HQP exerçant
2 la fonction de GOP fournit les
3 horizons à plus long terme...
4 que notre fameux dix jours dont on parle depuis
5 tout à l'heure. Ça va?

6 Alors cette réponse a été modifiée dans la
7 version révisée, à B-0188, par rapport à la version
8 initiale, en ajoutant les notions de « centrales à
9 grand réservoir » et « centrales au fil de l'eau
10 qui ne dépendent pas d'un réservoir en amont ». Je
11 vous dis ceci sous toute réserve, là, mais à notre
12 connaissance, la vaste majorité des quarante-deux
13 (42) centrales au fil de l'eau sur le site web de
14 HQ dépend d'un réservoir en amont, par exemple la
15 grande centrale de Grand-Mère dépend des réservoirs
16 Rapide-Blanc et Gouin en amont, la centrale de
17 Beauharnois dépend du lac Ontario en amont, et
18 caetera. Comment définissez-vous donc une
19 « centrale à grand réservoir »?

20 R. Bien, dans l'exemple que vous donnez par exemple,
21 là, parce que vous parlez du Saint-Maurice, là,
22 c'est là qu'il faut être, qu'il faut comprendre la
23 définition, c'est un réservoir qui est annuel et
24 qui, dans le fond, se remplit une seule fois et se
25 revide par la suite. La gestion des centrales au

1 fil de l'eau, dans ce cas-là, ne dépend pas d'un
2 réservoir où il peut y avoir un grand stockage.

3 Puis là, je vous dirais que, écoutez, mes
4 réponses témoignent aussi de la fonction qu'on
5 exerce parce que, dans le fond, on est très
6 exécutant dans ce mode-là, ça fait que c'est sûr
7 que là, à un moment donné, n'étant pas un employé
8 de HQT Production, là, je pense qu'il faut limiter
9 un peu, là, ou réserver vos questions peut-être
10 pour ce panel, mais dans le cas de cet exemple-là,
11 effectivement, il y a un réservoir supposément en
12 amont mais ce n'est pas un ouvrage de régulation
13 qui permet, dans le fond, de contrôler le flot de
14 chacune des centrales, on est incapable.

15 Pour vous donner une idée, là, dans
16 certaines centrales sur cette rivière-là, si des
17 groupes arrêtent, là, on a huit minutes avant que
18 l'eau déborde par-dessus le barrage, ça fait que
19 vous comprendrez qu'on n'est pas dans un mode où on
20 peut faire une prévision à long terme dans un cas
21 comme ça. Il y a des cas que c'est vingt (20)
22 minutes, il y a des cas que c'est trente (30)
23 minutes, on est vraiment dans un mode où est-ce
24 que, effectivement, il y a un réservoir en haut
25 mais si vous le regardez, là, ce n'est pas le

1 réservoir comme dans notre image, là, avec plein
2 plein de digues puis un beau gros lac, là, avec
3 bien des pieds disponibles pour voir fluctuer
4 l'eau, là. On est dans un mode...

5 Q. **[38]** Le lac Ontario par exemple?

6 R. Peut-être, effectivement, là.

7 Q. **[39]** Assez gros.

8 R. Ça fait qu'on n'est pas dans ce mode-là, on est
9 dans un mode où est-ce que l'eau qui arrive doit
10 être turbinée.

11 Q. **[40]** O.K.

12 R. Puis, à nouveau, dans le fond, là, moi, je ne suis
13 pas un expert de gestion hydrique, là, il y a des
14 gens très compétents dans d'autres divisions de
15 l'entreprise, là, mais nous, on exploite au fil de
16 l'eau. Comme je vous dis, nous autres, c'est très
17 simple, là, on a un nombre de mégawatts qu'il faut
18 respecter puis on a exactement le comportement de
19 quel groupe démarrer, quel impact il y a sur la
20 rivière en amont, en aval.

21 Nous, dans le fond, là, on gère un niveau
22 d'eau puis des groupes à démarrer pour produire des
23 mégawatts, point à la ligne. Le reste, il y a des
24 gens experts qui nous fournissent toutes les
25 prévisions, toutes les informations de ce qu'on

1 doit faire. Ça fait que c'est vraiment comme ça
2 qu'on le fait. Ça fait que, effectivement, quand on
3 a, quand on vous a parlé de centrale au fil de
4 l'eau qui n'a pas de réservoir en amont, c'est dans
5 un mode de réservoir nous permettant vraiment, là,
6 de stocker l'eau puis de pouvoir contrôler le flot
7 de la rivière.

8 Q. **[41]** D'accord. Mais je vous écoute dans vos
9 réponses, là, vous avez comme, pas créé, ce n'est
10 peut-être pas le bon mot mais vous avez ajouté une
11 catégorie, là, pour différencier certains
12 réservoirs qui, même s'ils sont au fil de l'eau,
13 bénéficient du service d'un réservoir quelconque,
14 là, je n'oserais pas le qualifier, annuel dans le
15 cas que vous avez donné comme exemple; dans
16 d'autres cas, je comprends qu'il n'y a pas du tout
17 de réservoir, on est carrément au fil de l'eau.

18 Mais cette nomenclature-là ou cette
19 description-là n'apparaît pas, là, dans votre
20 référence à la réponse que nous avons... à la
21 question que nous avons posée, parce que vous
22 l'avez ajoutée pour mieux nous préciser comment ça
23 fonctionne. Est-ce que c'est possible pour vous de
24 reprendre la liste, qui est la réponse 3.2 qu'on
25 vient de regarder, la liste d'Hydro-Québec, dans le

1 fond, de l'ensemble des réservoirs... des
2 centrales, peut-être pour nous classer lesquelles
3 vont dans lesquelles, là, je comprends que celles
4 qui sont techniquement marquées « réservoir »,
5 c'est probablement celles qu'on dit « le vrai
6 réservoir ». Je peux vous montrer la pièce si vous
7 voulez, là, mais... il y en a qui sont marquées
8 « réservoir » puis il y en a qui sont marquées
9 « fil de l'eau », alors il n'y a pas la distinction
10 « fil de l'eau avec réservoir en amont », alors si
11 c'est possible d'avoir la différenciation dans le
12 cas, je présume que c'est toutes des centrales fil
13 de l'eau qui vont avoir A ou B, là, l'option?

14 (10 h 12)

15 R. Moi, je peux vous dire, les centrales que je
16 considère dans une catégorie ou une autre, je peux
17 faire ça, c'est très... c'est simple à faire. La
18 seule chose, c'est que là si vous voulez avoir plus
19 de définitions ou autres, il faut vous référer à
20 HQP, là, parce qu'à nouveau, moi, je suis... j'ai
21 un rôle d'exécutant, là.

22 Q. **[42]** O.K. Mais, c'est parce que vous avez une
23 gestion bien différente. Vous dites « dans certains
24 cas, je suis obligé de gérer en temps réel ou à peu
25 près, là, puis là j'ajuste des niveaux d'eau puis

1 un mégawatt (1 MW) à sortir. » Vous me l'avez
2 expliqué à quelques reprises. « Puis là il n'y a à
3 peu près pas de contrôle possible parce qu'on voit
4 juste l'eau arriver puis on gère. » Là il y a un
5 petit réservoir dans certains cas qui vous permet
6 de faire des choses. Puis là il y a une certaine
7 planification qui est faite à votre niveau puis
8 jusqu'à dix (10) jours d'avance qu'on vient de
9 parler tantôt.

10 Je comprends que peut-être là il y a plus
11 d'implications de programmation puis de
12 planification parce que vous avez un réservoir pour
13 gérer ces apports d'eau là ou ces modifications
14 d'apports là. Je suis là, là, je suis dans cette
15 question-là.

16 Vous avez créé une distinction qui n'est
17 pas dans le site. Alors, si vous êtes capable de me
18 dire... de me le dire, tant mieux, mais plus vite
19 quelqu'un va s'adresser à la question, excusez-moi
20 l'anglicisme, plus vite on aura la réponse de
21 différencier les centrales fil de l'eau avec
22 réservoir en amont et celles qui n'ont pas un
23 réservoir en amont dans la liste que vous nous avez
24 fournie en réponse à la question 3.2.

25 R. L'engagement je pense qu'on peut prendre rendu là,

1 c'est de vous revenir avec la liste des centrales
2 qui font partie du GOP pour lesquelles on les
3 qualifie comme ayant... ne dépendant pas d'un
4 réservoir en amont. On peut vous revenir avec ça.

5 Q. **[43]** O.K. Bien, ça me conviendrait comme
6 engagement. Donc, peut-être préciser la liste des
7 centrales ne disposant pas... au fil de l'eau, ne
8 disposant pas d'un réservoir en amont. Est-ce que
9 ça va? Je l'ai bien dit?

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ça va être l'engagement numéro 2.

12 Me STEVE CADRIN :

13 S'il vous plaît.

14

15 E-2 (HQT) : Préciser la liste des centrales au fil
16 de l'eau ne disposant pas d'un
17 réservoir en amont (demandé par AHQ-
18 ARQ)

19

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Fréchette.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est noté. Je vous remercie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Fréchette.

1 (10 h 14)

2 Me STEVE CADRIN :

3 Q. **[44]** Toujours dans la demande de renseignements
4 révisée AHQ-ARQ, dans le fond, les réponses, B-0188
5 (HQT-3, Document 2), cette fois-ci à la page 12.
6 Nous sommes à la réponse 2.9.

7 Dans le cas où les programmes de
8 production mentionnés à la référence
9 (ii) sont préparés par HQT, veuillez
10 indiquer les risques pour HQT de le
11 faire, par exemple dans le cas où une
12 mauvaise préparation ou implantation
13 des programmes entraînerait des pertes
14 de production non justifiées pour HQT
15 et des impacts monétaires (p. ex. des
16 impacts sur les marchés de gros) qui
17 pourraient éventuellement être imputés
18 à HQT.

19 Avec HQT et HQT, des fois on s'y perd. Mais je
20 comprends que vous avez le texte devant vous.

21 HQT exerçant la fonction de GOP
22 prépare les programmes des centrales
23 au fil de l'eau qui ne dépendent pas
24 d'un réservoir en amont en tenant
25 compte des stratégies émises par HQT.

1 Ces programmes sont dictés par les
2 conditions météorologiques (apport
3 hydrique) et balisés par des
4 obligations environnementales (niveaux
5 d'eau, débits, etc.). Conséquemment,
6 ces programmes comportent un risque
7 d'affaires lié à l'environnement. En
8 ce qui a trait aux programmes de
9 production, il n'existe aucune entente
10 entre les divisions de HQ qui prévoit
11 la facturation liée aux risques
12 d'affaires.

13 Alors, question : Est-ce que les prévisions
14 d'apport hydrique vous sont fournies par HQP?

15 M. FRANÇOIS BRASSARD :

16 R. Oui.

17 Q. **[45]** Et pour la question des obligations
18 environnementales, qui est l'autre aspect de votre
19 réponse, est-ce que c'est la même chose, est-ce que
20 c'est fourni par HQP?

21 R. Oui.

22 Q. **[46]** Peut-être juste nous expliquer, qu'entendez-
23 vous par un risque d'affaires lié à l'environnement
24 alors?

25 R. En fait ce qu'on tentait de faire de ce côté-là,

1 c'était de dire que, dans le fond, le seul risque
2 rendu là possible, c'est que, par exemple, de ne
3 pas avoir été en mesure de contrôler un certain
4 niveau pour, je ne sais pas, moi, pour les poissons
5 ou une réserve indienne quelconque ou autre. C'est
6 à peu près le seul élément. Puis dans ce cas-là, de
7 notre côté, nous, comme on suit une stratégie,
8 bien, rendu là, dans notre tête à nous, puis c'est
9 comme ça que ça fonctionne en ce moment, il n'y a
10 pas d'entente, mais dans notre tête à nous, c'est,
11 comme on suit la stratégie, bien, c'est celui qui
12 émet la stratégie qui en est responsable.

13 Q. [47] Je comprends, mais ce qu'on a dit tout à
14 l'heure, les deux aspects, dans le fond, de la
15 stratégie, les obligations environnementales dont
16 on vient de parler, là, vous nous avez dit, bien,
17 on regarde votre énumération de la réponse, puis on
18 arrive à la fin :

19 Conséquemment, ces programmes
20 comportent un risque d'affaires lié à
21 l'environnement.

22 Là, je comprends que c'est juste les très rares cas
23 que vous venez d'énoncer qui parlent des poissons
24 ou des nations amérindiennes?

25 R. Exact.

- 1 Q. **[48]** O.K. Et là on parle dans ce cas-là, je
2 comprends, de la question des réserves indiennes,
3 possiblement des dommages causés par des
4 inondations? C'est un peu ce que vous entendez par
5 ça ou...
- 6 R. Non. Bien, ce que je comprends, c'est que, dans
7 certains cas, il y a des débits à réserver pour des
8 activités récréatives de pêche ou autres, là.
- 9 Q. **[49]** O.K. Mais ce qui est dommage causé par les
10 inondations, c'est un risque d'affaires lié à
11 l'environnement? Ça, peut-être juste pour poser la
12 question différemment.
- 13 R. Ça pourrait être, effectivement.
- 14 Q. **[50]** Une dernière série de questions. À votre
15 connaissance, certains groupes turbines à
16 l'alternateur dans certaines centrales peuvent être
17 dédiés ou ilottés à l'occasion des... à des charges
18 d'exportation vers des réseaux voisins, par exemple
19 des groupes de Beauharnois vers New York ou
20 l'Ontario ou encore des groupes de l'Outaouais, en
21 Abitibi vers le marché de l'Ontario. La question :
22 N'est-il pas vrai que, pour préparer les plans de
23 production de telles centrales sur dix jours, on
24 doit connaître les intentions d'exportation sur les
25 réseaux voisins en question sur ce même horizon de

1 dix ans? J'ai-tu dit dix ans encore? Dix jours.

2 R. Pouvez-vous répéter votre question?

3 Q. **[51]** Tant mieux si vous le savez dix ans d'avance,
4 là, mais...

5 R. Pouvez-vous répéter votre question?

6 Q. **[52]** Je ne suis pas sûr que c'est tant mieux la
7 réponse mais... la question, mais...

8 R. Pouvez-vous répéter votre question?

9 Q. **[53]** Certain. Avec plaisir. Surtout que j'y ai fait
10 mal. N'est-il pas vrai que, pour préparer les plans
11 de production de telles centrales sur dix jours, on
12 doit connaître les intentions d'exportation sur les
13 réseaux voisins en question sur ce même horizon de
14 dix jours?

15 R. Probablement il faudrait que je vérifie, parce
16 qu'il ne faut pas oublier que le programme de
17 production remonte -puis je pense qu'on avait bien
18 répondu ce bout-là- remonte au CCR à chaque fois.
19 Est-ce que c'est, là, vraiment pour ce cas-là
20 particulier? Parce que je vois un peu à quoi vous
21 voulez référer. Est-ce que c'est le CCR qui reprend
22 le programme pour la suite, là, je vais devoir
23 valider, là. Vous êtes rendu vraiment dans un
24 niveau de détail pointu, là.

25 (10 h 19)

1 Q. **[54]** Mais vous faites une... on a établi tantôt
2 ensemble, puis on en a discuté, planification et
3 coordination, c'est chez vous, chez HQT, eux, ils
4 font une programmation dix (10) jours d'avance,
5 hein? Jusqu'à dix (10) jours. On est d'accord?

6 R. Mais en fait, là, dans le fond, c'est que le
7 programme de production qui va être fait par les
8 centres de téléconduite va être vraiment, à ce
9 stade de la planification, sans trop me tromper,
10 c'est strictement le volume d'eau qui passe puis le
11 nombre de mégawatts qui peut être produit. L'usage
12 de ces mégawatts-là, dans ce cas-là, va être décidé
13 après coup, là. Ça fait que...

14 Q. **[55]** Qu'est-ce que vous voulez dire, après coup?

15 R. Bien dans le fond, il va être envoyé au centre de
16 conduite du réseau, puis le centre de conduite du
17 réseau, lui, fait sa planification journalière avec
18 ses besoins québécois puis lui va être capable
19 d'ajuster les transactions, là. Parce que le CT,
20 lui, il n'en a aucune idée, là. Il n'a aucune idée
21 des transactions qui vont se passer ou autre, là.

22 Q. **[56]** Mais vous devez avoir un certain nombre
23 d'informations sur les mégawatts à produire, les
24 ilottements dont on parle tout à l'heure, là, avec
25 des groupes dédiés pour pouvoir piloter, là, le

1 véhicule, là, dans le fond, vous devez savoir
2 combien de cylindres vous devriez utiliser d'un
3 côté, combien de cylindres de l'autre parce que
4 dans ces cas-là, il y a des dédications, des
5 dédicaces, là, de ces groupes-là. Alors pour faire
6 votre programmation sur dix (10) jours, parce que
7 c'est vous qui la faites, pas le Producteur, c'est
8 ça la question ici, là.

9 R. Hum hum.

10 Q. **[57]** Vous devez avoir un certain nombre
11 d'informations sur ce qu'il doit exporter parce que
12 c'est des dédicaces qui sont faites pour
13 l'exportation.

14 R. Je vais vous revenir avec cet élément-là, je ne
15 voudrais pas...

16 Q. **[58]** Pas de problème.

17 R. ... vous induire en erreur, là.

18 Q. **[59]** Écoutez, je vais rephraser la question qui
19 venait avec une question complémentaire de qui
20 fournit l'information, je vais, pour les fins de la
21 sténographie, vous pourrez valider, il n'y a aucun
22 problème.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Et ce sera l'engagement numéro 3?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Q. **[60]** Oui, s'il vous plaît. Alors la question serait
3 la suivante : N'est-il pas vrai que pour préparer
4 les plans de production de telles centrales sur dix
5 (10) jours, on doit connaître les intentions
6 d'exportation sur les réseaux voisins en question
7 sur ce même horizon de (10) jours et qui fournit
8 ces prévisions d'exportation sur les réseaux
9 voisins sur 10 jours, le cas échéant.

10

11 E-3 (HQT) : N'est-il pas vrai que pour préparer
12 les plans de production des centrales
13 au fil de l'eau qui ne dépendent pas
14 d'un réservoir sur 10 jours, on doit
15 connaître les intentions d'exportation
16 sur les réseaux voisins en question
17 sur ce même horizon de 10 jours et qui
18 fournit ces prévisions d'exportation
19 sur les réseaux voisins sur 10 jours,
20 le cas échéant. (demandé par AHQ-ARQ)

21

22 M. SYLVAIN CLERMONT :

23 R. Dans le début de votre question, vous avez de
24 telles centrales...

25 Q. **[61]** Oui.

- 1 R. Juste être clair qu'on parle des centrales au fil
2 de l'eau qui ne dépendent pas d'un réservoir.
- 3 Q. **[62]** Les centrales que vous avez une programmation
4 dix (10) jours dessus. Alors tout ce que vous
5 programmez 10 jours.
- 6 R. Non, non, mais attendez, là.
- 7 Q. **[63]** D'accord. C'est ce que vous avez dit.
- 8 R. Depuis le début, on parle des centrales qui sont au
9 GOP...
- 10 Q. **[64]** Non, non, c'est correct. C'est correct, c'est
11 moi qui ai fait l'erreur, vous avez raison.
- 12 R. O.K., donc au fil de l'eau qui ne dépendent pas
13 d'un réservoir.
- 14 Q. **[65]** C'est la même chose.
- 15 R. Je veux juste être sûr que de telles centrales, on
16 réponde bien...
- 17 Q. **[66]** Oui.
- 18 R. ... à quelles centrales on parle.
- 19 Q. **[67]** Bien, lesquelles centrales, c'était des
20 exemples que j'avais donnés tout à l'heure quand
21 j'ai... le préambule de la question, puis c'était
22 l'exemple, par exemple, de Beauharnois, encore, ou
23 les groupes de l'Outaouais en Abitibi, mais oui,
24 c'est ce type de centrale là que ça donne dans la
25 vraie vie, là, ça, c'est l'exemple que je vous

1 évalue les impacts des retraits du
2 Producteur.
3 Parenthèse, ici, là, les gens qui nous écoutent,
4 là, j'espère que les abréviations ne sont pas loin,
5 on s'y perd. Alors :

6 Les fonctions TOP, BA et RC doivent,
7 selon le modèle de fiabilité de la
8 NERC, planifier et coordonner les
9 retraits et résoudre les conflits
10 potentiels.

11 Les unités intermédiaires de la DCMÉ
12 et de la DER responsables d'évaluer
13 les impacts des retraits du Producteur
14 sont :

15 - Programmation et contrôle du réseau
16 (de la DCMÉ) ;
17 - Planification et coordination des
18 activités (de la DER) ;
19 - Téléconduite du réseau Nord-Est (de
20 la DER) ;
21 - Téléconduite du réseau Sud-Ouest (de
22 la DER).

23 Le Transporteur a préparé la réponse à
24 cette question en lien avec
25 l'organigramme de la pièce HQT-1,

1 Document 1.2.

2 Alors je reviens maintenant au premier paragraphe,
3 là, de la réponse, là, qui commence par « La DER de
4 HQT identifie », alors pouvez-vous nous expliquer
5 par des exemples, comment un retrait du Producteur
6 peut avoir un impact sur la fiabilité du réseau,
7 s'il vous plaît?

8 (10 h 24)

9 M. FRANÇOIS BRASSARD :

10 R. Bien parce que, dans le fond, dans une position,
11 dans une posture précise du réseau, il se peut que,
12 dans le fond, parce que je ne sais pas, je peux
13 avoir une congestion sur une portion du réseau, il
14 se peut que j'aie absolument besoin de la
15 production qui vient d'un certain axe de plus qu'un
16 autre, et dans ce cas-là, pour alimenter la charge
17 québécoise on va refuser le retrait carrément parce
18 qu'on a besoin de cette production-là dans la
19 condition du réseau bien précise de cette journée-
20 là.

21 Q. [69] Dans ce contexte-là vous ne pouvez pas
22 importer pour corriger la situation plutôt que de
23 refuser le retrait?

24 R. Bien là je ne sais pas pourquoi vous pouvez arriver
25 à une conclusion aussi rapide?

- 1 Q. **[70]** Non, mais je vous pose la question.
- 2 R. Vous me parlez d'une équation avec multiples
3 variables, multiples... Écoutez, là...
- 4 Q. **[71]** Il n'y a pas d'autres solutions, autrement
5 dit?
- 6 R. Non. Non, mais écoutez, dans le fond - puis là on
7 ne fera pas le débat de tout le modèle d'Hydro-
8 Québec et de qui doit autrement, mais je veux dire,
9 dans le fond, moi si j'ai une charge à alimenter,
10 dans certains cas peut-être que même l'importation
11 n'est pas possible pour réacheminer l'électricité
12 dans ce secteur-là, là. Il y a de multiples
13 possibilités. Écoutez, parce qu'il y a autant de
14 possibilités que...
- 15 Q. **[72]** Que de cas de figure.
- 16 R. Que de cas de figure.
- 17 Q. **[73]** O.K. D'accord. Alors deuxième paragraphe
18 toujours de cette même réponse-là, là, de quel type
19 de conflit potentiel s'agit-il, et on disait :
- 20 Les fonctions TOP, BA et RC doivent,
21 selon le modèle de fiabilité de la
22 NERC, planifier et coordonner les
23 retraits et résoudre les conflits
24 potentiels.
- 25 De quoi on parle comme conflits potentiels? Avez-

1 vous des exemples concrets à nous donner?

2 R. Bien ça peut être des conflits entre deux retraits,
3 par exemple. Il peut y avoir un retrait du
4 Transporteur sur une section du réseau qui ne
5 concorde pas avec un retrait du Producteur. Il est
6 possible, par exemple, qu'à un endroit tu ne
7 puisses pas mettre hors tension un équipement, par
8 exemple, de production parce que, dans le fond, ça
9 met à risque une portion du Transporteur et vice-
10 versa, là. Ça fait qu'il y a encore là un nombre
11 important de cas de figure. Parce que, dans le
12 fond, tout ça est une chaîne qui est maillée très
13 serrée ensemble, là. Ta production est acheminable
14 en autant que l'électrique qui est derrière est
15 disponible. Ça fait que cette analyse-là, là,
16 dépend tout le temps de la partie électrique.

17 Q. [74] D'accord. Bien je vous remercie pour vos
18 exemples et vos réponses. Merci beaucoup. Merci, ça
19 complète les questions pour l'AHQ-ARQ, sous réserve
20 de la question de l'engagement que je vous
21 mentionnais tout à l'heure, Monsieur le Président,
22 selon le cas.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Cadrin. Maître Hamelin pour EBM vous
25 allez en avoir pour combien de temps, s'il vous

1 plaît? Et puis en même temps, tant qu'à vous avoir
2 au micro, aussi nous préciser pour NEMC. J'essaie
3 de coordonner puis qu'on quitte un peu plus tôt
4 aujourd'hui.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 On va poser les questions ensemble, alors j'en ai
7 pour à peu près une heure (1 h).

8 LE PRÉSIDENT :

9 Donc on va - une heure (1 h)? O.K. On va prendre
10 une pause.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Parfait.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Et quand je vais revenir, je vais voir. FCEI - vous
15 allez au micro parce que pour les notes sténo s'il
16 vous plaît - vous devriez en avoir pour combien de
17 temps?

18 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

19 Jean-Philippe Therriault pour la FCEI. Aucune
20 question de la part de la FCEI.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Parfait. Merci. Maître Neuman, vous n'aurez pas de
23 questions? Ça je n'y crois pas vraiment, là, vous
24 connaissant, Maître Neuman.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Une vingtaine de minutes, pas plus. Et ça sera
3 peut-être moins.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Parfait. Merci.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 O.K. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Question d'intendance. Je pense que comme vous avez
10 annoncé une heure (1 h) et nous devons quitter
11 impérativement à onze heures trente (11 h 30),
12 cette formation-ci doit être ailleurs à onze heures
13 trente-cinq (11 h 35), on va vous entendre tout de
14 suite si vous le voulez bien en contre-
15 interrogatoire, à moins que vous ayez...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Me permettez-vous de vérifier juste une petite
18 chose. Je vous reviens dans deux secondes.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui, je vous en prie. Puis est-ce que c'est
21 possible aussi de - je vous l'aurais dit si j'avais
22 quitté pour une pause ou en revenant - ça serait
23 possible que les engagements, et je le sais que vos
24 équipes font déjà... sont déjà à pied d'oeuvre,
25 mais si c'est possible d'avoir les réponses

1 verbales, parce que je pense que beaucoup de ces
2 réponses-là peuvent être verbales, les avoir
3 aujourd'hui en cours d'audience. Ça serait, pour
4 tout le monde, je pense, plus simple.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 On va essayer. C'est avec l'objectif que je vous
7 énonçais précédemment.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je comprends tout à fait.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Donnez-moi un petit instant, je veux juste vérifier
16 quelque chose

17 LE PRÉSIDENT :

18 Je vous en prie.

19 (10 h 36)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Hamelin, vous auriez besoin d'une pause de
22 cinq minutes, c'est ce que je comprends?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Une pause technique de cinq minutes, si c'était
25 possible.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc une pause technique pour tout le monde, de
3 cinq minutes. Alors on y va, dans cinq minutes, on
4 se revoit. Merci.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Les... bien, c'est parce qu'ils travaillent les
11 engagements, si vous voyez ce que je veux dire, il
12 y a de l'empressement à la tâche, là, alors le
13 temps nous étant compté, la réflexion qu'on se
14 faisait précédemment, c'est, évidemment, quand on
15 est là pendant plus d'une semaine, évidemment, la
16 récupération des engagements se fait beaucoup plus,
17 mais là, on fait une gestion au fil de l'eau en
18 temps réel, avec une planification, je vous dis,
19 d'heure en heure, alors vous voyez, là, nos deux
20 témoins, alors le panel est au grand complet, alors
21 je laisse la parole à ma collègue.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Fréchette. Bonjour, Maître Hamelin.

24 Me PAULE HAMELIN :

25 Rebonjour.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que vous allez, est-ce que vous allez faire
3 en deux temps ou est-ce que vous allez... bien, en
4 fait, ce que je veux savoir, quand vous parlez pour
5 EBM et quand vous parlez pour, ou c'est général
6 pour les deux?

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Ça va être général pour les deux.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Parfait.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

12 Q. [75] Alors, Paule Hamelin, pour NEMC et EBM. Alors
13 juste peut-être des questions de clarification.
14 Monsieur Brassard, tout d'abord, pour vous, au
15 niveau de, juste votre parcours, votre... j'ai vu
16 votre curriculum vitae, est-ce que je dois bien
17 comprendre, puis pour que je... vous êtes en fait
18 ce qu'était monsieur Paquin et ce qu'était monsieur
19 Rioux, pour me situer, là, dans vos fonctions?

20 M. FRANÇOIS BRASSARD :

21 R. Enfin, j'ai... je suis monsieur Paquin en partie,
22 oui, puis une partie de monsieur Rioux, oui,
23 probablement, là, mais je ne suis pas monsieur
24 Rioux et les deux à la fois, là.

25 Q. [76] Non, non. D'accord, à la suite un de l'autre.

1 Donc au niveau de vos rôles, ce que je comprends,
2 c'est que quand on parle de CCR au niveau de
3 téléconduite, c'est essentiellement vous qui en
4 assurez la direction, c'est exact?

5 R. Oui.

6 Q. **[77]** Quand on parle des activités du coordonnateur
7 de la fiabilité, c'est également vous qui en
8 assumez la direction?

9 R. Oui.

10 Q. **[78]** O.K. Et quand on parle de DER, c'est également
11 vous qui en assumez la direction?

12 R. Oui.

13 Q. **[79]** Je comprends que vous êtes en poste depuis
14 janvier deux mille seize (2016) et qu'avant ça,
15 essentiellement, votre parcours est lié à, puis je
16 ne voudrais pas réduire votre parcours, mais
17 essentiellement, c'est HQD?

18 R. Oui mais, dans le fond, j'ai travaillé, j'ai
19 commencé ma carrière en appareillage électrique,
20 là, ce n'est peut-être pas indiqué là, puis il a
21 été un grand bout où, pour HQD, je m'occupais, dans
22 le fond, des activités du Transporteur.

23 Q. **[80]** D'accord.

24 R. Sur plusieurs années.

25 Q. **[81]** Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous

1 étiez chez HQD, vous vous occupiez des activités du
2 Transporteur?

3 R. Je m'occupais, dans le fond, des activités de
4 mesurage des interconnexions des activités de
5 transport.

6 Q. **[82]** D'accord. Alors quelques questions qui vont
7 être liées tout d'abord à nos demandes de
8 renseignements; je vous réfère à la pièce B-0172,
9 c'est notre demande de, c'est la demande de
10 renseignements HQT-3, Document 3, à la question
11 9.1. On faisait référence à la notion de « réseaux
12 interconnectés » et dans votre réponse, vous
13 indiquez :

14 Les termes « en réseaux
15 interconnectés » font partie de
16 l'expression « services d'exploitation
17 en réseaux interconnectés » qui est
18 définie au Glossaire...

19 juste pour bien comprendre, quand on parle de cette
20 expression-là dans le contexte des activités de
21 GOP, ça englobe quoi, là, c'est quoi la
22 délimitation géographique de ce que vous entendez
23 comme réseaux interconnectés?

24 (10 h 41)

25

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. Vous faites référence donc à votre question 9.1.1
3 ou plus génériquement? Parce que dans la
4 définition, parce que dans la définition de GOP,
5 donc on parle de réseaux interconnectés, de fournir
6 l'énergie nécessaire pour l'exploitation des
7 réseaux interconnectés, donc on est dans un concept
8 générique qui vise, parce que le modèle fonctionnel
9 vise à définir génériquement, là, les activités
10 qu'on doit faire pour maintenir le réseau. Alors,
11 est-ce que vous êtes dans spécifique 9.1.1 ou vous
12 êtes dans le générique?

13 Q. **[83]** Je suis dans le générique de la notion dans le
14 contexte de la fonction GOP.

15 R. Mais, je ne suis pas sûr que je comprends votre
16 question. L'étendue du réseau interconnecté?

17 Q. **[84]** Ça veut dire quoi pour HQT d'assumer les
18 services d'exploitation en réseau interconnecté?

19 M. FRANÇOIS BRASSARD :

20 R. Mais, je pense que dans une autre des réponses, on
21 mentionne que ça veut dire, dans le fond, le
22 support pour la fréquence, pour la tension, pour...
23 C'est les différents éléments, ça n'a pas de lien
24 avec une étendue géographique quelconque, là. C'est
25 un terme dans le sens que pour des services que

1 t'as à fournir au niveau du réseau. Je ne sais pas,
2 il y a une DDR, entre autres, qu'on les décrivait
3 relativement bien, ça.

4 M. SYLVAIN CLERMONT :

5 R. Mais, t'sais, dans la preuve, on explique la
6 définition de GOP, c'est exploite des groupes de
7 production, fournit de l'énergie pour la prestation
8 de services d'exploitation en réseau interconnecté.
9 On définit également dans la preuve que les
10 services en réseau interconnecté, c'est les
11 services requis pour assurer l'exploitation fiable
12 du système de production-transport d'électricité.
13 Et dans une DDR à la Régie, on spécifie que les
14 services requis pour assurer l'exploitation des
15 systèmes, c'est le réglage de fréquences, les
16 réserves d'exploitation, le soutien de la tension
17 et la remise en charge.

18 Q. **[85]** Donc, comme monsieur Brassard a dit, il n'y a
19 pas de lien géographique à ça dans le cadre de
20 votre réponse?

21 R. Bien, évidemment, dans le cadre du système de
22 production-transport d'électricité géré par le CCR.

23 Q. **[86]** Je vous amène maintenant à la question 10.1,
24 toujours dans le même document, en lien avec la
25 référence et la question du terme

1 « planification ». On vous demandait, en fonction
2 de la référence, de définir le terme
3 « planification ». Vous avez répondu :

4 Le terme « planification » dont il est
5 question à la référence (i) réfère à
6 toute activité qui se déroule au moins
7 un jour à l'avance.

8 Alors, la question que j'ai pour vous, ça va
9 jusqu'où? Parce qu'on indique que c'est au moins un
10 jour à l'avance. Est-ce qu'on peut parler de
11 planification de production multi-mensuelle, multi-
12 annuelle?

13 R. Comme on en a... comme on en a discuté précédemment
14 ce matin, dans le cadre de la fonction GOP, c'est
15 limité au programme de production dix (10) jours
16 pour les centrales au fil de l'eau ne dépendant pas
17 d'un réservoir.

18 Q. **[87]** Et quand on parle de programmation pour des
19 centrales autres, l'ensemble des centrales de HQT?

20 M. FRANÇOIS BRASSARD :

21 R. En fait, pour les autres cas, à nouveau, c'est
22 toujours le même principe, stratégie de...
23 stratégie, d'abord, qui nous parvient du
24 Producteur, puis dans ce cadre-là pour les autres,
25 c'est fait au niveau du CCR. C'est eux qui vont

1 établir les programmes. D'ailleurs, les programmes
2 préparés par les CT dans le cadre de GOP vont être
3 après réacheminés au CCR. C'est le CCR qui va faire
4 l'agglomération finale parce qu'il est le seul qui
5 a l'ensemble de la, dans le fond, de la photo,
6 l'ensemble de la vision globale du réseau.

7 Q. **[88]** Donc, quand on parle des activités du CCR,
8 dans le contexte de la fonction GOP, ce que vous
9 venez de me dire, c'est que ça remonte... ça
10 remonte au CCR, donc il y a des activités qui sont
11 liées au GOP...

12 R. Non.

13 Q. **[89]** ... assumées par le CCR?

14 (10 h 46)

15 R. Non, non, non. Non, ce n'est pas... Rendu là, il le
16 fait dans ses fonctions de RC, BA, TOP. Très
17 important.

18 Me LISE DUQUETTE :

19 Q. **[90]** Je m'excuse, je vous ai perdu sur le RC PA?

20 M. SYLVAIN CLERMONT :

21 R. Non, non. Soupe à l'alphabet. RC, donc...

22 Q. **[91]** O.K.

23 R. Donc RC (Coordonnateur de la fiabilité).

24 Q. **[92]** O.K.

25 R. Responsable de l'équilibrage (balancing authority)

1 puis exploitant du réseau de transport.

2 Q. **[93]** Merci. Excusez!

3 R. Non, non. Arrêtez-moi puis je prendrai trente (30)
4 secondes pour le situer correctement.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Q. **[94]** Alors, je vais revenir tout à l'heure au
7 tableau que vous avez fourni avec les ensembles des
8 activités. Quand vous parlez d'exploitation
9 d'installations de production, votre position est à
10 l'effet que, pour ce qui est de ce que fait le CCR,
11 il n'y a pas d'activités relatives au GOP?

12 M. SYLVAIN CLERMONT :

13 R. Tout à fait. GOP étant défini comme exploitant de
14 centrale. Le CCR n'exploite pas de centrale.

15 Q. **[95]** Je vous réfère à la question, toujours à notre
16 demande de renseignements, à la question 10.2. On
17 était là d'ailleurs. Et la question qui vous avait
18 été posée c'est :

19 [...] si le Transporteur est en
20 possession d'informations de nature
21 commerciale de sa cliente Hydro-Québec
22 Production lorsqu'il exerce des
23 activités associées à la fourniture
24 d'énergie [...].

25 Et, là, vous nous avez répondu :

1 Afin d'exercer ses activités associées
2 à la fourniture d'énergie, le
3 Transporteur dans sa fonction de GOP
4 tient compte des stratégies de
5 production [...].

6 Et on continue, au niveau des programmes de
7 production. Et vous avez répondu :

8 Il ne connaît pas les informations de
9 nature commerciale telles que les
10 transactions du Producteur dans ses
11 activités de marchés de gros.

12 On voit dans cette référence-là, dans votre réponse
13 également la notion d'activités associées à la
14 fourniture d'énergie. Est-ce que vous pouvez me
15 dire si c'est de pratique courante dans l'industrie
16 que le Transporteur exerce des activités de
17 fourniture d'énergie ou de livraison d'énergie?

18 R. Non, non, attendez. Le Transporteur ne fournit pas
19 d'énergie. Le Transporteur n'est pas dans la
20 fourniture d'énergie. Il faut faire attention. On a
21 parlé de l'exploitation des centrales. Monsieur
22 Brassard ce matin, dans ses figures, a tenté de...
23 pas a tenté, a décrit comment fonctionne, comment
24 fonctionne, à partir de la coordination, donc du
25 CCR, l'exploitation des centrales.

1 Par ailleurs, on a introduit dans le
2 dossier des fonctions... des notions qui sont
3 relatives aux normes de fiabilité, donc le modèle
4 fonctionnel de la NERC. Et quand on va voir la
5 définition de GOP, donc d'exploitant de centrale,
6 qui est celle dont on a discuté tantôt, donc, là,
7 on a dit, un GOP, c'est quelqu'un qui exploite des
8 coupes de production, qui fournit de l'énergie puis
9 qui fournit les services d'exploitation en réseau
10 interconnecté.

11 Donc, un exploitant de centrale doit mettre
12 de l'énergie à la disposition du BA qui l'a demandé
13 puis qui en a besoin pour équilibrer le réseau.
14 Alors, le Transporteur ne fournit pas d'énergie. Le
15 GOP, le Transporteur dans sa fonction GOP s'assure
16 que les centrales sont au rendez-vous pour fournir
17 l'énergie qui est requise dans le plan, par le plan
18 de production fait par le CCR quotidiennement.
19 Donc, le Transporteur ne fournit pas d'énergie dans
20 ses fonctions GOP, s'assure que les centrales sont
21 au rendez-vous pour fournir l'énergie qui est
22 requise pour équilibrer la zone du Québec.

23 Q. [96] On va... Je vais reposer ma question. On ne
24 jouera pas sur les mots. Mais ma compréhension,
25 c'est qu'HQT, dans sa fonction GOP, vous dites,

1 doit exercer des activités de fourniture
2 d'électricité, de livraison d'électricité?
3 R. Ce qui peut livrer de l'énergie, c'est une
4 centrale. Le Transporteur, ni dans ses fonctions de
5 GOP, ni dans aucune de ses fonctions, n'a de
6 centrale à... n'est propriétaire d'aucune centrale.
7 Donc, le Transporteur, dans aucune de nos
8 activités, on fournit de l'énergie. Le GOP, à la
9 Direction... bien, entre autres, à la DER, doit
10 s'assurer de faire les manoeuvres nécessaires pour
11 que les centrales fournissent l'énergie que la zone
12 d'équilibrage a besoin. Je ne joue pas sur les
13 mots, là. HQ TransÉnergie n'a pas de centrale.
14 (10 h 52)

15 Q. **[97]** Est-ce que c'est normal qu'HQT dans sa
16 fonction de GOP, contrairement à d'autres
17 transporteurs, exerce les activités que vous venez
18 de décrire?

19 R. Dans le modèle fonctionnel et dans la pratique
20 nord-américaine, il y a... la délégation
21 d'activités n'est vraiment pas inhabituelle, donc
22 que quelqu'un exerce des fonctions pour quelqu'un
23 d'autre, ce n'est vraiment pas inhabituel. Il y a
24 eu une DDR de quelqu'un, je ne sais pas si c'est
25 NEMC, je ne me rappelle pas, qui demandait, par

1 ailleurs, est-ce que vous pouvez m'en donner, des
2 exemples, de compagnies américaines ou en Amérique
3 du nord où ça serait comme ça, comme on vous a
4 répondu, le registre ne permet pas d'identifier si
5 une entité le fait, on peut voir qu'il est
6 enregistré comme GOP, mais on n'est pas en mesure
7 de l'identifier. Ceci dit, il n'y a rien dans les
8 structures de marché nord-américaines ou dans le
9 modèle de fiabilité ou dans le modèle fonctionnel
10 qui le prévient, il n'y a rien qui l'encourage,
11 mais il n'y a rien qui le décourage non plus, puis
12 il n'y a rien qui l'interdit et la délégation de
13 fonctions est pratique courante dans l'industrie,
14 on en connaît... ça, on en connaît plusieurs cas.

15 Q. [98] O.K. Dans les cas, justement, de délégation de
16 fonctions, est-ce que c'est des cas où les
17 compagnies sont verticalement intégrées, des
18 compagnies indépendantes, à votre connaissance?

19 R. Il y a de tout, mais je peux vous donner un cas où
20 ça ne l'est pas du tout, un cas qu'on connaît tous
21 très bien, qui est tout juste de l'autre bord de la
22 frontière, la... notre ligne à courant continu avec
23 la Nouvelle-Angleterre, donc le RMCC, l'exploitant
24 de l'installation de transport n'est pas National
25 Grid qui est, par ailleurs, le propriétaire de

1 l'installation, mais c'est ISO New England qui
2 exploite cette station-là. Donc National Grid a
3 délégué à ISO New England la fonction TOP pour le
4 RMCC, par exemple. C'est un exemple qu'on connaît
5 bien, qui est autour de nous et qui n'est pas dans
6 le cadre d'une compagnie verticalement intégrée.

7 Q. **[99]** Les stratégies de production d'HQP dont il est
8 fait référence dans la référence ou encore les
9 questions de réserve hydrique, hydraulique dont on
10 a parlé dans la preuve, est-ce que vous considérez
11 que c'est des informations commerciales que vous
12 pouvez divulguer à des tiers?

13 R. Bien non. D'ailleurs, les stratégies de production,
14 on reçoit... bon, on reçoit les stratégies de
15 production d'HQP, mais le CCR reçoit aussi les
16 programmes... les prévisions de production des
17 parcs éoliens, par exemple, pour arriver à intégrer
18 tout ce qui va se produire dans la zone
19 d'équilibrage du Québec, on reçoit toute cette
20 information-là et non, absolument pas, c'est de
21 l'information strictement protégée.

22 Q. **[100]** On a parlé tout à l'heure des activités qui
23 étaient associées à la fourniture d'énergie. Vous
24 avez également parlé dans le cadre de la preuve des
25 activités relatives à la supervision des activités

1 d'échange. Est-ce que je dois comprendre que
2 c'est... puis je fais référence également à
3 votre... au tableau 1, là, dans la preuve, où on
4 décrit toutes les activités qui sont réalisées par
5 HQT pour HQP dans les fonctions GOP, est-ce que
6 vous êtes d'accord avec moi qu'il y a certaines de
7 ces activités-là qui sont liées aux dispositions
8 des tarifs et conditions, notamment les questions
9 de respect de programmation des programmes des
10 clients ou encore les questions de l'importance de
11 transiter l'énergie qui est programmée?

12 M. FRANÇOIS BRASSARD :

13 R. Mais où voyez-vous, là, les programmes des clients,
14 là, dans cette...

15 Q. **[101]** Non, c'est ma question. Ma question est à
16 l'effet que vous avez indiqué que vous exercez des
17 activités associées à la fourniture d'énergie ou
18 encore, vous avez parlé de la supervision des
19 activités d'échange dans la preuve. Des activités
20 qui sont effectuées par HQT pour HQP dans les
21 fonctions de GOP.

22 R. Pouvez-vous nous citer la place, là, où est-ce que
23 vous parlez d'échange?

24 Q. **[102]** Bien la fourniture d'énergie, on vient d'en
25 parler dans la référence... dans la preuve, à

1 2.5.4. Puis même dans cette même référence-là, on
2 voit la coordination, la supervision des
3 transactions d'échange...

4 (10 h 57)

5 M. SYLVAIN CLERMONT :

6 R. Oui, oui, oui, oui, mais, wo! Wo! Ça commence à la
7 ligne 11, ça. « Plusieurs activités sont assurées
8 par les répartiteurs du CCR ». Là on n'est pas dans
9 la cadre de la fonction GOP. Le CCR n'a pas de...
10 n'exerce pas de fonction GOP, notamment sans s'y
11 limiter. Puis là vous avez raison, il y a une série
12 d'activités qui sont mises là, mais là on est au
13 CCR, là, on n'est pas dans une des activités de la
14 direction exploitation qui sont GOP délégués.

15 Q. **[103]** O.K. Et quand je remonte juste un peu en
16 haut, on parlait de certaines activités associées à
17 la fourniture d'énergie. Dans ce cas-là on est dans
18 le GOP, là?

19 R. Oui. Le premier paragraphe effectivement parle de
20 GOP, donc certaines associées, mais certaines
21 activités associées à la fourniture d'énergie, au
22 sens des normes de fiabilité tel que la
23 planification, la coordination et la livraison
24 d'énergie des groupes en puissance active et
25 réactive sont incluses dans les activités de

1 production, oui.

2 M. FRANÇOIS BRASSARD :

3 R. Dont d'ailleurs certaines sont exercées par le
4 Producteur.

5 Q. **[104]** Donc, quand vous exercez ces activités-là au
6 niveau de la fourniture d'énergie, ma compréhension
7 c'est que vous ne voyez pas d'application possible
8 des dispositions des tarifs et conditions dans ce
9 contexte-là?

10 M. SYLVAIN CLERMONT :

11 R. Bien corrigez-moi si j'ai... corrigez-moi si je me
12 trompe, mais les Tarifs et conditions régulent, si
13 je peux dire, l'accès au réseau de transport, donc
14 au service de transport offert par les clients qui
15 sont les utilisateurs du réseau de transport.

16 Donc, dans ce cas-ci on parle d'exploiter
17 des centrales, on parle d'exploitation de
18 centrales, donc planifier, coordonner, livraison
19 d'énergie et le groupe production afin d'exploiter
20 les centrales. Alors, non, les Tarifs et
21 conditions... les Tarifs et conditions parlent du
22 raccordement de centrales, mais ne parlent pas de
23 l'exploitation de centrales. D'ailleurs,
24 l'exploitation des centrales, par exemple, des
25 parcs éoliens des Producteurs ce n'est pas régi par

1 les Tarifs et conditions. Pas plus que
2 l'exploitation du parc de production de HQT l'est.

3 Q. **[105]** Quand on doit s'assurer qu'on transite une
4 quantité d'énergie spécifique, ce que vous me dites
5 c'est que dans le contexte des fonctions de GOP
6 vous n'avez pas à assumer ce rôle-là?

7 R. Juste pour être sûr, pouvez-vous répéter votre
8 question? Je m'excuse.

9 Q. **[106]** Je vous posais la question : quand vous avez
10 à assumer les activités de fourniture d'énergie, et
11 dans le contexte du rôle dont vous me parlez pour
12 le GOP, vous n'avez pas à déterminer et vous
13 assurer que vous transitez une quantité spécifique,
14 selon la programmation, une quantité d'électricité
15 au point A, au point B et vous assurer que ce soit
16 bien livré au point B? Ce n'est pas votre rôle à
17 vous?

18 R. Dans le cadre de la fonction GOP, non. C'est le
19 rôle du CCR, mais là on est hors fonction GOP comme
20 on vient de discuter.

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Je m'excuse. Et peut-être...

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Oui.

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Q. **[107]** Je m'excuse de vous interrompre, mais juste,
3 par exemple, l'article 13.6, je pense, des Tarifs,
4 quand on parle il y a une interruption qui doit se
5 faire sur le réseau, est-ce que c'est le CCR qui
6 appelle le GOP et qui lui dit : « Vous interrompez
7 certaines parties »? Je veux juste voir comment ça
8 fonctionne?

9 M. FRANÇOIS BRASSARD :

10 R. Si vous faites allusion aux moyens de gestion ou
11 aux coupures, c'est effectivement le CCR. C'est
12 clair.

13 Q. **[108]** Je m'excuse. Le CCR, lui, quand je regarde
14 votre petit croquis ici, là...

15 R. Oui.

16 Q. **[109]** ... il appelle l'opérateur HQT et GOP délégué
17 pour faire l'arrêt ou c'est le CCR qui l'interrompt
18 avec la téléconduite?

19 R. Non, toujours le même principe. Le CCR va donner
20 ses commandes au centre de téléconduite qui va
21 prendre action. C'est une ligne si c'est un
22 équipement, si c'est une autre partie...
23 Exactement. Puis c'est pour ça que les CT n'ont
24 aucune idée des programmes qui circulent sur les
25 interconnexions. Ils n'ont aucune idée. Ils ne

1 voient que des mégawatts passer au net. Ils n'ont
2 aucune idée de ce qui peut transiter pour qui ou
3 autre. Pour eux, il « flow » des mégawatts puis
4 c'est tout ce qui les concerne.

5 (11 h 2)

6 M. SYLVAIN CLERMONT :

7 R. Puis à la limite, ayant une vision plus régionale,
8 à la limite, ils ne comprendront pas pourquoi ils
9 viennent de se faire demander d'interrompre la

10 Q. **[110]** Merci. Je m'excuse, Maître Hamelin, désolée.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Q. **[111]** En fait, ma question était proche de, ma
13 prochaine question était proche de la vôtre parce
14 que j'avais, j'avais vu aussi, dans les activités,
15 la supervision des activités d'échanges. Est-ce
16 que, encore une fois...

17 M. STÉPHANE VERRET :

18 R. Maître Hamelin?

19 Q. **[112]** Oui?

20 R. Maître Hamelin, excusez-moi, est-ce que ça serait
21 possible de nous préciser dans la preuve...

22 Q. **[113]** Oui, je... je pense que c'était à la page
23 11...

24 R. ... parce que ça aide beaucoup à avoir l'extrait.

25 Q. **[114]** En fait, c'était dans la même, dans la même

1 référence, je pense que c'était le deuxième
2 paragraphe; selon la réponse que vous m'avez donnée
3 tout à l'heure, Monsieur Clermont, c'est des
4 activités qui seraient liées au CCR, ça, exact?

5 M. FRANÇOIS BRASSARD :

6 R. Je vais laisser monsieur Clermont répondre...

7 Q. **[115]** Il a dit, il a fait oui de la tête.

8 M. SYLVAIN CLERMONT :

9 R. J'ai dit oui mais ça ne paraît pas dans les notes
10 sténographiques.

11 Q. **[116]** Non.

12 R. Alors, oui, je vous confirme que, effectivement, on
13 est toujours dans le paragraphe des activités qui
14 sont au CCR, donc fonction coordonnateur fiabilité,
15 équilibrage.

16 M. FRANÇOIS BRASSARD :

17 R. Et ce paragraphe-là, il est intégré pour,
18 justement, montrer que ces décisions-là qui sont
19 prises par le CCR se, dans le fond, se concrétisent
20 par une manoeuvre puis lorsque cette manoeuvre-là
21 est faite dans certains cas, bien, cette manoeuvre-
22 là est dans le cadre du GOP. C'est vraiment rien
23 que pour expliquer ça, c'est pour expliquer que la
24 manoeuvre que le CT va faire, il la fait dans le
25 cadre du GOP, mais il la fait basé sur une activité

1 qui vient du CCR. Tout ce qui est écrit dans ce
2 paragraphe-là tourne autour de ça.

3 Q. [117] O.K. Vous nous excuserez parce que je vais
4 vous avouer que ce n'est pas toujours facile quand
5 on part de la base en disant que vous opérez, vous
6 exploitez les centrales, et caetera, donc on essaie
7 de suivre avec les différentes activités puis ce
8 qui est, comme ce qui relève du CCR versus ce qui
9 relèverait vraiment, là, de ce que vous appelez les
10 fonctions GOP, on essaie de... on essaie de tout
11 comprendre.

12 Au niveau de, quand on parle de
13 l'implantation des programmes de production dans le
14 contexte du tableau, là, avec les activités selon
15 la définition de la fonction GOP, est-ce que je
16 dois comprendre que, de vos réponses, qu'il n'y a
17 aucune optimisation des centrales du Producteur qui
18 est effectuée par le Transporteur?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Hamelin, on parle bien du tableau à la
21 page... à la page 9 de 20?

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 HQT-2, Document 1?

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Tout à fait.

3 R. Oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Est-ce que vous avez la référence?

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Oui, je m'excuse.

8 M. SYLVAIN CLERMONT :

9 R. Donc votre question n'est pas dans les activités
10 GOP, mais est-ce qu'il y a quelqu'un, pour le
11 Transporteur, qui optimise les programmes du
12 Producteur?

13 Q. **[118]** Non, bien, activités selon la définition de
14 la fonction GOP, là, je lis le dernier, la dernière
15 puce :

16 Implantation des programmes de
17 production selon les stratégies
18 définies par HQP.

19 Et donc ça fait partie des activités qui sont
20 effectuées par le GOP. Ma question, c'est : dans le
21 cadre de l'implantation des programmes de
22 production, selon les stratégies définies par HQP,
23 est-ce que HQT, pour l'exercice des fonctions de
24 GOP, se trouve à faire de l'optimisation des
25 centrales de HQP?

1 R. Non.

2 Q. **[119]** Est-ce que HQT se trouve à gérer les
3 questions de capacités d'entreposage,
4 naturellement, bon, de centrales ayant un réservoir
5 versus d'autres centrales au fil de l'eau pour, par
6 exemple, décider de limiter des déversements, est-
7 ce que c'est quelque chose que vous faites, que
8 vous gérez?

9 R. Non, pas les niveaux des réservoirs. Comme on en a
10 discuté ce matin, les centrales au fil de l'eau qui
11 sont gérées par les centres de téléconduite, là,
12 les centrales au fil de l'eau sans réservoir en
13 amont, évidemment, on essaie que ça ne déborde pas
14 puis on essaie, comme monsieur Brassard l'a
15 expliqué, là, de respecter les contraintes
16 environnementales, les contraintes hydriques aussi.
17 Mais au-delà de ça, non, ça fait partie de la
18 stratégie de production, donc ce n'est pas chez le
19 Transporteur.

20 (11 h 07)

21 Q. **[120]** On va parler un peu de coûts. Si j'ai bien
22 compris, au niveau de la preuve, ce que vous dites,
23 c'est que vous... depuis dix-neuf cent quatre-
24 vingt-dix-sept (1997), vous avez... vous exploitez
25 les centrales de HQT par le biais de trois centres

1 de téléconduite contre rémunération à coût complet.
2 Je vous réfère à la pièce HQT-2, Document 1, page
3 6, c'est la pièce B-0189.
4 R. C'est quoi votre deuxième pièce, Maître Hamelin?
5 Q. **[121]** En fait, c'était juste la traduction.
6 R. Ah! O.K.
7 Q. **[122]** La traduction Régie. Monsieur Clermont, vous
8 êtes habitué à ça, là.
9 R. Oui, mais je suis toujours perdu dans la
10 traduction.
11 Q. **[123]** C'est une blague. Je l'oublie et je l'avais
12 oublié ce matin, on s'est vite dépêché de mettre la
13 traduction parce que moi aussi j'oublie la
14 traduction. Ça doit être l'âge.
15 R. Dans mon cas peut-être, pas pour vous.
16 Q. **[124]** Ah! C'est gentil. Bon. On flatte...
17 Me YVES FRÉCHETTE :
18 Tu vas recevoir un courriel.
19 Me PAULE HAMELIN :
20 Q. **[125]** Vous ne vous en sortirez pas comme ça, hein!
21 Est-ce que vous voulez que je répète ma question?
22 M. STÉPHANE VERRET :
23 R. Ce serait une bonne idée.
24 Q. **[126]** O.K.
25

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. S'il vous plaît.

3 Q. **[127]** Alors, je comprends de ce paragraphe-là que
4 c'est indiqué que depuis dix-neuf cent quatre-
5 vingt-dix-sept (1997) vous exploitez les centrales
6 de HQP par le biais de trois centres de
7 téléconduite contre rémunération à coût complet.
8 C'est exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[128]** Et vous avez fait référence à ça un peu
11 partout dans la preuve, que les activités exercées
12 par HQT pour réaliser la fonction de GOP avaient
13 été effectuées à coût complet. Est-ce que c'est
14 exact, et je pense que vous l'avez déjà dit dans la
15 preuve et également tout à l'heure en témoignage,
16 que c'était essentiellement en réponse à l'article
17 ou conformément à l'article 5.1 du Code de conduite
18 qui est applicable depuis deux mille quatre (2004)?

19 R. Effectivement, l'article sur la politique de prix
20 de cession.

21 Q. **[129]** D'accord. Et est-ce que vous êtes d'accord
22 avec moi pour dire que cet article-là est également
23 en lien avec votre obligation à 3.1 de vous assurer
24 de ne pas... de prévenir toutes formes de
25 traitement préférentiel en faveur des entités

1 affiliées?

2 R. Oui, effectivement.

3 Q. **[130]** Et que c'est également lié à 3.2 du Code de
4 conduite qui vise aussi à prévenir des... que les
5 activités commerciales des entités affiliées soient
6 financées en tout ou en partie par les clients du
7 service de transport?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[131]** O.K. Alors, quand je vois... je reviens au
10 tableau 1, au niveau des activités qui sont
11 effectuées par HQT selon la définition de la
12 fonction GOP, je comprends, de l'ensemble de ces
13 activités-là, que la position prise par le
14 Transporteur, c'est qu'elles ne doivent pas être
15 financées par des clients du service de transport?

16 R. C'est exact.

17 Q. **[132]** O.K. Je vous fais référence maintenant à la
18 pièce HQT-2, Document 1, page 7. C'est la pièce B-
19 0189. Bien, en fait, on est toujours dans le même
20 document. J'attire votre attention plus
21 particulièrement à la ligne 5, on peut lire :

22 Lorsque la fonction GOP fait l'objet
23 de vérification de conformité de la
24 part du [...]

25 NPCC, je vous fais grâce de la...

1 ... ce sont les CT dont Hydro-Québec
2 TransÉnergie est la propriétaire, qui
3 sont principalement responsables de
4 démontrer la conformité de leurs
5 activités aux exigences des normes de
6 fiabilité applicables.

7 Puisque les activités liées à la fonction GOP sont
8 rémunérées à coût complet, est-ce que HQP a
9 remboursé HQT pour les services offerts liés à la
10 démonstration de la conformité depuis deux mille
11 six (2006) lorsque la fonction GOP a fait l'objet
12 de vérification?

13 (11 h 12)

14 R. Ces coûts-là en lien avec la démonstration et la
15 validation de la conformité sont facturés
16 directement au Producteur par les responsables de
17 la conformité.

18 Q. **[133]** Donc, quand on parle d'audit interne, on sait
19 combien ça... on sait ce que ça représente en
20 termes de coût, et caetera. Ce que vous me dites,
21 c'est que HQP a été facturée pour ça?

22 R. C'est exact, directement par le bureau de
23 conformité et non pas dans les rubriques ici dont
24 on parle, en lien avec l'exercice de la fonction de
25 téléconduite ou l'exploitation des installations.

1 Q. **[134]** Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle
2 c'est différent?

3 M. SYLVAIN CLERMONT :

4 R. Bien, parce qu'on a limité la preuve au transfert
5 de la fonction GOP. Là, vous posez une autre
6 question sur la facturation des services... des
7 services du bureau de conformité puis d'audit. Ce
8 n'est pas facturé dans le cadre de la fonction GOP,
9 mais c'est facturé.

10 Q. **[135]** O.K. Est-ce que la position d'HQT pour
11 l'avenir, au niveau de, justement de processus de
12 vérification future dans le contexte du suivi de la
13 surveillance des normes de fiabilité, est-ce
14 qu'HQT, au niveau des coûts qui sont rattachés à
15 ça, la position va être la même à l'effet de
16 facturer peu importe qui envoie la facture à HQT,
17 mais de facturer HQT pour ces services-là?

18 R. Oui.

19 Q. **[136]** Et au niveau de la mise à niveau des normes
20 pour ce qui est de la fonction GOP, jusqu'à
21 maintenant est-ce que j'ai raison de... ce que je
22 crois, c'est que votre réponse serait la même au
23 niveau de, tant du régime volontaire de la NERC ou
24 du régime obligatoire de la Régie, est-ce que toute
25 mise à niveau a été... qui est associée à la

1 fonction GOP, a été assumée par HQP?

2 R. Oui, il faut comprendre, comme on l'a dit dans la
3 preuve, que c'est le même système informatique.
4 Puis monsieur Brassard l'a expliqué ce matin. En
5 fait c'est les trois mêmes systèmes informatiques,
6 si on peut dire. Alors, même sans fonction GOP, ces
7 systèmes informatiques-là devraient être mis à jour
8 pour réaliser nos activités. Alors, les mises à
9 niveau de ces activités-là se font. Et par la
10 suite, comme on facture à coût complet basé sur la
11 portion d'utilisation, si on peut dire, le nombre
12 de points de base de données, bien, ces coûts-là se
13 ramassent aussi à être facturés au Producteur.

14 Q. **[137]** Donc, si je prends l'exemple des CIP, en fait
15 la mise à niveau, la portion qui était attribuable
16 à HQP pour la mise à niveau des infrastructures
17 aurait été facturée à HQP, sa proportion?

18 R. Oui. Oui.

19 Mme ANDRÉE BOUCHER :

20 R. C'est que ce n'est pas facturé dans les coûts de
21 téléconduite ici. Mais tous les travaux qui ont eu
22 lieu en termes de conformité aux normes CIP, que ce
23 soit en sécurité cybernétique ou en sécurité
24 physique des installations, ces coûts-là sont
25 captés dans les unités de sécurité industrielle,

1 pour tout ce qui est sécurité physique. Sécurité
2 cybernétique, ces coûts-là sont captés via la VPTIC
3 et sont refacturés aux différents utilisateurs de
4 façon directe. Alors, la VPTIC a facturé de façon
5 directe le Producteur pour les coûts qui lui
6 étaient relatifs. Et la même chose pour la sécurité
7 industrielle.

8 Par contre, dans le cas qui nous concerne
9 ici, lorsqu'on parle des coûts de téléconduite, ces
10 coûts-là dont on parle pour la conformité aux
11 normes CIP n'ont pas été facturés via les coûts de
12 téléconduite, refacturés du Transporteur au
13 Producteur. Mais ces coûts-là ont été refacturés
14 par les unités fournisseurs directement aux
15 utilisateurs, dont le Producteur.

16 Q. **[138]** O.K.

17 (11 h 17)

18 R. Tout service qui est rendu par une unité interne à
19 une unité affiliée est facturé à coût complet via
20 la facturation interne de l'entreprise. Ce qu'on
21 parle ici, c'est tout ce qui est en lien avec la
22 fonction GOP, coûts de téléconduites, exploitation
23 des installations et la formation Programme
24 nouveaux exploitants.

25 Q. **[139]** O.K., parce que je comprends votre réponse,

1 c'est juste que, naturellement, pour nous, entre
2 les, qui paie qui, là, c'est une chose, mais
3 l'objectif, c'est de s'assurer que, à partir du
4 moment où on... il y a des activités qui sont liées
5 à cette fonction-là, mais il y a également un suivi
6 de la conformité et il y a des coûts qui se
7 rattachent à ça, puis donc ce que vous me répondez,
8 c'est que les coûts qui se rattachent au suivi de
9 la conformité sont facturés à HQP dans la
10 proportion qui leur revient?

11 R. Oui, je vous le confirme.

12 Q. **[140]** Et est-ce que, dans ce contexte-là, quand on
13 parle de tout le travail administratif qui est lié
14 à, par exemple, à l'analyse de chaque norme, à
15 l'évaluation du plan de deux mille dix-sept (2017)
16 sur la surveillance de la conformité, toutes les
17 mesures administratives, j'appelle ça des mesures
18 administratives, là, mais tout ce travail-là, et
19 dieu sait qu'il y en a, en amont, là, de s'assurer
20 de la conformité des normes, est-ce que je
21 comprends que votre réponse est la même à l'effet
22 que ces coûts-là sont également facturés à HQP?

23 M. SYLVAIN CLERMONT :

24 R. Ma réponse est légèrement différente. HQP a sa
25 propre équipe de Bureau de conformité, donc HQP, je

1 n'ai pas besoin de le refactoriser parce que HQP fait
2 ce travail-là de son côté avec son Bureau de
3 conformité.

4 Q. **[141]** O.K. mais dans un contexte où, si j'ai bien
5 compris, au niveau de, demain matin, la Régie
6 impose un plan de redressement pour les activités
7 qui sont, en fait, un plan de redressement, qui
8 sont en lien une non-conformité possible, si on
9 parle d'un plan de redressement, on serait, une
10 non-conformité mais, donc dans un contexte
11 d'application d'un plan de redressement demain
12 matin en lien avec les activités GOP, est-ce que
13 votre réponse est la même? Est-ce que c'est HQP qui
14 serait, à ce moment-là, qui assumerait ces... cette
15 démarche-là? Moi, j'ai compris que c'était vous qui
16 assumiez le plan de redressement, donc ça serait
17 une facture qui serait refilee à HQP?

18 R. Vous commencez, vous commencez en disant que s'il y
19 avait une non-conformité à une norme de fiabilité,
20 évidemment, dans le cadre de la fonction GOP. On
21 n'a pas de cas, on a peu de cas en tête ou pas de
22 cas en tête où on pourrait faire une non-conformité
23 seulement pour le GOP, dans le cadre de la fonction
24 GOP. Quand il y a un virus sur un système
25 informatique ou je n'ai pas révoqué, on n'a pas

1 révoqué les accès aux centres de téléconduite dans
2 les délais prescrits par la norme, est-ce que c'est
3 pour le GOP ou est-ce que c'est pour le TOP... ou
4 pour le TO, pardon, les activités réalisées par la
5 Direction.

6 Donc, puis pour ce qui est de la question
7 des sanctions ou qui paierait, il y a eu aussi des
8 DDR là-dessus, le procureur a fourni les réponses.

9 Q. **[142]** Oui, mais, je suis d'accord mais je ne suis
10 pas tout à fait en lien avec votre réponse au
11 niveau de la question de non-conformité seulement
12 pour GOP. Mais vous dites, dans votre preuve, qu'un
13 redressement à un enjeu de conformité serait sous
14 la responsabilité de HQT. Ma question, c'est : vous
15 traitez les, donc vous traitez des questions de
16 plan de redressement comme on traiterait des
17 questions de sanctions qui pourraient être
18 applicables par la Régie, et votre réponse revient
19 à ça va dépendre de qui aurait à assumer cette
20 responsabilité-là et le cas par cas dont on a
21 parlé?

22 M. FRANÇOIS BRASSARD :

23 R. Peut-être si je peux tenter une réponse. Pour ce
24 qui est de la fonction GOP que nous exerçons à
25 partir des centres, comme on l'a mentionné, on a,

1 c'est le même centre physique qui opère tant pour
2 le Transporteur que le Producteur, puis c'est le
3 même système informatique. Ça fait que c'est sûr
4 que si on a une non-conformité par rapport au
5 centre, il faut comprendre que la non-conformité,
6 on l'a à la fois pour le Transporteur et l'activité
7 du Producteur, c'est le même système informatique,
8 c'est la même porte à barrer, là.

9 Ça fait que c'est sûr que dans ce cas-là,
10 il est clair pour nous que nous allons assumer les
11 frais reliés à ça parce que c'est notre propre
12 centre, c'est notre actif, là. Maintenant, dans
13 un... il y a plein d'autres cas de figure puis de
14 tableaux, là, que, le tableau 1, entre autres,
15 donne des responsabilités de part et d'autre. Tout
16 ce qui est dans la responsabilité d'HQP, bien,
17 c'est clair que c'est eux qui vont devoir assumer
18 les coûts de ce qui va être relié, si la non-
19 conformité est reliée à leur bout à eux.

20 Ce qu'on vient dire dans le fond, c'est que
21 le seul bout où, pour nous, il est évident, c'est
22 que notre propre centre, notre logiciel, notre
23 porte qui n'est pas barrée, bien, c'est sûr que là,
24 dans le fond, toute non-conformité va être à la
25 fois une non-conformité pour le Transporteur et à

1 la fois pour la fonction GOP, là, ça ne pourra
2 pas... ça ne pourra pas être... et c'est ça qu'on
3 veut justement éviter qu'il y en ait deux, là,
4 parce que c'est le même élément. Le reste, c'est
5 clair que tous les cas qui relèvent du Producteur
6 vont être facturés au Producteur comme on le fait
7 dans tous les cas, là.

8 (11 h 22)

9 Q. **[143]** Je vous arrête là-dessus parce que je ne suis
10 pas d'accord avec vous et je vais... je ne veux pas
11 argumenter puis on le fera au niveau de la
12 plaidoirie, mais je veux juste préciser une chose.
13 Êtes-vous d'accord avec moi que la plupart des
14 normes décrivent qu'il y a une exigence, par
15 exemple, qui est applicable aux propriétaires
16 d'installations de transport?

17 Il y a une exigence qui peut être
18 applicable aux propriétaires d'installations de
19 production ou l'exploitant des installations de
20 production. Donc, il y a des exigences qui sont
21 applicables tant au TOP qui peuvent être
22 applicables au GOP.

23 Alors, moi, je vous dis, une situation où
24 vous assumez l'obligation à titre de GOP, dans un
25 contexte comme celui-là où c'est votre décision,

1 vous assumez ce rôle-là, il y aurait une sanction
2 qui serait imputable pour la même... si on a deux
3 exigences avec un TOP et un GOP, il y aurait une
4 sanction qui pourrait être applicable tant au TOP
5 qu'au GOP, là, on s'entend?

6 M. SYLVAIN CLERMONT :

7 R. Oui, mais vous irez... C'est-à-dire si vous allez
8 voir dans notre preuve, au tableau 6, vous allez
9 voir qu'on a fait le départage de... Parce que,
10 parce que dans la vraie vie, la porte, comme
11 monsieur Brassard l'a dit, si on laisse la porte
12 débarrée ou si on ne révoque pas des accès dans les
13 délais prescrits ou si on ne fait pas des mises à
14 jour de logiciels dans les délais prescrits, alors
15 ce qu'on a fait au tableau 6, c'est qu'on a
16 départagé qui assumait la responsabilité de quoi
17 pour chacune des normes. En effet, parce que vous
18 avez raison, les normes s'appliquent. Parce que le
19 Guide des sanctions n'est pas à l'effet de
20 multiplier les pénalités pour la même infraction à
21 diverses entités. C'est pas la pratique nord-
22 américaine non plus.

23 Alors, ce qu'on a voulu faire, c'est
24 clarifier, puis c'est l'exercice que vous avez au
25 tableau 6, norme par norme applicable au GOP, norme

1 par norme qui en serait responsable. C'est ce que
2 vous avez au tableau 6 de notre preuve, donc pages
3 17 et 18, HQT-2, Document 1.

4 Q. **[144]** D'accord. Au niveau de ça, je veux juste
5 préciser une chose avec vous au niveau du tableau.
6 Si je prends juste, par exemple, la BAL, la
7 première qui se retrouve à ce tableau-là, puis ça
8 va clore la question au niveau des sanctions puis
9 je...

10 Quand on regarde la BAL, l'exigence était
11 applicable essentiellement à l'exploitant ou aux
12 propriétaires d'installations de production. O.K.
13 Puis je vous le dis, là, on peut aller le voir,
14 vous et moi, mais, bon, c'est ça.

15 R. Mais, en fait, Maître Hamelin, toutes les normes
16 qui sont citées au tableau 6 sont applicables à la
17 fonction GOP, toutes.

18 Q. **[145]** Oui, je sais, mais il y en...

19 R. La première aussi, mais toutes.

20 Q. **[146]** Non, mais il y en a qui sont applicables, les
21 mêmes exigences peuvent être applicables au TOP, et
22 caetera, là. Donc, je vous donne juste cet exemple-
23 là, un cas de figure, où à la base la norme
24 s'applique à cette fonction-là spécifique.

25 Dans la mesure où je regarde votre tableau,

1 là, quand vous dites que là c'est la responsabilité
2 d'HQT, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que
3 c'est la responsabilité d'HQT parce que vous avez
4 décidé que cette fonction-là vous soit déléguée à
5 vous?

6 R. Contre rémunération.

7 Q. **[147]** Contre rémunération.

8 R. À coût complet.

9 Q. **[148]** D'accord. Et on parlera de la notion de
10 « coût complet » tout à l'heure en argumentation
11 sur l'imposition de sanction qui découle d'une
12 assumption d'un choix de responsabilité au niveau
13 des normes. O.K.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Hamelin, j'ai compris que vous changiez de
16 ligne...

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 ... de questions. Il est, à mon horloge, onze
21 heures vingt-cinq (11 h 25).

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Vous deviez terminer à onze heures et demie
24 (11 h 30), oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Oui. Est-ce que c'est possible pour vous de
3 terminer après le dîner?
4 Me PAULE HAMELIN :
5 Oui, tout à fait.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Ça vous va?
8 Me PAULE HAMELIN :
9 Oui.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Parfait. Donc, nous allons suspendre l'audience
12 jusqu'à une heure (13 h 00).
13 Me PAULE HAMELIN :
14 Merci.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Merci. Oui, Maître Fréchette.
17 Me YVES FRÉCHETTE :
18 Juste un mot pour précision. Je vais quand même,
19 vous me permettez, je pense que le temps va nous le
20 permettre, là, d'aviser les gens du panel d'Hydro-
21 Québec Production d'être présents cet après-midi.
22 Je pense qu'à moins que vous me disiez que la Régie
23 ce sera très long, il nous resterait les
24 intervenants SE-AQLPA, RTA, la Régie et vous-même.
25 Donc, est-ce...

1 LE PRÉSIDENT :
2 Ils sont prévus pour cet après-midi.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Ils étaient prévus cet après-midi, mais...
5 LE PRÉSIDENT :
6 Oui, oui.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 ... vous avez une contrainte. Est-ce que vous avez
9 une contrainte de fin de journée?
10 LE PRÉSIDENT :
11 Nous revenons, nous revenons à treize heures
12 (13 h 00).
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 O.K.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Bien, la contrainte qu'on a en fin de journée est
17 toujours la même pour avoir des notes sténo demain
18 matin, c'est-à-dire que pas... je veux dire, trois
19 heures et demie (15 h 30), quatre heures moins
20 quart (15 h 45).
21 Me YVES FRÉCHETTE :
22 C'est comme vous voulez. Ce que je voulais vous
23 dire, c'est je les avise de se...
24 LE PRÉSIDENT :
25 Vous les avisez d'être là.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien. C'est bien. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Ça vous va? Merci. Bon appétit à tous.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 (13 h 07)

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. On est prêt à recommencer. Merci, Maître
10 Hamelin.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Q. **[149]** Alors, je veux juste conclure sur les
13 questions des activités liées au GOP. Puis je suis
14 revenue durant l'heure du lunch à la définition du
15 glossaire. Et vous y faites référence dans votre
16 preuve à HQT-2, Document 1, page 7. Et on en a
17 parlé tout à l'heure, mais je voulais juste...
18 Donc, les activités de GOP selon le glossaire,
19 c'est essentiellement :

20 Entité qui exploite des groupes de
21 production et qui exerce les fonctions
22 de fourniture d'énergie et de
23 prestation des services d'exploitation
24 en réseaux interconnectés.

25 Donc, ça, c'est la définition de GOP selon le

1 glossaire. Est-ce que ma compréhension est exacte à
2 l'effet que la position d'HQT et la position
3 qu'elle met de l'avant dans le présent dossier,
4 c'est que toutes ces activités-là, que je viens de
5 mentionner, les trois, sont effectivement assumées,
6 exécutées par ce que j'appelle dans votre tableau
7 les « petits bonhommes », c'est-à-dire les
8 opérateurs... en bas, les sept places d'affaires
9 puis les petits opérateurs en bas?

10 M. SYLVAIN CLERMONT :

11 R. Oui. Mais on s'entend que... Puis je vais revenir à
12 la discussion qu'on a eue ce matin. On s'entend que
13 les petits bonhommes font les manoeuvres
14 nécessaires pour que la centrale puisse générer la
15 quantité de production qu'on attend d'elle. Les
16 petits bonhommes ne vont pas générer des mégawatts.
17 Ils vont faire les manoeuvres nécessaires pour que
18 la centrale puisse générer les mégawatts qu'on
19 attend d'elle.

20 Q. [150] O.K. Et également on s'entend que... Puis ce
21 n'est pas... Il y a des personnes physiques en
22 arrière de ces gens-là. Mais c'est juste pour les
23 fins d'illustration. C'est pour ça que quand je
24 parle des petits bonhommes, je ne veux pas
25 offusquer personne. Mais on s'entend que les petits

1 bonhommes en question reçoivent les directives du
2 CCR?

3 R. Oui.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Maître Hamelin...

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Oui.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 ... je m'excuse de vous interrompre. Juste parce
10 que, moi... Puis je ne suis pas familière.

11 Q. **[151]** Je ne comprends pas la nuance que vous
12 essayez de faire entre... Le petit bonhomme qui
13 pèse sur le piton pour avoir l'énergie, ça ne vient
14 pas de n'importe où. Je veux dire, il y a de
15 l'électricité qui est produite. Alors, ce n'est pas
16 la même action? Ou il y a d'autres petits bonhommes
17 en arrière du bonhomme qui est dans le croquis?

18 R. Non, une fois qu'on a soit pesé sur la souris ou
19 soit qu'on est allé faire la manoeuvre, il n'y a
20 pas d'autres petits bonhommes. La seule nuance que
21 j'essaie d'apporter, c'est celle que j'apportais ce
22 matin. Maître Hamelin, de ce que je comprenais ce
23 matin, essayait de me faire dire que HQT avait des
24 centrales. La seule nuance que j'essaie d'apporter,
25 c'est, on fait les manoeuvres nécessaires. Mais la

1 centrale n'appartient pas à HQT.

2 Q. **[152]** Ça, je comprends ça.

3 R. Elle appartient au producteur éolien, à HQP.

4 Q. **[153]** Mais la personne de HQT qui effectue des
5 fonctions GOP, quand elle pèse sur le piton ou sa
6 souris, elle a pour effet de produire de
7 l'électricité?

8 R. Oui.

9 Q. **[154]** O.K. Merci.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Q. **[155]** Et si je boucle la boucle. Donc, vous donnez
12 des directives aux petits bonhommes, mais la
13 position que vous avez aujourd'hui, c'est que celui
14 qui donne les commandes, les directives, HQT, CCR
15 en l'occurrence, n'exerce pas de fonction GOP?

16 R. Oui. Notre preuve est à cet effet-là en effet.

17 Q. **[156]** Si je reprends rapidement le tableau des
18 différentes activités, qui se retrouvait à HQT-2,
19 Document 1 à la page 9, la pièce B-189. Et je suis
20 dans « services de téléconduite », le premier
21 boulet, quand je vois « coordination des retraits
22 des groupes des centrales de production », c'est-tu
23 le CCR ou c'est les petits bonhommes?

24 (13 h 12)

25

1 M. FRANÇOIS BRASSARD :

2 R. De la façon dont ça fonctionne, c'est que d'abord,
3 d'emblée, le producteur a un groupe lui-même qui
4 planifie des travaux puis qui s'occupe lui-même de
5 deman... dans le fond, de regarder les retraits
6 dont il va avoir besoin. Comme il est mentionné
7 dans la preuve, les centres de téléconduite vont...
8 il faut les voir comme faisant un filtre pour le
9 CCR, parce que là, imaginez, là, il y a un flot de
10 demandes, là, de retrait sur le réseau, sur les
11 centrales qui arrivent, les centres de téléconduite
12 vont regarder la faisabilité du retrait au point de
13 vue du réseau régional, donc électriquement
14 parlant, localement, y a-t-il impact ou non? Ils
15 vont donc préparer la demande et ils vont l'envoyer
16 au CCR. C'est le CCR qui va... qui est le seul qui
17 va donner l'approbation pour des centrales de
18 cinquante mégawatts (50 MW) et plus, qui va
19 octroyer ou non le retrait.

20 Q. **[157]** O.K. Quand le CCR octroie le retrait, si je
21 comprends bien, dans... en fonction de la preuve,
22 le premier boulet, ça ne serait pas, selon vous,
23 une activité exercée pour le GOP?

24 R. Non, parce que ça fait partie des tâches, là, qui
25 sont reliées, puis là, je m'excuse encore de mes

1 acronymes, là, mais du BA, RC, TOP. Parce que dans
2 le fond, l'équilibre de l'offre et de la demande, à
3 nouveau, c'est lui qui doit l'assurer. Et le centre
4 de téléconduite n'a pas cette vision-là globale de
5 l'ensemble de la province.

6 Q. **[158]** Quand je vois le troisième boulet,
7 « élaboration et maintient des encadrements en lien
8 avec l'exploitation des centrales de production »,
9 c'est... est-ce que c'est le CCR ou les opérateurs?

10 R. Non, dans ce cas-là, on est bel et bien dans le
11 rôle des centres de téléconduite, on est dans les
12 manoeuvres qu'il y a à exécuter, les petits
13 bonhommes dont on parlait tantôt exécutent des
14 tâches qui ont des enjeux électriques et donc, dans
15 le fond, ils ont des encadrements qui viennent
16 encadrer leur travail, comment ils doivent
17 l'exercer ou autre, ça fait que c'est de ça dont on
18 parle.

19 Q. **[159]** O.K., puis je m'excuse, j'ai peut-être... Ça
20 fait que votre réponse, c'est le CCR ou bonhomme?

21 R. C'est le CT parce qu'on est dans le GOP.

22 Q. **[160]** Centre de téléconduite, O.K.

23 R. On est dans les manoeuvres locales...

24 Q. **[161]** Parfait.

25 R. ... le CCR ne fait pas de manoeuvres.

1 Q. **[162]** Et si je prends le quatrième... en fait, le
2 dernier, l'implantation des programmes de
3 production, je pense que selon la preuve, vous avez
4 dit que c'était le DER?

5 R. Oui, exact.

6 Q. **[163]** O.K.

7 M. SYLVAIN CLERMONT :

8 R. Juste pour ne pas qu'il y ait de confusion, DER et
9 CT, c'est la même chose, là. Les CT sont à la DER.

10 Q. **[164]** Mais le DER, c'est dans le...

11 R. Non, non, c'est...

12 Q. **[165]** ... dans le CCR aussi.

13 R. Madame la Régisseuse, c'est...

14 Q. **[166]** Non?

15 R. Non, non, c'est utile ou...

16 Me LISE DUQUETTE :

17 Q. **[167]** C'est très utile, c'est l'alphabet dans la
18 soupe qui commence à...

19 R. Je sais, mais...

20 Q. **[168]** ... être assez... pas ardue à suivre, mais ça
21 en fait quelques uns à retenir.

22 M. FRANÇOIS BRASSARD :

23 R. Mais la DER, ce n'est pas le CCR, là.

24 Me PAULE HAMELIN :

25 Q. **[169]** Bon, alors, mais... Sauf qu'il est sous votre

1 direction, ultimement, on s'entend? O.K. Au niveau
2 de... si je reprends la chronologie, est-ce que
3 c'est exact de dire que depuis... si on prend le
4 premier dossier des normes qui se situe autour de
5 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009),
6 jusqu'au dossier 3952-2015, je comprends que ni HQT
7 ni le Coordonnateur de la fiabilité ni HQP n'ont
8 avisé la Régie qu'HQT assumait de facto le rôle de
9 GOP depuis deux mille six (2006)? Bien là, on
10 s'entend qu'on monte dans la chronologie, mais...

11 R. C'est-à-dire depuis deux mille six (2006), au
12 moins, depuis le premier dossier tarifaire, c'est
13 vous qui avez fait les recherches, la Régie est
14 informée que HQT est l'exploitant des centrales de
15 production, d'Hydro-Québec Production. Exploitant
16 des centrales. Là, je suis vraiment dans le monde,
17 là, le petit bonhomme... il y a des madames, en
18 passant, mais il n'y en a pas beaucoup, mais il y
19 en a.

20 Q. **[170]** On ne fera pas de discrimination.

21 R. Exact, j'avais compris. Le petit bonhomme qui fait
22 les manoeuvres, il le fait puis la Régie le sait
23 depuis le premier dossier tarifaire, si je me
24 rappelle bien. Pour ce qui est de l'inscription,
25 l'entité inscrite au registre à titre de GOP, c'est

1 correct de dire qu'en deux mille six (2006), c'est
2 HQT qui s'est inscrit comme GOP et c'est encore ça
3 que le registre, aujourd'hui, indique, donc HQT
4 exerce les fonctions de GOP.

5 Q. **[171]** O.K. Et ma question était, donc, depuis qu'il
6 est inscrit au registre et depuis... jusqu'au
7 dossier 3952-2015, il n'y a personne qui a informé
8 la Régie que toutes les activités qui étaient liées
9 au GOP, en fait, étaient exercées par HQT?

10 R. Avaient été déléguées à HQT, exact.

11 (13 h 16)

12 Q. **[172]** O.K. Et l'entente qui a été déposée de juin
13 2013, à ma connaissance n'a pas été rendue publique
14 à la Régie et aux tiers, que dans le cadre de ce
15 dossier-ci?

16 R. C'est aussi ma compréhension.

17 Q. **[173]** O.K. Au niveau de cette entente-là de juin
18 2013, et je réfère plus particulièrement, c'est la
19 pièce HQT-2, Document 1.2, la pièce B-163, je vous
20 réfère à la clause 2.2. Sans entrer dans les
21 questions d'interprétation, est-ce que ma
22 compréhension est exacte à l'effet qu'en fonction
23 de l'entente telle que rédigée, c'est HQT qui est
24 imputable de la fonction GOP devant la NERC, le
25 NPCC et la Régie? La fonction GOP?

1 R. C'est exact. Aujourd'hui, ceci dit, dans la
2 réactualisation, VPEEP sera changé pour une autre
3 unité administrative là. Mais le concept reste le
4 même, oui. VPEEP. V-P-E-E-P.

5 Q. **[174]** Je vous réfère...

6 R. Elle ne reviendra plus celle-là maître Duquette.
7 Vous n'avez pas besoin de l'apprendre.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 Je m'inquiète pour les notes sténographiques, il va
10 y avoir quatre pages d'acronymes au début.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 J'espère qu'il va avoir les pages d'acronymes parce
13 qu'il va falloir être capable de le relire.

14 Q. **[175]** Au niveau de l'application à d'autre GOP, je
15 vous réfère à la pièce HQT-2, document 1, page 12.
16 C'est la pièce B-189. La Régie vous demandait dans
17 le cadre de ses questions : « Est-ce que ça serait
18 quelque chose qui pourrait être offert à d'autres
19 GOP », et votre réponse a été - bon, celle qui se
20 retrouvent aux lignes 1 à 5 - à l'effet que
21 moyennement l'établissement d'un coût complet, les
22 paiements des services, etc., puis dans la mesure
23 où vous pouviez avoir accès à l'exploitation des
24 centrales, bon bien que vous pourriez exercer la
25 fonction de GOP et convenir d'une entente à cet

1 effet. Est-ce que je comprends que - actuellement,
2 bon, il y a près de, si je ne m'abuse, il n'y a pas
3 loin de vingt-sept (27) entités qui sont inscrites
4 à titre de GOP - la position c'est que HQT,
5 moyennant ces conditions-là, serait disposée à leur
6 offrir exactement ce qu'elle offre présentement à
7 HQP?

8 R. Oui. Pour ces entités-là, par ailleurs, pour
9 lesquelles n'auraient pas l'historique aussi qu'on
10 a dans la ligne de temps que monsieur Brassard vous
11 a présenté ce matin. Les centres de téléconduite
12 depuis quatre-vingt-six (86), de mémoire, le CCR
13 existe depuis soixante-seize (76), donc il y a un
14 long historique qui date d'avant le régime de
15 fiabilité, qui date d'avant la séparation
16 fonctionnelle, avant les dossiers tarifaires. Il
17 n'y a évidemment pas d'autres producteurs avec qui
18 il y a cet historique-là.

19 Q. **[176]** Est-ce qu'au niveau de l'imputabilité on doit
20 comprendre également que HQT serait prête à assumer
21 l'imputabilité des sanctions comme ce que vous
22 proposez pour HQP à tous les autres GOP?

23 R. Écoutez, je pense qu'on spécule beaucoup. Il
24 faudrait en arriver à une entente. On a mis un
25 certain nombre de conditions élémentaires là, mais

1 il faudra en arriver à une entente, il faudra
2 discuter, il faudra voir les demandes de chacun.
3 Difficile de répondre qu'est-ce qui pourrait avoir
4 dans une entente, c'est un cas hypothétique là.
5 Vous savez, la majorité, par exemple, des
6 producteurs privés au Québec, les parcs éoliens,
7 ont déjà un GOP parce qu'ils appartiennent à des
8 grands groupes là. Il y en a qui appartiennent à
9 NextEra, à EDF, qui ont déjà des centres
10 d'exploitation de centrale. C'est vraiment dans un
11 cas hypothétique. Mais notre réponse demeure, mais
12 il faudrait voir qu'est-ce qu'une telle entente
13 pourrait contenir, mais on est vraiment, vraiment
14 dans un cas très hypothétique dans le contexte du
15 Québec.

16 Q. **[177]** Je vais juste vous donner l'exemple de la
17 CIP, la CIP-002-5.1, juste pour m'assurer qu'au
18 niveau de la question des sanctions on est à la
19 même place. Vous êtes d'accord avec moi que pour
20 juste ce cas-là, au niveau de l'exigence, d'une
21 exigence qui serait comme l'exigence E1, le facteur
22 de risque de la non-conformité, ce qu'ils appellent
23 VRF ou « Violation risk factor » est élevé puis
24 qu'essentiellement, dépendamment du niveau gravité,
25 on pourrait aller jusqu'à une... une sanction de

1 cinq cent mille dollars (500 000 \$). Donc si on
2 est, critère, critère élevé, avec un niveau de
3 gravité de la conformité critique, on va jusqu'à,
4 on peut aller, dans ces cas-là, jusqu'à cinq cent
5 mille dollars (500 000 \$) par infraction?

6 (13 h 22)

7 M. SYLVAIN CLERMONT :

8 R. C'est-à-dire, le Guide des sanctions adopté par la
9 Régie actuellement en vigueur prévoit une pénalité
10 maximale, vous avez raison, de cinq cent mille
11 dollars (500 000 \$) par jour. Le Guide, par
12 ailleurs, parce que vous l'avez consulté également,
13 le Guide prévoit un certain nombre de, une démarche
14 pour en arriver à fixer la sanction, prévoit
15 également un certain nombre de facteurs atténuants,
16 de facteurs aggravants, celui, le facteur de
17 sévérité en est un, effectivement, mais il y en a
18 toute une série.

19 Donc, est-ce que, donc le Guide prévoit une
20 série de facteurs, prévoit une démarche, est-ce
21 que, pour cette exigence-là en particulier, on
22 pourrait arriver au cinq cent mille (500 000 \$),
23 celle-là ou n'importe quelle autre, là, dépendant
24 du contexte, dépendant de la démarche suivie, et
25 tel que prévu dans le Guide, et dépendant des

1 facteurs aggravants et atténuants, ils ne sont pas
2 tout à fait appelés comme ça, là, mais on se
3 comprend, on peut arriver, pour n'importe quelle
4 violation, on peut arriver à la pénalité maximale.

5 Q. **[178]** O.K.

6 R. Ceci dit, au Québec aussi, comme on l'a dit dans
7 une DDR, on n'a encore pas d'historique sur comment
8 le surveillant de la conformité souhaite ou va
9 appliquer le Guide des sanctions, mais c'est
10 théoriquement possible.

11 Q. **[179]** Quand vous parlez du surveillant de la
12 conformité, pour vous, c'est qui?

13 R. Bien, la Régie, dans ses activités de surveillance
14 de la conformité.

15 Q. **[180]** Alors au niveau de la question des sanctions,
16 vous nous avez donné, dans la preuve, à HQT-2,
17 Document 1, page 20, les trois cas de figure, la
18 Régie vous a posé ensuite en DDR des questions
19 supplémentaires là-dessus, auxquelles je vais
20 revenir, mais juste à la base, tout à l'heure, vous
21 êtes d'accord avec moi pour dire que HQT n'avait
22 pas d'obligation d'assumer la fonction de GOP,
23 c'est exact, elle n'était pas tenue d'assumer ces
24 fonctions-là pour HQT?

25 R. Bien, c'est-à-dire, il n'y a aucune exigence, parce

- 1 qu'il y a eu des questions, je pense que c'est de
2 vous, là-dessus, est-ce qu'il y a des exigences
3 légales, est-ce que, bon, en vertu de ça, il n'y a
4 rien qui le prescrit, en effet, à part, puis je
5 vais vous rappeler l'historique, à part
6 l'historique, le fait que c'est une situation qui
7 date il y a très très longtemps et on s'est
8 ramassés comme ça. Mais il n'y a strictement rien
9 qui oblige que ce soit comme ça, en effet.
- 10 Q. **[181]** Si je prends la situation où HQT a désigné
11 une, qu'elle avait une exigence, là, dans le
12 tableau 6 dont on a parlé, ou une responsabilité en
13 fonction du tableau 6, et pour laquelle on
14 trouverait une non-conformité et qu'il y a
15 sanction, indépendamment du fait que vous n'avez
16 pas nécessairement une obligation légale, qu'il y a
17 la notion de coût complet, est-ce que je dois
18 comprendre que la position d'HQT est à l'effet que,
19 ultimement, peut-être que les clients du service de
20 transport pourraient avoir à payer, en fait, à se
21 faire refiler le coût de cette, de l'application de
22 cette sanction-là?
- 23 R. Quelques éléments... quelques éléments de réponse.
24 Il y a, effectivement, dans le cas où, bon, on a
25 fait un départage, là, vous avez vu, puis là, vous

1 êtes dans le cas où on dit : c'est HQT qui est le
2 responsable.

3 Q. **[182]** Mais, juste, je vous arrête tout de suite là,
4 dans le fond, quand on fait le départage, on se
5 rend compte que c'est presque tout le temps HQT qui
6 est responsable?

7 R. Dans la majorité des normes applicables au GOP,
8 vous avez raison, il y en a qui sont partagés, il y
9 en a qui sont seulement HQT, mais la majorité,
10 c'est HQT, vous avez raison. Il faut se rappeler
11 une des réponses qu'on a données, monsieur Brassard
12 et moi, à l'effet que ce sont les mêmes systèmes et
13 les mêmes centres physiques qui font la
14 téléconduite des installations de transport et
15 l'exploitation des installations de production.

16 Donc on a parlé de la porte mal verrouillée
17 ou on a parlé de l'accès qui n'a pas été révoqué,
18 ou du logiciel qui n'a pas été mis à jour, alors
19 même si on ne faisait pas la fonction GOP, cette
20 non-conformité-là, on l'aurait de toute façon.

21 Q. **[183]** O.K., puis quand vous dites « on l'aurait de
22 toute façon », vous l'auriez à titre de, soit de
23 BA, de propriétaire d'installation de transport?

24 R. Oui. Oui, on l'aurait...

25 Q. **[184]** En fait, toute l'installation de transport

1 mais pas en fonction de la fonction GOP?

2 R. Exact. Donc le système informatique est le même si
3 je n'ai pas fait la mise à jour d'un logiciel qui
4 présente une faille de sécurité, bien on aurait le
5 problème... même si on n'exerçait pas la fonction
6 GOP, on aurait exactement le même problème.

7 (13 h 27)

8 Q. **[185]** Mais...

9 R. Dans le centre de téléconduite, s'il y a des accès
10 qui n'ont pas été révoqués à des personnes à
11 l'intérieur des délais prévus, on aurait exactement
12 la même situation si on n'exerçait pas la fonction
13 GOP.

14 Q. **[186]** Vous auriez la même situation dans un
15 contexte d'infraction pour le TOP, mais pas
16 d'infraction pour le GOP parce que le GOP pourrait
17 lui-même assumer tout ça et avoir une sanction
18 spécifique comme GOP qui serait complètement
19 différente de celle de la sanction du TOP. Si, par
20 exemple, il y avait lui aussi oublié de débarrer
21 ses portes.

22 R. Bien...

23 Q. **[187]** Il avait laissé ses portes débarrées c'est-à-
24 dire.

25 R. Bien, si la fonction GOP... Je comprends. Si la

1 fonction GOP était exercée par quelqu'un d'autre
2 que par nous, bien sûr, celui qui exerce la
3 fonction GOP pourrait aussi avoir des non-
4 conformités à des normes qui seraient, bien sûr,
5 indépendantes des nôtres. Sauf qu'à partir du
6 moment où c'est les mêmes... où c'est les mêmes
7 centres, c'est les mêmes machines, c'est les mêmes
8 personnes qui font les mêmes communications pour
9 penser à la COM2 par exemple, alors cette non-
10 conformité-là serait présente de toute façon au
11 niveau du Transporteur, soit dans une de ses
12 fonctions, là.

13 La Régie, et je l'ai dit, vous m'avez
14 entendu le dire, on n'a pas d'expérience sur
15 comment le surveillant de la conformité va
16 appliquer le guide. Il est peu probable, dans le
17 cas où on l'exerce, que la Régie... que le
18 surveillant de la conformité va vouloir imposer une
19 sanction, une double sanction pour la même faute
20 parce qu'elle sert à deux fins. Ceci dit, je le
21 dis, je n'ai pas d'historique sur comment le
22 surveillant a l'intention, mais dans une de nos
23 réponses, on a aussi dit on n'est pas dans un
24 régime de pénalité, on est dans un régime de
25 fiabilité. L'objectif n'est pas d'imposer des

1 pénalités.

2 En Amérique du Nord, l'objectif n'est pas
3 d'imposer des pénalités pécuniaires. Les pénalités
4 sont là pour inciter les entités à se conformer.
5 Alors, une fois qu'on dit qu'on n'est pas dans un
6 régime, il est vraisemblable de croire que la non-
7 conformité, quand elle est exercée par la même
8 cause, mais exercée pour à la fois les fonctions
9 transports et les fonctions GOP ne résulterait pas
10 en une double pénalité. Et on vient de dire aussi
11 qu'on aurait la pénalité de toute façon simplement
12 dans nos activités reliées aux activités de
13 transport.

14 Q. **[188]** Dans la...

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. Maître Hamelin, si vous permettez...

17 Q. **[189]** Oui.

18 R. ... je voudrais compléter la réponse parce que, en
19 ce qui me concerne, il y a vraiment deux aspects à
20 la question que vous posez. Comme l'explique mon
21 collègue, il y a l'aspect : qui va supporter ou
22 assumer la pénalité en fonction des responsabilités
23 de chacun et il y a l'aspect : est-ce que la
24 pénalité va être de recouvrir... est-ce qu'on va la
25 recouvrir dans les tarifs auprès de la clientèle?

1 Et ça, il faut bien situer dans le temps l'arrivée
2 de la pénalité en fonction du moment de
3 détermination des tarifs. Si on pense qu'une
4 pénalité va être imposée, elle va arriver disons en
5 cours d'année, bien les tarifs de transport vont
6 être fixés déjà pour l'année qui va être en cours.

7 Donc, nécessairement si le Transporteur,
8 lorsqu'on disait qu'on allait analyser cas par cas,
9 si le Transporteur juge qu'il est approprié de
10 recouvrir cette sanction-là, cette pénalité-là dans
11 les tarifs, bien il y aura un geste qui sera posé,
12 il y aura une demande qui sera faite à la Régie et
13 la Régie aura à se prononcer et à trancher là-
14 dessus. C'est pas quelque chose qui va
15 automatiquement se répercuter dans les tarifs des
16 clients.

17 Q. **[190]** Je vous entends, mais, ça, ça veut dire qu'il
18 faut pratiquement, comme client de service de
19 transport, pouvoir être présent dans le cadre de la
20 contestation d'une conformité pour déterminer si
21 effectivement c'était effectivement quelque chose
22 qui se rattache à une responsabilité de HQT ou
23 encore à une responsabilité de HQP, mais on va
24 l'argumenter.

25

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. En même temps, si vous permettez, en même temps, je
3 l'ai dit, on est dans un régime de fiabilité, on
4 n'est pas dans un régime de pénalité. Il est
5 vraisemblable...

6 Q. [191] Bien, ça, c'est vous qui le dites, Monsieur
7 Clermont, puis j'espère, j'espère peut-être qu'on
8 va être là, là, parce que... mais il y a quand même
9 une loi avec des impositions de sanction. Mais, ça,
10 c'est votre interprétation puis c'est peut-être
11 « wishful thinking » de toutes les entités qui sont
12 enregistrées dans le contexte de... Mais, ça ne
13 veut pas dire que ça va être ça, là, mais... Alors
14 sous réserve de ça. Continuons.

15 (13 h 32)

16 Q. [192] Mais, c'est plus qu'un « wishful thinking ».
17 En Amérique du Nord, on a quand même une expérience
18 en Amérique du Nord qui n'est pas celle du
19 surveillant au Québec. J'en conviens, je le dis.
20 Mais, on a quand même une expérience en Amérique du
21 Nord où les sanctions pécuniaires... Parce que si
22 vous relisez le guide, vous allez voir que la Régie
23 a à sa disposition une panoplie d'outils pour
24 redresser des situations, des lettres, des
25 registres, des plans de redressement. Enfin, la

1 Régie a un nombre d'outils à sa disposition.
2 L'expérience semble montrer qu'en Amérique du Nord
3 les sanctions pécuniaires sont présentes, mais
4 relativement rares. Il y en a. Il y en a eu des
5 spectaculaires. Il y a eu des cas en Floride cinq
6 millions (5 M\$). Il y en a. Mais en même temps, ce
7 n'est pas un régime où toutes les entités ont un
8 historique de vingt-cinq millions (25 M\$) par année
9 de pénalité pour les normes de fiabilité.

10 C'est là-dessus que je me base pour dire
11 qu'on n'est pas dans un régime de pénalité, mais
12 qu'on est dans un régime de fiabilité. Et je n'ai
13 aucune raison de croire que le surveillant au
14 Québec n'est pas d'abord préoccupé par la fiabilité
15 plus que par faire de l'argent en imposant des
16 pénalités. Mais on le verra. On n'a pas
17 d'historique là-dedans.

18 Q. **[193]** Pour terminer. Est-ce que c'est exact de dire
19 que le CCR a accès à la planification de production
20 de l'ensemble des centrales d'HQP avec ou sans
21 réservoir, vous avez accès à ça?

22 M. FRANÇOIS BRASSARD :

23 R. Oui.

24 Q. **[194]** Je pense que vous avez dit tout à l'heure,
25 quand je parlais de planification de production,

1 que vous considérez que c'est des informations qui
2 étaient commerciales et qui n'étaient pas partagées
3 avec des tiers, c'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[195]** Le fait d'effectuer ces activités-là au
6 niveau du CCR puis d'obtenir des informations
7 sensibles, pouvez-vous me dire en quoi vous
8 considérez que ça respecte les principes de
9 séparation fonctionnelle?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je ne sais pas, vous me permettrez de m'objecter.

12 J'ai laissé...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Objection?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui. Objection. Ici, la lettre du seize (16)
17 janvier, tout le débat qu'on a fait, les
18 présentations qu'on vous a faites, on n'est pas ici
19 pour faire le procès de la séparation fonctionnelle
20 puis comment tout fonctionne à Hydro-Québec.

21 L'application dans le cadre des transferts,
22 au niveau du code de conduite, en ce qui concerne
23 l'interfinancement, surtout dans le cas de GOP,
24 c'était ce que vous avez spécifiquement mentionné,
25 tout ce qui était détermination des services rendus

1 puis comment les coûts étaient faits.

2 Alors, là, si on tombe dans, est-ce qu'on
3 applique la séparation fonctionnelle, et caetera,
4 et caetera, et caetera, écoutez, là, on peut être
5 ici plusieurs, plusieurs journées. C'est certain
6 que c'est une préoccupation à Hydro-Québec. Mais
7 est-ce que c'est une préoccupation du dossier
8 aujourd'hui? Je vous en laisse... Je vous soumetts
9 qu'on déborde du cadre que vous aviez fixé.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. Maître Hamelin.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 En fait, je pense qu'on est directement dans tout
14 ce sujet-là. Je pense que c'est hautement
15 pertinent. C'est une chose de vouloir catégoriser,
16 de mettre des gens dans des cases. Mais ultimement
17 c'est : qui exerce les fonctions, pourquoi,
18 comment, puis est-ce que ça respecte les grands
19 principes, tant au niveau du code de conduite que
20 les principes à la base de séparation
21 fonctionnelle. Je pense qu'on est là pour ça.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Vous voulez ajouter, Maître Fréchette?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Avec tout l'égard et le respect que je dois, puis

1 avec la décision que vous allez rendre, cet aspect-
2 là n'était pas couvert par vos demandes spécifiques
3 dans la lettre du seize (16) janvier, avec tout
4 égard. Vous pourrez me dire que je suis
5 complètement en dehors de la track. Puis je vais
6 l'accepter. Mais ce n'était pas une audience pour
7 des fins de revoir ou de faire le procès de la
8 séparation fonctionnelle. C'était d'incarner la
9 fonction GOP dans les activités qui sont faites par
10 les différents petits bonhommes qu'on a vus tantôt,
11 puis l'imputabilité des coûts et le suivi des coûts
12 de la facturation et des services qui sont offerts.
13 Toujours dans une perspective de respecter la
14 politique de prix de cession et d'éviter
15 l'interfinancement.

16 Quand on tombe dans la séparation
17 fonctionnelle, on tombe dans une autre univers où,
18 là, de façon transversale, toutes les unités
19 d'Hydro-Québec sont sensibilisées et pas seulement
20 que le Transporteur. On dit souvent ça. La
21 séparation fonctionnelle, c'est l'affaire de tous.
22 Ici, avec respect, ce n'est pas... avec respect, ce
23 n'est pas l'objet du dossier. On n'est pas sur le
24 procès de la séparation fonctionnelle.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Fréchette, je vais rejeter votre objection

3 et je vais préciser. Effectivement, dans notre

4 lettre de janvier, nous avons bien... nous avons

5 tenté de faire, de préciser, comme vous nous l'avez

6 rappelé, l'enjeu de cette audience. À notre avis,

7 on ne remet pas en question, on ne veut pas

8 entendre nécessairement ce panel-là sur l'ensemble

9 de la séparation fonctionnelle et comment ça se vit

10 depuis les dix dernières années. Mais on pense que,

11 dans la question qui nous intéresse sur le GOP et

12 le lien entre le GOP et le Producteur, il y a quand

13 même un lien assez direct, je vous dirais, pour

14 cette formation-ci avec la question de la

15 séparation fonctionnelle, alors dans ce sens-là,

16 c'est pour ça que je rejette votre objection.

17 (13 h 37)

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Avec les précisions que vous nous faites, je pense

20 que les témoins sont bien orientés afin de pouvoir

21 répondre adéquatement.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Alors Maître Hamelin, vous pouvez

24 poursuivre.

25

1 M. FRANÇOIS BRASSARD :

2 R. Mais peut-être reformuler votre question s'il vous
3 plaît?

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Q. **[196]** Oui. On a parlé du fait que le CCR avait
6 accès à la planification de production de
7 l'ensemble des centrales de HQP, que c'étaient des
8 informations sensibles que généralement vous ne
9 partagez pas avec les tiers, et ma question,
10 c'était le fait de faire ces activités-là du CCR et
11 d'obtenir des informations sensibles dont on a
12 parlé, en quoi ça respecte, selon vous, les
13 principes de séparation fonctionnelle?

14 R. Je vais commencer, je pense que mon collègue
15 complétera, là, d'emblée, lorsqu'on parle au CCR,
16 on ne parle plus de la fonction GOP, je pense que
17 c'est le premier point qu'il est important de
18 préciser. Il est dans l'essence même de tout
19 réseau, de tout système d'exploitation du réseau,
20 on a besoin d'une entité qui a l'ensemble de
21 l'information. Sans cette information-là, il est
22 impossible de gouverner l'interconnexion et c'est
23 le CCR, au Québec, qui a été désigné, dans le fond,
24 c'est cette direction-là qui a été... c'est notre
25 centre qui est désigné pour avoir l'ensemble de

1 l'information. Sans cet ensemble d'information-là,
2 c'est impossible d'exploiter le réseau. Ça fait que
3 ça, je pense que c'est le premier point. Ça fait
4 qu'il est normal que l'entité qui contrôle à la
5 fois... qui doit balancer, dans le fond,
6 l'équilibre de l'offre et de la demande ait
7 l'ensemble de l'information pour pouvoir jouer son
8 rôle puis appliquer dans certains cas des moyens de
9 gestion pour assurer l'équilibre. Autrement, c'est
10 impossible de jouer ce rôle-là. Est-ce que ça
11 respecte le Code de conduite, évidemment, hein,
12 c'est un fonctionnement qui est indépendant, il n'y
13 a pas d'interfinancement. Puis il n'y a pas
14 d'élément non discriminatoire qui est appliqué,
15 c'est le rôle d'indépendant même. Et c'est pour ça
16 qu'on a ajouté un code additionnel, hein, il faut
17 se rappeler que, dans le fond, il y a le Code de
18 conduite du Coordonnateur de la fiabilité qui
19 s'applique au CCR et qui vise en plus une coche de
20 plus, si vous permettez mon expression, là, pour
21 s'assurer que ces informations-là ne transigent pas
22 non plus vers l'extérieur et vers d'autres entités,
23 d'autres unités. Mais il est intrinsèque à la
24 fonction de devoir obtenir l'information de
25 l'ensemble des gens sur le réseau pour pouvoir

1 assurer la gestion de l'exploitation. Ça fait que
2 je vais laisser, peut-être, si vous voulez
3 compléter, là, avec l'autre portion, là.

4 M. SYLVAIN CLERMONT :

5 R. Bien, puis j'ajouterais simplement le CCR, vous
6 avez raison, a ces informations-là, mais a aussi
7 toutes les informations des tiers, tous les
8 programmes d'échange qui ont été soumis par EBM,
9 par NEMC, par l'ensemble des clients. Et comme le
10 dit monsieur Brassard, il y a toujours une entité,
11 parfois, en Nouvelle-Angleterre, ça s'appelle ISO
12 New England, à New-York, ça s'appelle New-York ISO,
13 il y a toujours une entité qui a cette vue-là
14 complète et qui doit protéger cette information-là.
15 Alors au Québec, c'est le CCR qui, étant à Hydro-
16 Québec, est protégé, comme l'a dit monsieur
17 Brassard, par deux codes de conduite, celui du
18 Transporteur et celui du Coordonnateur et qui
19 n'échangent pas ces informations-là.

20 Q. **[197]** Et qui est, bon, effectivement, le CCR, au
21 Québec, qui fait partie de HQT.

22 R. Oui.

23 Q. **[198]** Est-ce que, juste pour les fins que le
24 dossier soit complet, on peut s'ass... on peut
25 comprendre qu'autant au niveau du Code de conduite,

1 naturellement, du Transporteur que celui du
2 Coordonnateur de la fiabilité sont considérés comme
3 produits, là, au dossier, ou sinon je vais les
4 déposer formellement, les deux, au dossier, si vous
5 me le permettez? Avec une production, ce soir,
6 avec...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Ce sont des documents d'encadrement qui font partie
11 du périmètre.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Je voulais juste m'assurer de ça pour ne pas avoir
14 de surprise en plaidoirie.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Mauvaise surprise...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Ce n'est pas un règlement municipal, là, je n'en
19 demanderai pas une résolution du conseil pour le
20 déposer, alors c'est des documents que la Régie a
21 autorisés, approuvés...

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Je voulais juste m'assurer de...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 ... dans la mesure où on prend les versions que la

1 Régie a dûment approuvées, je n'ai aucun souci avec
2 ça.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Effectivement.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors donc, vous ne trafiquez pas les codes de
7 conduite en règle générale?

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Non, ça ne m'arrive pas dans mes fonctions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors donc, vous pourrez tout à fait vous en
12 servir.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Q. [199] Dernière question, on s'entend qu'HQP
15 pourrait décider d'être GOP pour l'ensemble de ses
16 centrales avec ou sans réservoir. Ça serait quoi
17 l'impact pour HQT et ses clients si HQP décidait
18 d'exercer la fonction de GOP?

19 M. FRANÇOIS BRASSARD :

20 R. D'emblée, il faut mentionner que pour des fins
21 d'exploitation, la partie d'acquisition des données
22 devrait quand même parvenir au différents centres
23 de téléconduite. Je pense que c'est le premier
24 point de la base qu'il faut mentionner. Donc, ça
25 veut dire que pour le Transporteur, ça veut dire

1 qu'il est obligé de maintenir une infrastructure
2 d'acquisition et de gestion de cette information-là
3 et il n'a plus la possibilité de partager les
4 coûts reliés à cette portion-là avec quelqu'un
5 d'autre. Donc cette portion-là, automatiquement,
6 c'est un coût additionnel pour nous et le nombre
7 d'effectifs ou d'employés qui seraient, dans le
8 fond, à restreindre n'est vraiment pas à la hauteur
9 des coûts qui sont à facturer. Ça fait que donc, à
10 très haut niveau il est clair que c'est
11 automatiquement une augmentation des coûts pour le
12 Transporteur automatiquement.

13 (13 h 43)

14 L'autre élément, vous comprendrez que c'est
15 - là peut-être que je vais me faire reprendre, mais
16 si vous me permettez, c'est, il y a tout un
17 « spaghetti » d'acquisition de données à démêler
18 qui datent de très longtemps un peu si vous
19 comprenez le petit bout d'historique que j'ai fait
20 ce matin, ça fait que donc, ce qui est à retenir
21 c'est que si le Producteur avait à établir des
22 centres, nous devrions obtenir quand même
23 l'information parce qu'il est impossible de
24 contrôler le réseau. Pensons juste au fait que tous
25 les postes de départ de centrale appartiennent au

1 Transporteur, ça fait qu'il est impossible
2 d'exploiter sans l'information. Ça fait qu'en
3 partant, il faut maintenir l'infrastructure
4 d'exploitation, maintenir nos centres, puis les
5 emplois qu'on sauverait viendraient diminuer la
6 facture. Mais de l'autre côté vous comprendrez
7 qu'automatiquement on a une hausse de facturation
8 importante.

9 Q. **[200]** Est-ce que vous l'avez évalué cette hausse-
10 là?

11 R. Dans le détail non parce que ça devient, comment
12 dirais-je, les chiffres sont trop évidents. La
13 portion téléconduite est importante, je pense que
14 vous l'avez vue, puis la diminution de l'effectif
15 n'arrive pas à combler l'écart qu'il y a entre la
16 facturation. À haut niveau c'est assez évident. Tu
17 sais, on parle d'un certain nombre d'emplois qui
18 n'est pas du tout à la hauteur des coûts de
19 téléconduite puis d'acquisition de données.

20 M. STÉPHANE VERRET :

21 R. Dans la preuve ce matin, dans la...

22 Mme ANDRÉE BOUCHER :

23 Ah, je vais...

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 Andrée, tu voulais...? Vas-y.

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Oui. Bien si on se réfère, Maître Hamelin, à la
3 présentation qu'on a vue ce matin, par exemple si
4 on prenait juste les coûts de téléconduite qui sont
5 refacturés au Producteur pour l'année témoin deux
6 mille dix-sept (2017), on parle de...

7 Q. **[201]** Le seize millions (16M \$)?

8 R. ... de seize virgule neuf millions (16.9 M \$). Si
9 on ajoute à ça les coûts d'exploitation des
10 installations de production et les coûts de
11 formations, ça monte à dix-huit virgules cinq
12 millions (18.5M \$) qui viennent réduire les revenus
13 requis et les tarifs pour tous les clients du
14 Transporteur.

15 Q. **[202]** Mais ça c'est avant les sanctions imposables
16 possiblement. Mais on débattrà. Alors ça complète
17 mes questions. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. Merci, Maître Hamelin. Maître Neuman? Oui,
20 Maître Fréchette?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui, peut-être pendant que maître Neuman, le temps
23 de lui laisser installer ses choses, on avait peut-
24 être déjà quelques réponses pour les engagements.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors peut-être que monsieur Brassard pourra en
5 profiter pour meubler le temps que...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, tout fait. Merci, Maître Fréchette, c'est
8 apprécié.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Alors, Monsieur Brassard, si vous me permettez,
11 est-ce que vous avez les engagements, certains
12 engagements, dont on a discuté ce matin?

13 M. FRANÇOIS BRASSARD :

14 Oui, le premier touchait, je suis en train de le
15 rechercher, dans le fond, la référence je pense que
16 c'était 2.6, HQT-3, Document 2.

17 LE PRÉSIDENT :

18 C'est ça.

19 M. FRANÇOIS BRASSARD :

20 C'est ça. Je suis bon, mais là je n'ai pas la page.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 On peut y revenir tantôt si vous préférez.

23 M. FRANÇOIS BRASSARD :

24 Dans le fond on parlait de programmes qui étaient
25 généralement mis à jour quotidiennement. Donc,

1 effectivement les programmes sont mis à jour
2 quotidiennement du lundi au vendredi. En fait, les
3 programmes ont toujours... en fait, la stratégie
4 qui nous est fournie a toujours une précision
5 accrue sur un horizon de quatre jours, puis une
6 précision moins grande sur un horizon plus large.
7 On utilise donc, dans le fond, c'est... notre
8 programme est donc remis à jour, dans le fond, de
9 façon quotidienne, et pour le week-end on utilise
10 la dernière prévision qui est celle du vendredi.

11 Il faut comprendre qu'en temps réel durant
12 le week-end quand il y a des problématiques, puis
13 ça revient un peu à la gestion du temps réel, c'est
14 le répartiteur, dans le fond, des centres de
15 téléconduite qui va faire la modification en temps
16 réel dans l'outil et qui va par le fait même aussi
17 retransmettre au CCR parce que là le CCR aura à
18 réajuster en conséquence. Et dans le fond, il ne
19 réémettra pas le programme, mais il va faire
20 l'ajustement en temps réel qui est intrinsèque
21 aussi aux installations qui gouvernent. Comme on en
22 a parlé ce matin, on parle de cas où il y a des
23 variations importantes. Ça arrive très, très peu
24 souvent là, autre que dans les périodes plus de
25 crues où là bien sûr quand il y a des périodes de

1 crues bien là on s'assure nous d'avoir le personnel
2 disponible pour remettre à jour le programme.

3 Mais peut-être pour donner une idée de
4 cette tâche-là qui est relativement peut-être pas
5 autant élaborée qu'on puisse le penser compte tenu
6 du terme, on parle... j'avais parlé à matin un peu
7 moins de dix (10) personnes là, bien dans le fond,
8 juste quelques vérifications on parle à peu près
9 cinq personnes à temps partiel qui exercent ce
10 bout-là.

11 Donc il faut peut-être juste le
12 repositionner et il faut donc comprendre que dans
13 le fond, le gros du travail est vraiment parti de
14 la stratégie puis ce qui est mis en oeuvre c'est
15 vraiment la portion d'établir, ni plus ni moins, le
16 nombre de mégawatts qu'on est capable de produire
17 avec les conditions que nous avons actuellement.
18 (13 h 48)

19 Et il faut comprendre que même si le
20 Producteur assurait ce bout-là mais comme il n'a
21 pas les congestions puis les contraintes du réseau
22 local, régional, dans ces cas-là, bien on aurait à
23 le reprendre pareil, on aurait à retravailler ce
24 qu'il a fait pour s'assurer que ça répond à la
25 portion locale du réseau. Ça fait que ça, c'est...

1 ça, c'est le bout, et c'est sûr que pour la portion
2 week-end, on n'a généralement pas de travaux la fin
3 de semaine, c'est ce qui permet aussi d'aider en
4 termes de prévisions et d'ajustements dans notre
5 production.

6 Advenant où est-ce que ça, ça changerait
7 avec les années, bien, là, probablement qu'on
8 ajusterait aussi la prestation de service qui va
9 avec ça, là. Ça fait qu'on a très peu de
10 modifications et c'est de cette façon-là que ça
11 fonctionne, en gros, là, à haut niveau. Je fais
12 tous les autres ou j'arrête?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 À moins que ça indispose maître Neuman ou la Régie,
15 là, on pourrait peut-être compléter?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui, on va... merci, Maître Neuman, de votre
18 patience, on va compléter. Donc ça, c'était, si je
19 comprends bien, l'engagement numéro 1?

20 M. FRANÇOIS BRASSARD :

21 R. Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Et maintenant, vous passez à l'engagement numéro 2?

24 R. L'engagement numéro 2, là, je n'ai pas le libellé
25 exact, là, mais on parlait de la liste, là...

1 LE PRÉSIDENT :

2 La liste des centrales.

3 R. ... des centrales, ça fait qu'on va la fournir
4 d'ici la fin de la journée, là, parce que, dans le
5 fond, c'est quelque chose qu'on a déjà. Mais peut-
6 être pour donner à haut niveau ce que ça
7 représente, là, on parle d'à peu près vingt-sept
8 (27) centrales, qui touchent à peu près huit (8)
9 rivières. Ça fait qu'à haut niveau, là, c'est ce
10 que ça... c'est ce que ça donne et on fournira une
11 liste de ces éléments-là.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Donc, si je comprends bien, Maître Fréchette, ça va
14 être déposé sur le SDE.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, dès notre retour.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parfait. C'est compris pour maître Cadrin, il y
19 aura un dépôt cet après-midi de la liste, parfait.
20 Merci. Maintenant, l'engagement 3?

21 M. FRANÇOIS BRASSARD :

22 R. Oui, moi, j'avais pris en note : « N'est-il pas
23 vrai qu'on doit connaître les intentions
24 d'exportation, là, sur un même horizon? » Pour
25 préciser ce bout-là...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Sur les réseaux voisins.

3 R. Oui. Pour préciser ce bout-là, non, parce que, dans
4 le fond, ce qu'on fournit, c'est, on fournit un
5 programme qui est ni plus ni moins que la
6 production totale disponible pour la période. Dans
7 le fond, c'est le produit qui est fourni, ça veut
8 dire que cet élément-là, probablement que la
9 personne, tu sais, il faut penser que la personne
10 qui fait la stratégie a, lui, probablement des
11 idées en tête puis des stratégies mais nous, ce
12 qu'on lui fournit, ce qu'on fournit comme
13 programme, c'est : « Voici ce qu'on est capables de
14 produire avec l'apport de l'eau sur la rivière,
15 puis avec la condition électrique de ce qui se
16 passe. »

17 Par la suite, là, la suite de l'arbitrage
18 ou autre, tout ça repasse par le CCR, c'est à
19 partir du CCR que là, lui va avoir l'ensemble de
20 l'information puis là, il va être capable d'établir
21 qu'est-ce qui va se passer sur les différents
22 réseaux ou autres. Tu sais, il faut comprendre que,
23 dans le fond, on établit toujours, au niveau du
24 Transporteur, les limites sur les lignes, les
25 lignes qui sont à utiliser, c'est ce qu'on appelle

1 souvent, là, puis je ne veux pas sortir d'autres
2 acronymes, là, mais comme la limite de capacité
3 qu'on peut sortir, ces limites-là sont affichées
4 par la suite.

5 Ça fait que, bref, si on se repositionne
6 dans la portion que GOP, GOP, on fournit un
7 mégawatt possible qu'on est capables de faire avec
8 la centrale, tout le reste, si c'est une centrale
9 qui a des transactions possibles ou autres, tout ça
10 va être fait après coup par un autre niveau, qui
11 est au CCR.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Donc ça complète les trois engagements pris ce
14 matin?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, je crois que ça complète. Alors sous réserve
17 de vous produire, là, dès disponibilité, qu'on
18 anticipe en fin de journée, l'engagement 2. Alors
19 merci pour ce traitement VIP, si je peux dire, ou
20 RSVP.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. C'est apprécié.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Un autre acronyme.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Un autre acronyme. Vous en avez aussi, des
3 acronymes, Maître Neuman. Alors, Maître Neuman,
4 pour SÉ-AQLPA, c'est un acronyme qu'on connaît à la
5 Régie. J'espère que vous allez bien, Maître Neuman?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Alors...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Alors bonjour, Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 ... on vous écoute. Merci.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Bonjour, Mesdames les régisseurs. Bonjour,
16 messieurs, dames. Dominique Neuman, pour Stratégies
17 énergétiques et l'Association québécoise de lutte
18 contre la pollution atmosphérique.

19 Q. **[203]** J'ai d'abord quelques questions d'ordre
20 technique, qui décide quelles centrales seront
21 effectivement assignées au RFP dans la
22 programmation de dix jours?

23 M. FRANÇOIS BRASSARD :

24 R. L'assignation des centrales au RFP, là, c'est
25 vraiment, ça fait vraiment partie du CCR.

1 Q. **[204]** O.K.

2 R. Puis de là à le faire sur dix jours, il y a
3 différentes règles, là, mais ça devient un peu
4 technique, là, mais c'est le CCR.

5 Q. **[205]** O.K. Et qui décide quelles centrales seront
6 effectivement assignées au RFP dans la
7 programmation quotidienne, est-ce que c'est le CCR
8 également?

9 R. Toujours le CCR.

10 Q. **[206]** O.K. Qui décide si un groupe est disponible
11 pour être assigné au RFP, est-ce que ça se fait au
12 niveau local ou est-ce que ça se fait au CCR?

13 (13 h 53)

14 R. Bien, c'est clair que, dans le fond, là, comme on
15 dit, dans la fonction GOP, c'est au, c'est vraiment
16 dans la fonction GOP qu'on rend le groupe
17 disponible mais à nouveau, c'est toujours le CCR
18 qui va décider s'il va prendre ce groupe-là ou
19 autre, puis vous comprendrez qu'il y a plusieurs
20 dizaines de milliers de mégawatts qui sont associés
21 au RFP. Ça fait que, dans le fond, ça devient une
22 gestion qui est assez pointue, là, mais cette
23 gestion-là est vraiment... c'est vraiment requis au
24 CCR. Et la fonction GOP, elle va rendre... elle va
25 rendre le groupe disponible pour le contrôle de la

1 tension ou de la fréquence. Mais, je veux dire, ce
2 n'est pas lui qui va faire l'assignation...

3 Q. **[207]** Oui.

4 R. ... c'est pas lui qui va faire la détermination de.
5 Puis s'il y a un besoin, c'est le CCR qui va gérer
6 cet outil-là, là.

7 Q. **[208]** Oui. Et donc, le CCR a déjà toute
8 l'information requise et c'est le CCR sait quels
9 groupes sont disponibles et décide de les assigner
10 ou non.

11 R. Oui. C'est... Oui.

12 Q. **[209]** O.K. Qui et comment décide le choix de la
13 production en pourcentage de la capacité installée
14 de chaque groupe assigné au RFP?

15 R. Redites-moi ça tranquillement, là.

16 Q. **[210]** Pardon? Pardon? Ah! O.K. Qui et comment
17 décide le choix de la production en pourcentage de
18 la capacité installée de chaque groupe assigné au
19 RFP? Donc, le pourcentage de la capacité installée
20 de chaque groupe?

21 R. Au risque de répondre quelque chose, là, moi, je ne
22 peux pas vous répondre à ça, là. Vous êtes dans un
23 détail très très pointu qui... pour lequel je ne
24 voudrais pas m'avancer, là.

25 Q. **[211]** Et finalement, est-ce qu'il y a des centrales

1 n'appartenant pas au Producteur qui sont assignées
2 au RFP?

3 R. Il n'y en a pas.

4 Q. **[212]** O.K. J'avais cru comprendre que, donc
5 l'exercice par le Transporteur de la fonction GOP,
6 de facto, existait depuis deux mille six (2006).
7 Mais, j'ai cru entendre il y a quelques instants,
8 que vous avez dit « au moins depuis deux mille six
9 (2006). » Donc, est-ce que vous pouvez préciser
10 cela, s'il vous plaît?

11 M. SYLVAIN CLERMONT :

12 R. Je peux peut-être juste redépartager et monsieur
13 Brassard pourra compléter. La notion de GOP
14 n'existe pas avant deux mille six (2006). Par
15 contre, on exploite des réseaux depuis bien plus
16 longtemps que le modèle fonctionnel, le modèle de
17 fiabilité. Donc, en deux mille six (2006) est
18 introduite la notion de GOP, mais l'exploitation
19 des centrales qui de la job d'exploitant existait
20 avant qu'on l'ait mappée dans un modèle fonctionnel
21 utile pour les normes de fiabilité. Donc, depuis
22 toujours, les centres de téléconduite exercent
23 l'exploitation des centrales même si la notion de
24 GOP n'existait pas à ce moment-là. Ce qui est
25 introduit en deux mille six (2006), c'est la notion

1 de GOP, pas l'activité...

2 Q. **[213]** D'accord.

3 R. ... d'exploiter les centrales.

4 Q. **[214]** O.K. Donc, est-ce qu'il y a eu dans le passé
5 un moment où le Transporteur n'exerçait pas cette
6 fonction qui s'appelle maintenant GOP, qu'on
7 pourrait appeler le contrôle des centrales ou je ne
8 sais pas comment, quel terme employé, là.

9 M. FRANÇOIS BRASSARD :

10 R. Non.

11 Q. **[215]** Ça n'a jamais été le Producteur lui-même qui
12 exerçait cette fonction? Pas le Producteur, l'unité
13 de production puisque la notion de Producteur est
14 récente elle aussi.

15 R. Bien, dans le fond, c'est pour ça qu'on a
16 volontairement, dans la diapositive, parlé de
17 quatre-vingt-dix-sept (97).

18 Q. **[216]** Oui.

19 R. Parce que là avant, il faudrait définir comment
20 était constituée l'entreprise puis comment les
21 divisions ou les unités étaient formées. Mais,
22 depuis la création du Transporteur, effectivement,
23 le Transporteur a toujours assumé la fonction de
24 contrôle d'exploitation des centrales.

25 Q. **[217]** D'accord. Si j'ai bien compris, notamment

1 d'après les réponses que vous avez fournies il y a
2 quelques instants concernant la décision
3 d'assignation au RFP, les décisions d'assignation
4 au RFP, si j'ai bien compris, tout l'aspect
5 décisionnel du contrôle des centrales est pris par
6 le CCR et était déjà pris par le CCR. Et ce qu'on
7 appelle le GOP, la fonction GOP, c'est la fonction
8 d'opérationnalisation de ces décisions. Est-ce que
9 c'est une description correcte de la situation?

10 R. Oui. À haut niveau, oui.

11 (13 h 58)

12 Q. **[218]** O.K. Donc, est-ce que cela implique... et la
13 question n'a peut-être pas été posée de façon aussi
14 précise que ça, est-ce que ça implique que toutes
15 les informations nécessaires à l'exercice de la
16 fonction GOP, ces informations, le Transporteur les
17 a déjà totalement de par les fonctions qu'exécute
18 le CCR lui-même?

19 R. Oui.

20 Q. **[219]** Dans la dernière réponse à une DDR de la
21 Régie de l'énergie, je n'ai malheureusement pas le
22 numéro, vous avez indiqué que ça pourrait être une
23 situation acceptable ou souhaitable que, à la fois,
24 HQT et HQP soient toutes les deux désignées auprès
25 des organismes de fiabilité, auprès des conseils de

1 fiabilité comme étant responsables du GOP, de la
2 fonction GOP. Est-ce que c'est un changement qui
3 est effectivement envisagé qui sera apporté ou est-
4 ce que c'est... Parce que, actuellement, pour
5 l'instant, c'est toujours le Producteur seul qui
6 est inscrit.

7 M. SYLVAIN CLERMONT :

8 R. En effet, selon le registre actuel, c'est le
9 Producteur qui est assigné. Dans le dossier de
10 modification du registre qui est en cours, là,
11 3952, pour le moment ce qui est déposé, c'est de
12 transférer entièrement à HQT. Et ce qu'on retrouve
13 dans la preuve ici, et ça nécessitera évidemment un
14 amendement à 3952, dans le dossier 3952, c'est de
15 le départager en fonction de ce qu'il y a au
16 tableau 6 page 17, HQT-2, Document 1, qui est notre
17 preuve, afin de refléter entièrement et réellement
18 qui fait la fonction ou qui réalise l'activité qui
19 est prévue par chacune des normes. Alors, on pense
20 que ça augmente de beaucoup la transparence pour
21 l'imputabilité puis pour aussi refléter réellement
22 dans le registre qui fait quoi. Ça facilite la
23 tâche du surveillant de la conformité, qui sait
24 très bien qui avait quoi à faire. Alors, oui, on
25 pense que c'est souhaitable que les deux le soient,

1 avec un partage précis, clair...

2 Q. **[220]** C'est ça ma question. Donc, qu'il y a un
3 partage précis des sous-aspects du GOP qui sont de
4 la responsabilité de chacun?

5 R. Exigence par exigence pour chaque norme applicable
6 pour que ce soit clair. Et que donc, ça reflète la
7 réalité le plus possible et que le registre soit le
8 plus fidèlement représentatif de comment ça se
9 passe.

10 Q. **[221]** Et, finalement, en réponse à une question de
11 la dernière intervenante, vous avez mentionné que
12 si dorénavant HQT exerçait la fonction GOP, qui est
13 actuellement... enfin qui est actuellement exercée
14 par les centres de télécommande, les CT, que les
15 coûts seraient accrus pour le Transporteur. Et
16 j'aimerais que vous élaboriez là-dessus. De quels
17 coûts exactement vous parlez?

18 Mme ANDRÉE BOUCHER :

19 R. On parle principalement des coûts liés à la
20 téléconduite qui sont refacturés au Producteur et
21 qui sont imputés à l'encontre des charges
22 d'exploitation du Transporteur, qui viennent donc
23 réduire les revenus requis annuels.

24 Q. **[222]** Donc, vous dites que ces coûts auraient à
25 être assumés quand même et ne pourraient pas être

1 facturés au Producteur, c'est bien ça?

2 R. Comme le disait mon collègue, monsieur Brassard, il
3 y a peut-être une portion de ces coûts-là qui
4 n'auraient plus à être assumés par le Transporteur,
5 mais c'est minime. Lorsqu'on parle de coûts fixes,
6 par exemple les systèmes, l'amortissement des
7 systèmes ou les bâtiments, les places d'affaires,
8 les coûts relatifs aux bâtiments, tout ça, ce sont
9 des coûts fixes qui auraient à être assumés de
10 toute façon par le Transporteur.

11 Q. **[223]** Je vous remercie beaucoup. C'était mes
12 dernières questions. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Neuman. Maître Grenier.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE D. GRENIER :

16 Monsieur le Président, bonjour. Pierre Grenier,
17 procureur de Rio Tinto Alcan inc. Messieurs,
18 mesdames les membres du panel d'Hydro-Québec
19 TransÉnergie.

20 (14 h 03)

21 Q. **[224]** Au point de départ, j'aimerais prendre
22 l'organigramme qui a été fourni comme pièce par
23 Hydro-Québec et j'aimerais que chacun d'entre vous
24 m'indiquiez, sur l'organigramme, où vous vous
25 situez. Donc je parle de l'organigramme d'Hydro-

1 Québec TransÉnergie. Alors il s'agit, pour les fins
2 de l'enregistrement, du document HQT-1, Document
3 1.2.

4 M. FRANÇOIS BRASSARD :

5 R. Alors vous voulez procéder comment, on vous dit
6 notre nom qui est dans la case puis où elle est, la
7 case, ou comment vous voulez procéder, là, je ne
8 sais pas?

9 Q. **[225]** C'est une façon élégante de le faire.

10 R. Oui, parce que là, je ne l'ai pas, on ne l'a pas,
11 mais moi, je sais où mon nom est, là, François
12 Brassard, il est à la droite.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Dans le coin droit, en haut. Est-ce que vous
15 l'avez, maître?

16 Me PIERRE D. GRENIER :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est bon, vous...

20 M. SYLVAIN CLERMONT :

21 R. Alors on va rester dans la même colonne à droite,
22 donc sous monsieur Brassard, trois directeurs,
23 Stéphane Desbiens, Monique Gagnon et Sylvain
24 Clermont, donc je suis la dernière case en bas,
25 donc dans le coin inférieur droit.

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Ça va? En ce qui me concerne, je vous ramène deux
3 cases à gauche à partir du haut, sous le directeur
4 principal, Patrick Truong, alors on voit mon nom,
5 Stéphane Verret, directeur, Commercialisation et
6 affaires réglementaires.

7 Mme ANDRÉE BOUCHER :

8 R. Pour ma part, Andrée Boucher, je vais brouiller les
9 cartes un peu, je ne me retrouve pas sur
10 l'organigramme d'Hydro-Québec TransÉnergie, je vous
11 inviterais à prendre l'organigramme de la Direction
12 générale, dont je n'ai malheureusement pas la
13 cote...

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. HQT-1, Document 1.1.

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. Merci. Je relève de la, du Groupe direction
18 financière et contrôle à la suite des ajustements
19 organisationnels qui ont eu lieu à l'automne deux
20 mille quinze (2015), je relève de la directrice
21 principale, Comptabilité, Contrôle corporatif, à
22 titre de contrôleure HQT, sous la vice-présidente
23 exécutive et chef de la Direction financière, vers
24 la droite de l'organigramme. C'est une boîte verte,
25 aux coins arrondis.

1 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :

2 R. Je relève d'Andrée Boucher et je ne figure pas à
3 l'organigramme, pour ma part.

4 Me PIERRE D. GRENIER :

5 Q. **[226]** Peut-être en quelques mots, Monsieur Verret,
6 pourriez-vous nous décrire quelles sont vos
7 fonctions, quelles sont vos activités quotidiennes,
8 de quoi, qu'est-ce que vous gérez exactement dans
9 votre direction Commercialisation et affaires
10 réglementaires?

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Oui, certainement. Donc au niveau du volet
13 Commercialisation, je suis responsable d'une équipe
14 de délégués commerciaux qui, dans le fond,
15 interagissent avec les clients du service de
16 transport. Je suis également responsable d'une
17 petite équipe qui s'occupe du, qui a réalisé les
18 ententes de raccordement avec la production sur le
19 réseau de transport. Et j'ai aussi les
20 responsabilités des Affaires réglementaires pour le
21 Transporteur, donc tout dossier déposé à la Régie
22 pour le Transporteur.

23 Q. **[227]** Et pour les membres du panel, je connais
24 monsieur Clermont qui a témoigné dans des causes en
25 matière de normes de fiabilité. Est-ce que je dois

1 comprendre que chacun d'entre vous, vous connaissez
2 Rio Tinto Alcan? Vous connaissez les installations
3 de Rio Tinto Alcan pour être plus précis?

4 M. FRANÇOIS BRASSARD :

5 R. Oui, on connaît Rio Tinto Alcan.

6 Q. **[228]** Et est-ce que vous savez particulièrement que
7 Rio Tinto Alcan a sept centrales qui sont situées
8 sur deux rivières dans la région du Lac-Saint-Jean?

9 R. Oui.

10 Q. **[229]** Et évidemment vous savez qu'Hydro-Québec
11 Production a également des centrales situées sur la
12 même rivière en aval de celle de la centrale de Rio
13 Tinto Alcan?

14 R. Oui.

15 Q. **[230]** Vous savez également que Rio Tinto Alcan a
16 des alumineries, cinq alumineries qui sont
17 alimentées par ses centrales?

18 R. Oui.

19 Q. **[231]** Est-ce que vous savez également que Rio Tinto
20 Alcan satisfait environ quatre-vingt-dix pour cent
21 (90 %) de ses charges pour alimenter ses centrales
22 et qu'elle est un acheteur d'énergie d'Hydro-Québec
23 Distribution?

24 R. Je ne sais pas si vous voulez commenter le quatre-
25 vingt-dix pour cent (90 %) ou autre, parce que vous

1 avez été... parce que vous avez été un exportateur
2 net dans les derniers temps. Mais, oui, on est
3 conscient que vous alimentez vos charges
4 industrielles.

5 Q. **[232]** Donc, vous êtes conscient également que, sur
6 une base, je pourrais dire, ponctuelle, que Rio
7 Tinto Alcan est aussi un exportateur, mais qu'il
8 est aussi un importateur d'énergie? Il fait les
9 deux. Enfin, il y a des situations qui emportent
10 les deux scénarios?

11 R. Oui.

12 Q. **[233]** Vous êtes également informé qu'il y a trois
13 interconnexions entre le réseau de Rio Tinto Alcan
14 et celui d'HQT, enfin, quatre lignes et trois
15 interconnexions?

16 R. C'est ça que j'allais dire. C'est quatre. Si vous
17 voulez le mettre avec trois. Parce qu'il y a la
18 1644 puis la 45, oui.

19 Q. **[234]** Et vous êtes également informé que Rio Tinto
20 Alcan a un réseau de transport assez important qui
21 représente environ huit cent quatre-vingts
22 kilomètres (880 km) de lignes?

23 R. Le chiffre m'était inconnu.

24 Q. **[235]** Est-ce que vous êtes également informé dans
25 vos fonctions - c'est monsieur Brassard qui me

1 répond présentement, Monsieur Clermont aussi, vous
2 allez sûrement le savoir - que Rio Tinto Alcan
3 exerce des fonctions de GO, GOP, DP, TO?

4 M. SYLVAIN CLERMONT :

5 R. Oui, tel que consigné au registre des entités.

6 Q. **[236]** Donc, dans la présence de Rio Tinto Alcan
7 dans ses interconnexions avec le réseau d'HQT comme
8 acheteur d'énergie ou comme vendeur, exportateur
9 d'énergie, également comme producteur, comme
10 producteur d'énergie ayant des installations sur la
11 même rivière avec ceux d'HQP, avec la centrale
12 d'HQP, est-ce que vous convenez avec moi qu'il y a
13 énormément d'échanges d'informations qui existent
14 entre Rio Tinto et HQP, HQD, HQT dans ces diverses
15 situations de gestion des ressources hydriques,
16 gestion d'énergie, gestion de transport, parce
17 qu'on utilise également, on utilise également le
18 réseau de transport de ma cliente pour transporter
19 de l'énergie pour HQT? Est-ce que vous êtes
20 conscient, au courant, informé qu'il y a beaucoup
21 d'échanges d'informations entre RTA et les
22 différentes unités ou divisions d'Hydro-Québec?

23 R. On va se contenter de répondre pour Hydro-Québec
24 TransÉnergie si vous permettez. On peut se douter
25 qu'il y a des échanges avec d'autres parties. Pour

1 ce qui est de TransÉnergie, en effet, autant en
2 temps réel... en fait pour TransÉnergie autant en
3 termes de, vous l'avez dit, là, vous êtes un
4 transporteur auxiliaire, donc autant en ces termes-
5 là qu'en termes de fiabilité et en termes
6 d'exploitation de réseau.

7 (14 h 14)

8 Q. **[237]** Est-ce que vous pourriez peut-être décrire à
9 la Régie de quelle façon s'échange cette
10 information avec HQT?

11 M. FRANÇOIS BRASSARD :

12 R. Si on parle, dans le fond, du GOP, les données sont
13 principalement échangées entre... sont
14 principalement reliées aux centrales sur la rivière
15 Péribonka. Parce que, comme vous le dites, de votre
16 côté, c'est une centrale, centrale d'Hydro est
17 imbriquée... d'HQP est imbriquée entre deux
18 centrales de RTA.

19 Q. **[238]** Hum, hum.

20 R. Donc, pour le GOP, essentiellement, ce sont les
21 données de la rivière et des centrales qui sont
22 concomitantes dans le fond avec la centrale d'HQP
23 qui sont les informations transmises en temps réel
24 pour la fonction GOP. Ça fait que, essentiellement,
25 pour la fonction GOP, c'est ce qui est transmis

1 comme informations.

2 Q. **[239]** Donc, je comprends qu'on transfère, RTA
3 transfère de l'information en temps réel sur la
4 gestion hydrique, la gestion de ses centrales à HQT
5 ou à HQT qui opère les fonctions de GOP? C'est ce
6 que j'aimerais comprendre.

7 R. Dans le fond, dans ce contexte-là, effectivement,
8 ce qui est transmis, c'est les niveaux d'eau,
9 amont, aval. Et c'est principalement la production
10 des groupes. On a très peu d'informations autres
11 sur les unifilaires. Ils sont... Je pourrais
12 peut-être utiliser ce terme-là. C'est rare qu'on
13 l'utilise en électrique. Mais ils sont un peu comme
14 caviardés. Donc, on a strictement la production des
15 groupes. Donc, on a le minimum qui est requis pour
16 pouvoir exploiter, dans un contexte où nous sommes,
17 nous partageons tous la même ressource physiquement
18 là-dessus. Et les données... Il y a des équipements
19 qui sont dans vos installations. On passe donc par
20 ces équipements-là. On a des équipements HQ dans
21 vos installations qui permettent de transiter
22 l'information vers le centre de téléconduite.

23 Q. **[240]** Et pour revenir à ma première question. De
24 quelle façon est-ce qu'on achemine l'information
25 vers HQT?

- 1 R. Vers HQP, l'information en temps réel?
- 2 Q. **[241]** Oui.
- 3 R. Elle est retransmise, à ma connaissance, par...
4 puis là il y a des passerelles, mais par le CCR.
- 5 Q. **[242]** Donc, l'information s'en va directement au
6 CCR?
- 7 R. Non, elle rentre au CT. Et du CT, par la suite,
8 elle va au CCR. Puis là il y a une passerelle qui
9 permet de la renvoyer à production.
- 10 Q. **[243]** O.K. Donc, la production ne reçoit pas
11 directement l'information?
- 12 R. Bien, au meilleur de notre connaissance, dans le
13 fond. Mais c'est comme ça qu'elle transite à
14 l'intérieur de TransÉnergie.
- 15 Q. **[244]** Donc, pour bien comprendre, là, moi, je vous
16 envoie, ma cliente RTA vous envoie de l'information
17 par rapport à sa production. Cette information-là,
18 lorsqu'on la met sur le système informatique, et là
19 je vous ai posé la question, est-ce que c'est un
20 système ICCP, c'est SCADA? Est-ce que c'est par
21 email? Quel est le véhicule électronique pour
22 transmettre l'information?
- 23 R. Si on voulait, on pourrait prendre, là, il y a des
24 encadrements qui sont disponibles. Puis je pense
25 que les gens de RTA sont impliqués dans ces

1 éléments-là qui dictent les systèmes d'acquisition.
2 C'est quand même assez complexe. Mais,
3 essentiellement, ça part, il y a une station
4 terminale qui est dans la centrale Isle-Maligne, de
5 mémoire. Puis là, comme je vous dis, je pense que,
6 rendu là, je pense que ça commence à être...
7 T'sais, je ne sais pas quel niveau de détail vous
8 voulez aller. Mais, t'sais, essentiellement, il y a
9 une acquisition de données en temps réel qui est
10 faite à partir de nos centres de téléconduite.

11 Donc, dans le fond, notre CT, on a un de
12 nos CT, là, une de nos places d'affaires, qui dans
13 ce cas-là est le CT Nord qui procède à
14 l'acquisition des données en temps réel. Donc, vous
15 avez des capteurs qui envoient des données. Puis,
16 effectivement, dans certains cas, il y a un
17 protocole ICCP qui est utilisé à partir d'une
18 station multi-protocole. Mais grosso modo, dans le
19 fond, on acquiert ces données-là. Et c'est comme ça
20 qu'on les utilise. Puis à nouveau on a que ces
21 centrales-là. Vous parliez tantôt que vous aviez
22 sept centrales. On n'a aucune autre information que
23 celles qui sont sur la rivière Péribonka,
24 conformément aux instructions qui sont disponibles
25 entre les compagnies.

1 Q. **[245]** Je reviendrai sur les autres centrales. Je
2 veux juste préciser, Monsieur Brassard. RTA vous
3 envoie une information sur la production. Elle s'en
4 va sur quel système et à quel endroit? Est-ce que
5 vous le savez?

6 (14 h 19)

7 R. Bien ça s'en va dans le système GEN-4 qui est le
8 nom du SCADA, du CT, des centres de téléconduite,
9 puis après ça, dans le fond, elle remonte vers le
10 CCR qui est le système Spectrum, qui est le nom du
11 SCADA, du CCR.

12 Q. **[246]** O.K. Alors donc, moi j'envoie l'information
13 au CT qui est le centre régional. Je présume que
14 c'est celui du nord qui s'occupe de RTA?

15 R. Exact.

16 Q. **[247]** O.K. Et qui opère ce CT-là? Je comprends que
17 ce sont des gens de HQT, c'est exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[248]** Est-ce qu'il y a des gens d'HQP dans le CT?

20 R. Non.

21 Q. **[249]** Donc les seules personnes qui ont accès à
22 l'information qui rentre au CT c'est des gens de
23 HQT?

24 R. Oui.

25 Q. **[250]** Et ces gens de HQT, je comprends de votre

1 preuve, s'occupent également d'exercer la fonction
2 GOP?

3 R. Oui.

4 Q. **[251]** O.K. Est-ce que je dois comprendre également
5 que ces employés, je vais éviter le terme réducteur
6 de « Petit bonhomme », est-ce que je dois
7 comprendre que ces employés-là ont accès à cette
8 information-là? Ils peuvent la voir, la lire et la
9 manipuler, la gérer et la rediriger?

10 R. Ils ne peuvent pas la manipuler, c'est une
11 information...

12 Q. **[252]** Bien dans le sens...

13 R. Dans le fond, ils voient des mégawatts de
14 production puis ils voient des... ils peuvent voir,
15 dans le fond, un niveau d'eau en mètres, ça fait
16 que... et ils ont à gérer en fonction de ça, et ils
17 communiquent de façon quotidienne avec vos
18 opérateurs de votre centre d'exploitation et
19 ensemble ils gèrent la rivière sur laquelle il y a
20 des centrales de production.

21 Q. **[253]** O.K. Peut-être que le mot « manipuler » était
22 peut-être un peu péjoratif. Donc, je comprends que
23 ces employés-là au CT du nord ont accès à
24 l'information et ils la voient en temps réel?

25 R. Il n'y a pas d'autre façon de contrôler la

1 production d'une centrale sur une rivière que de
2 savoir quel niveau d'eau il y a dans la rivière et
3 de savoir quelle production il y a en amont et en
4 aval pour savoir combien d'eau il va arriver dans
5 ta centrale.

6 Q. **[254]** Je ne remets pas en doute. RTA dans son
7 intervention... vous avez vu dans l'intervention de
8 RTA, on aimerait, on souhaite comprendre de quelle
9 façon, une fois que ça traverse la boîte noire, là,
10 où est-ce que ça va, comment c'est géré puis qui
11 reçoit l'information, qui peut recevoir
12 l'information. Et je comprends bien que les
13 principes de gestion sont essentiels ici pour gérer
14 la ressource hydrique qui est celle qui nous occupe
15 présentement. Les employés du centre de contrôle du
16 nord, est-ce que c'est eux qui envoient
17 l'information au CCR?

18 R. Les systèmes d'acquisition il n'y a pas
19 d'intervention manuelle des humains dans le
20 processus de transmission de l'information. C'est
21 de l'information temps réel, ça fait que le mot
22 « temps réel » veut dire que ça arrive vite, là. Ça
23 fait que dans le fond, il n'y a pas d'humain qui
24 intervient pour pouvoir envoyer les données ou pas.
25 Ça fait que les données sont retransmises

1 automatiquement dans un autre système
2 d'acquisition.

3 Q. **[255]** O.K. Et on parle de quel système
4 d'acquisition qui est utilisé par Hydro-Québec pour
5 que l'information de RTA soit retransmise au CCR?

6 R. Écoutez, il y a de multiples systèmes de
7 communication, mais principalement on utilise nos
8 centres... nos données d'acquisition. On a des
9 frontaux d'acquisition qui font l'acquisition des
10 données, ça fait que c'est... Peut-être que je ne
11 saisis pas. Peut-être si vous me donneriez la
12 question proprement dite où vous voulez obtenir la
13 réponse, peut-être ça m'aiderait à vous donner,
14 parce que là vous comprendrez que j'ai pas avec moi
15 les schémas électriques puis les schémas de
16 télécommunication. Dans le fond on risque de...

17 Q. **[256]** On rentre dans...

18 R. ... on risque de vous donner une erreur. Vous
19 comprendrez que ce que je vous dis c'est pas mal en
20 gros comment ça fonctionne, mais à un moment donné,
21 dans le détail, moi, je veux dire, je n'ai pas le
22 schéma électrique avec moi.

23 Q. **[257]** Est-ce que je dois comprendre, Monsieur
24 Brassard, que vous avez des systèmes internes chez
25 Hydro-Québec qui permettent de réacheminer

1 l'information directement au CCR? Est-ce qu'on peut
2 confirmer ça de votre part?

3 R. D'une certaine façon, oui, mais il faut comprendre
4 que dans le fond il y a des listes de points avec
5 de l'abonnement, il y a des niveaux d'accès
6 spécifiques. Bref, il y a... oui à haut niveau,
7 mais vous comprendrez assurément qu'il y a tout un
8 détail de paramétrisation puis d'abonnement aux
9 points avec des règles, des autorisations.

10 Q. **[258]** Je ne comprends pas ça veut dire quoi « des
11 abonnements aux points »?

12 R. Bien je veux dire, dans le fond, le droit d'avoir
13 accès à l'information n'est pas donné à tout le
14 monde, là. Elle dépend de ton niveau d'autorisation
15 de ce que tu as besoin de faire ou autre.

16 (14 h 24)

17 Q. **[259]** O.K. Au niveau du CT, est-ce que les employés
18 du CT peuvent transmettre l'information sur les, la
19 gestion des ressources hydriques des centrales sur
20 la rivière à d'autres unités d'Hydro-Québec que le
21 CCR?

22 R. Bien, ces employés-là sont assujettis au code de
23 conduite, donc ils se doivent de le respecter.

24 Q. **[260]** Ma question, c'est : est-ce qu'ils peuvent
25 l'envoyer à d'autres, et si oui, à qui? Le code de

1 conduite, je comprends qu'il y en a un.

2 R. O.K.

3 Q. **[261]** Je veux savoir, factuellement, est-ce que les
4 employés du CCR peuvent envoyer cette information-
5 là à d'autres unités, et si oui, à qui est-ce que
6 l'information est envoyée?

7 R. Il n'y a pas de, dans le fond, là, pour vous donner
8 peut-être une image, l'opérateur, il a un écran
9 devant lui, avec un unifilaire, puis il y a une
10 donnée qui se rafraîchit de façon instantanée sur
11 son écran.

12 Q. **[262]** O.K.

13 R. Lui, il n'a pas de, il n'a pas accès à la donnée,
14 il ne peut pas la modifier, il ne peut pas la
15 prendre puis essayer de changer le cheminement de
16 l'acquisition. Lui, dans le fond, il a, sur
17 l'unifilaire, il y a des disjoncteurs, des
18 sectionneurs, des groupes, ça fait que ça, il est
19 capable de cliquer, là, c'est comme un, dans le
20 fond, l'unifilaire est comme vivant, là, puis il
21 peut démarrer des choses ou autres, ça fait qu'il
22 ne peut pas, il ne peut pas la manipuler, il ne
23 peut pas, par une fonction automatique, changer un
24 paramètre ou autre. Lui, ce qu'il peut faire, c'est
25 prendre une action, ouvrir, fermer, démarrer,

1 arrêter.

2 Q. **[263]** O.K. Donc, est-ce que je comprends de votre
3 témoignage que l'information dans l'ordinateur
4 électronique qui est reçue n'est pas acheminée
5 autre qu'au CCR?

6 R. Exact.

7 Q. **[264]** Et pour compléter pour le CT, les employés du
8 CT, ce sont des employés d'Hydro-Québec
9 TransÉnergie, HQT, c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[265]** Et ces employés-là, également, exercent la
12 fonction de GOP?

13 R. Oui.

14 Q. **[266]** O.K. Donc ils reçoivent, l'information
15 transite par le CT, arrive au CCR et le CCR prend
16 les décisions pour... pour activer, pour donner des
17 instructions aux employés du CT pour intervenir sur
18 les centrales si elles sont télécommandées?

19 R. Oui.

20 Q. **[267]** Dans ce sens-là, qu'est-ce que, que font les
21 employés du CT, ou des CT, dans le cas des
22 situations interruptibles au niveau de la gestion,
23 des moyens de gestion qui sont mis en place? Parce
24 que là vous m'avez, vous avez expliqué dans votre
25 preuve que tout vient du CCR, tout remonte vers les

1 CT puis les CT activent les télécommandes, les
2 centrales qui sont... qui sont branchées par
3 télécommande pour intervenir. Mais quels sont les
4 moyens de gestion que vous mettez en place pour les
5 situations où vous avez des clients interruptibles
6 ou des interruptions sur le réseau qui ne passent
7 pas par le CCR?

8 R. Là, je pense qu'il y a comme plusieurs notions dans
9 la même question. Parce que là, vous parlez, dans
10 un certain cas, de panne, c'est bien ce que je
11 comprends, là, d'interruption de clients. Là, il
12 faut juste prendre un peu de recul parce qu'on
13 était dans la fonction GOP, tout le modèle de
14 fiabilité parle du réseau de transport principal,
15 je l'ai mentionné un peu ce matin, les CT gèrent le
16 réseau régional. Si on parle du réseau de transport
17 régional. Ça fait que, effectivement, quand il y a
18 une panne sur le réseau régional, réseau régional
19 qui n'est pas RTP, qui n'est pas dans le domaine de
20 la fiabilité, bien eux, c'est clair qu'ils vont
21 gérer, dans le fond, la panne, l'interruption,
22 l'alimentation du client de distribution qu'il y a
23 localement, là. Ça fait que là, si vous parlez
24 d'interruption de clients, là, de clients d'Hydro-
25 Québec, bien, ça fait partie de la tâche du CT, là.

1 Mais là, on est comme, on est comme loin du GOP,
2 là.

3 Q. **[268]** Donc, mais là, est-ce que le CT en
4 intervention comme dans sa fonction de GOP pour
5 gérer les centrales lorsqu'il y a des interruptions
6 au niveau du système de distribution, avec HQD par
7 exemple?

8 R. Bien, c'est parce que s'il y a une interruption,
9 là, je veux dire, s'il y a une interruption, là,
10 dans le fond, il y a des régulateurs de vitesse sur
11 les groupes, là, je veux dire, dépendamment de
12 l'ampleur, là, je veux dire, il y a une réduction
13 qui va se faire de façon automatisée, là. Puis,
14 effectivement, s'il y a des décisions à prendre à
15 plus haut niveau, il y a deux choses là-dedans, là,
16 c'est parce qu'on est dans un monde de temps réel,
17 ça fait qu'il y a des choses qui se font de façon
18 automatique puis il y a des choses qui se font via
19 une intervention humaine, puis là, c'est sûr que
20 rendu là, c'est le CCR qui va prendre, dans le
21 fond, une décision, là.

22 Mais sur un réseau de transport, une fois
23 que tu as une panne en quelque part, l'énergie est
24 routée ailleurs puis si, à un moment donné, il y a
25 un manque de production, en fait, automatiquement,

1 les centrales vont s'ajuster, là, ça fait que là, à
2 la variation de production.

3 (14 h 29)

4 Q. **[269]** O.K. Vous avez, on va revenir au cas de RTA
5 qui vous envoie de l'information. Donc, est-ce que
6 vous avez seulement deux types d'information qui
7 vous est transmise au CT, soit le niveau d'eau puis
8 le niveau de production?

9 R. Pour les centrales principalement, d'après moi,
10 oui.

11 Q. **[270]** O.K. Et à votre connaissance, pour les autres
12 centrales, est-ce qu'il y a de l'information qui
13 est transmise?

14 R. Aucune.

15 Q. **[271]** Aucune.

16 R. Aucune.

17 Q. **[272]** On parle de CT ou on parle au CCR ou au
18 Coordonnateur?

19 R. Aucune.

20 Q. **[273]** O.K. Vous avez eu également des échanges
21 entre RTA et HQT au niveau des... des niveaux de
22 production, par exemple, en situation de surplus ou
23 d'export. Comment ça fonctionne à l'interne dans
24 vos unités lorsqu'il y a une situation qui prévaut
25 sur une rivière où HQT est en mesure de recevoir de

1 l'énergie additionnelle parce que l'énergie qui est
2 générée par les centrales de RTA n'est pas utilisée
3 nécessairement pour ses alumineries? Comment ça
4 fonctionne?

5 R. Bien là, c'est parce qu'il faut que j'interprète
6 votre question, là, ça fait que vous parlez
7 d'entente contractuelle que vous avez avec d'autres
8 divisions d'Hydro-Québec? Vous parlez de produits
9 qui sont disponibles?

10 Q. **[274]** Je parle de situation où on est en situation
11 d'export et on transfère de l'énergie sur le réseau
12 d'Hydro-Québec, HQT. Et j'aimerais savoir de quelle
13 façon ça se passe à l'interne? Qui s'occupe de
14 gérer cette question de surplus ou de transfert ou
15 d'export sur votre réseau?

16 R. Là à nouveau, j'essaie de comprendre votre
17 question. Si votre question est : est-ce que, dans
18 le fond, il y a une gestion autre que celle des
19 centrales avec RTA pour le CT, je veux dire, dans
20 la fonction GOP, il n'y a que la gestion de la
21 centrale qui est sur la rivière Péribonka, là, il
22 n'y a pas autre chose.

23 Q. **[275]** O.K.

24 R. Ça, c'est pour le CT dans la fonction GOP. Le
25 reste, régionalement il y a des charges qui sont

1 alimentées par le réseau de RTA, là. Ça fait que,
2 ça, ça fait partie des tâches du CT, mais il n'y a
3 pas autre chose. Là pour le reste, vous comprendrez
4 que n'ayant pas l'ensemble de l'information du
5 réseau de RTA, dans le fond, le programme si vous
6 voulez de la journée, de qu'est-ce qui va être soit
7 exporté ou consommé, il provient de chez vous.
8 C'est vos centres...

9 Q. **[276]** À qui?

10 R. C'est vos centres de conduite du réseau qui
11 envoient le programme de la journée.

12 Q. **[277]** O.K. Et ça, ça arrive où ça, Monsieur
13 Brassard?

14 R. Bien là, je pense que vous seriez encore plus à
15 même de le confirmer que moi, là, parce que ça
16 vient de votre centre de contrôle du réseau...

17 Q. **[278]** Bon.

18 R. ... qui envoie ça par courriel.

19 Q. **[279]** O.K. Alors, c'est ça. Je vais reformuler ma
20 question. Qui reçoit cette information chez HQT?

21 R. HQT, c'est le CCR.

22 Q. **[280]** C'est le CCR qui reçoit cette information?

23 R. Oui.

24 Q. **[281]** O.K. Et donc il y a quelqu'un qui reçoit les
25 courriels de RTA au CCR?

1 R. Oui.

2 Q. **[282]** Et qu'est-ce que le CCR fait avec cette
3 information?

4 R. Bien, dans le fond, lui, dans sa... dans son bilan
5 qu'il prévoit de l'ensemble de la journée, il
6 prend, dans le fond, la consommation du Québec. Il
7 prend la production qu'il y a de disponible. Il
8 prend l'ensemble des échanges qui va se faire, donc
9 il établit un bilan complètement, heure par heure,
10 de ce qui va circuler sur le réseau, des besoins du
11 Québec puis il ajoute dans l'équation cet élément-
12 là. Il a besoin de tout ce qui rentre et de tout ce
13 qui sort pour trouver vraiment le net.

14 Ça fait qu'il établit, dans le fond, le
15 bilan de la journée puis il va gérer le programme
16 qu'il va avoir établi dans ce cas-là par vous sur
17 les interconnexions. Ça fait que ça va faire partie
18 de sa gestion de la journée. Puis il va suivre ça
19 d'heure en heure, de minute en minute, au fur et à
20 mesure de la journée. Puis il va donner, s'il y a
21 des actions par rapport à ça, il va les donner au
22 centre de téléconduite régionalement.

23 Q. **[283]** Ça, c'était ma prochaine question. Donc,
24 l'information qui est envoyée au CCR par RTA
25 finalement va devenir des commandes du CCR au CT,

1 peut devenir des commandes du CCR au CT?

2 R. Oui, parce que, dans le fond, rendu là, comme
3 l'information vient de vous, là, je veux dire, dans
4 le fond, l'énergie qui va circuler va être ce qui
5 va avoir été convenu ou à peu près. Pour le CT, ça
6 peut être de fermer des disjonctions, d'ouvrir des
7 sectionneurs, de faire cet élément-là. Eux, ils ne
8 suivront pas le programme, là, c'est... c'est pas
9 dans leurs fonctions.

10 Q. **[284]** O.K.

11 (14 h 34)

12 Q. **[285]** Juste pour comprendre. Quand vous avez, quand
13 vous avez des commandes qui vous sont données par
14 HQP -et là je vais précéder ça avec une question
15 préliminaire- est-ce que je dois comprendre qu'HQP
16 tente évidemment de maximiser également son côté,
17 les ressources hydriques puis l'énergie qu'elle
18 peut générer avec ses centrales?

19 M. FRANÇOIS BRASSARD :

20 R. C'est quoi votre question?

21 Q. **[286]** Est-ce que je comprends bien qu'HQP, elle,
22 elle maximise, elle veut maximiser ses centrales,
23 les ressources hydriques pour maximiser l'énergie
24 qu'elle peut en tirer?

25 R. Bien, là, je pense qu'il faudrait leur poser la

1 question. Mais, je veux dire, c'est sûr que, moi,
2 dans le fond, j'exerce les stratégies qui me sont
3 fournies. Ça fait que ces stratégies-là visent quel
4 but, dans quel domaine, de quelle façon? J'ose
5 imaginer qu'ils font le maximum pour tirer le
6 maximum de profit de la ressource. Mais, je veux
7 dire, moi, je reçois une stratégie puis je la mets
8 en oeuvre.

9 Q. **[287]** Vous, est-ce que vous recevez également les
10 informations de la part de RTA? Est-ce que vous
11 connaissez ce qui se passe au niveau de la gestion
12 des échanges RTA avec Hydro-Québec? Ça fait partie
13 de votre connaissance?

14 R. À nouveau je ne comprends pas la question.

15 Q. **[288]** O.K. On a établi tout à l'heure que
16 l'information de RTA sur les échanges qui peuvent
17 avoir lieu, les surplus d'énergie ou les besoins
18 d'achats de RTA sont véhiculés ou sont transmis
19 électroniquement par courriel au CCR?

20 R. Oui.

21 Q. **[289]** O.K. Et le CCR reçoit également toutes les
22 stratégies d'HQP?

23 R. De quelles stratégies vous parlez? Les stratégies
24 de la production?

25 Q. **[290]** Des stratégies de production d'HQP.

1 R. Oui.

2 Q. **[291]** Donc, c'est pour ça que je vous demandais :
3 Donc, le CCR a accès aux stratégies ou aux
4 situations qui prévalent tant pour HQP que pour
5 RTA?

6 R. Bien, c'est-à-dire que, pour RTA, moi, peu importe
7 les contrats qu'il peut y avoir entre le Producteur
8 et vous, nous, on reçoit ce qui est à appliquer. Ça
9 fait que, rendu là... C'est parce qu'on semble
10 parler de plusieurs choses différentes.

11 Q. **[292]** Vous recevez le net?

12 R. Oui.

13 Q. **[293]** C'est ça?

14 R. Exact.

15 Me PIERRE D. GRENIER :

16 Monsieur le Président, j'ai... monsieur Pepin...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Votre cliente?

19 Me PIERRE D. GRENIER :

20 ... demande, de RTA, si on peut prendre cinq
21 minutes, il doit quitter puis il y a quelques
22 sujets qu'il aimerait pouvoir me donner pour des
23 précisions à apporter au niveau des questions et
24 des réponses fournies. Si vous permettez, je
25 prendrais cinq minutes avec maître Pepin pour avoir

1 l'information, et je recontinuerai par la suite.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Parfait. Une courte pause.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Grenier, pour ma connaissance personnelle,

8 vous pensez en avoir encore pour combien de temps?

9 Ce n'est pas parce que je veux vous couper, je veux
10 juste le savoir.

11 Me PIERRE D. GRENIER :

12 Je vous dirais trente à quarante-cinq (30-45)
13 minutes.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. Donc, on va attendre maître Fréchette. Je
16 suis désolé, Maître Fréchette, j'ai été trop vite.
17 J'ai vu le panel mais je n'ai pas vu que votre
18 avocat... J'ai posé la question...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Excusez-moi!

21 LE PRÉSIDENT :

22 Pour votre compréhension, j'ai posé la question à
23 maître Grenier, qui en a encore pour trente-cinq à
24 quarante (35-40) minutes. Et après ce trente-cinq à
25 quarante (35-40) minutes, je vous annonce tout de

1 suite que nous allons ajourner jusqu'à demain.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Ce sera ça. Comme je vous ai déjà dit, le
4 Transporteur propose, la Régie dispose. Alors,
5 évidemment, on accepte tout à fait ce dicta. C'est
6 dans l'ordre des choses.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Tout à fait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Il n'y a pas de souci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je pense que je ne surprends pas personne en
13 essayant de gérer cette audience. On vous écoute.
14 On peut continuer avec vous.

15 (14 h 47)

16 Me PIERRE D. GRENIER :

17 Oui. Merci, Monsieur le Président.

18 Q. **[294]** Monsieur Brassard, je voulais juste revenir
19 sur certains sujets, précision sur des questions
20 que je vous avais posées. L'information qui circule
21 de RTA au CT qui va au CCR. Le CCR, dans sa
22 fonction, redonne les instructions au CT pour gérer
23 les centrales?

24 M. FRANÇOIS BRASSARD :

25 R. Oui.

1 Q. **[295]** Et l'information peut aller également dans
2 les autres CT?

3 R. Non.

4 Q. **[296]** Retourne seulement au CT du nord?

5 R. Oui, du CT qui va prendre l'action, oui.

6 Q. **[297]** Et puis est-ce que l'information est envoyée,
7 peut être envoyée également à d'autres unités ou
8 d'autres divisions d'Hydro-Québec? Par exemple,
9 est-ce qu'elle peut être envoyée à HQP?

10 R. Bien, pour celles qui concernent les centrales sur
11 la rivière Péribonka, la centrale appartient à HQP.
12 Ça fait que, oui, l'information est envoyée à HQP.

13 Q. **[298]** Mais je comprends que ce sont les employés
14 d'HQT qui remplissent la fonction de GOP pour la
15 gestion des centrales d'HQP?

16 R. Oui, mais on se rappelle que les stratégies
17 viennent d'HQP.

18 Q. **[299]** O.K. Et est-ce que... De quelle façon...
19 Qu'est-ce qu'on envoie comme information? Qu'est-ce
20 qu'on retourne comme information au CT? Ce sont des
21 instructions verbales? C'est... Ça prend la forme
22 de quoi exactement quand vous dites que « je
23 recommunique avec le CT »?

24 R. Bien, à nouveau, ce qu'on a expliqué ce matin,
25 c'est que, dans la chaîne de commandement, pour les

1 centrales assujetties au RTP, dans le fond, le
2 démarrage des groupes. Bien, c'est sûr que la
3 consigne vient du CCR, donc du répartiteur
4 équilibre offre-demande qui demande le démarrage
5 d'un groupe puis l'arrêt d'un groupe.

6 Q. **[300]** Donc, ce sont des commandes qui sont
7 précises, vous arrêtez, vous diminuez, vous
8 augmentez?

9 R. Exact.

10 Q. **[301]** O.K. Est-ce que votre CCR est également
11 appelé à communiquer directement avec les centrales
12 d'HQP, de manière générale? C'est une question
13 générale que je vous pose.

14 R. Non.

15 Q. **[302]** Est-ce que le CCR est appelé à communiquer
16 directement avec HQD?

17 R. Pas en temps réel. Mais c'est sûr qu'il y a des
18 employés du CCR qui obtiennent des informations du
19 Distributeur par rapport à la prévision de la
20 charge. Mais en partant, la prévision éolienne est
21 produite par le Distributeur. Ça fait que c'est un
22 exemple d'information que, dans le fond, HQD va
23 fournir à TransÉnergie. Ça fait que, dans ce sens-
24 là, oui. En temps réel, non. L'interaction avec le
25 Distributeur, là, sur le temps réel, il provient

1 des centres de téléconduite qui alimentent les
2 lignes à vingt-cinq (25) kV, qui alimentent les
3 maisons.

4 Q. **[303]** Mais est-ce qu'il est possible que le CCR
5 doive communiquer avec HQD pour les fins d'établir
6 la question d'offre-demande?

7 R. Bien, dans le fond, dans la préparation du bilan de
8 puissance, dans certaines proportions, il peut être
9 possible. Il peut être possible, là.

10 Q. **[304]** O.K. À votre connaissance est-ce que ça s'est
11 produit? Est-ce que ça se produit à votre
12 connaissance?

13 R. Bien, en fait, il faut comprendre qu'en temps réel,
14 le CCR ne peut pas communiquer avec le Distributeur
15 autre que par le centre de téléconduite pour la
16 gestion du réseau de distribution. Ça fait que, ça,
17 c'est ce bout-là. En temps réel, le CCR, il ne peut
18 pas communiquer avec un autre centre du
19 Distributeur en temps réel. Il n'en existe pas
20 d'autres. HQD, le Distributeur n'a que des centres
21 pour exploiter des lignes à vingt-cinq (25) kV. Par
22 contre, quand il y a l'établissement du bilan de
23 puissance, on peut penser, par exemple, aux
24 périodes de pointe.

25 Bien, là, dans le fond, c'est sûr que le

1 Distributeur a son rôle à jouer en termes
2 d'approvisionnement. Puis, dans le fond, il doit
3 faire partie de l'information à l'effet de, c'est
4 quoi la prévision de la demande qui est prévue puis
5 quel moyen, lui, il pense utiliser pour adresser
6 les besoins. Et, à nouveau, le CCR a besoin de
7 connaître les décisions que les gens prennent. Dans
8 le fond, le CCR devient comme un peu le point
9 central pour récolter l'ensemble des décisions de
10 ceux qui gravitent autour. Et lui, après ça, il
11 gère le... il gère le réel puis il applique les
12 moyens qu'il faut pour, dans le fond, exercer son
13 rôle de fiabilité qui est nécessaire. C'est lui qui
14 va faire l'arbitrage par la suite.

15 (14 h 52)

16 Q. **[305]** Bon, alors c'était les quelques questions que
17 j'avais à vous poser exactement sur ce point-là.
18 Quels sont, en période de pointe, vous parlez de
19 périodes de pointe en hiver, quels sont les moyens
20 de gestion que HQD pourrait donner au CCR?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Écoutez, je vais m'objecter à cette question-là. On
25 a eu cette discussion-là tantôt. Je trouve ça

1 intéressant, c'est très informatif, mais je ne suis
2 pas capable, puis je mets quiconque au défi ici, de
3 retracer le lien qui est fait avec les sujets qui
4 délimitent cette audience-là. On est rendu dans la
5 computation des bilans de puissance HQD dans un
6 réseau régional lié avec des centrales d'un tiers
7 qui est administré dans le cadre de je ne sais
8 quoi, alors qu'on a une audience ici qui est ciblée
9 sur l'application des transferts, vous avez déjà
10 identifié les transferts organisationnels, les
11 transferts liés à la fonction GOP, là on déborde
12 complètement de ce sujet-là.

13 Moi je ne me suis pas levé jusqu'à
14 maintenant, puis les quelques fois où vous m'avez
15 dit de prendre, si je peux prendre l'expression, de
16 bien suivre vos indications, c'est ce que j'ai
17 fait, et la discussion que vous avez ramenée sur ma
18 dernière objection c'était de me dire quoi? C'était
19 la séparation fonctionnelle dans la fonction GOP.
20 Avec égard puis toute amitié puis tout respect pour
21 mon collègue, on déborde complètement du sujet.
22 Avec respect.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui?

25

1 Me PIERRE D. GRENIER :

2 Je pense que la Régie doit regarder ce transfert de

3 la fonction GOP, non pas simplement sur une vision

4 tout à fait théorique d'un modèle qu'on vous

5 présente sur papier, mais bien dans les faits

6 comment ça se passe. Et c'est ce que je tente

7 d'établir et de comprendre. Ce n'est pas fréquent

8 qu'on est en mesure de pouvoir obtenir cette

9 information-là. Lorsque que HQT agi dans ses

10 fonctions de... dans les fonctions de GOP, comment

11 ça se passe dans les faits au niveau du traitement

12 de l'information, de la gestion de l'information,

13 de la transmission d'informations confidentielles

14 qui vient d'autres entités visées. Et je pense que

15 c'est important pour la Régie de pouvoir comprendre

16 ces éléments-là pour savoir, est-ce que le

17 transfert comporte des risques additionnels pour

18 les entités visées et pour les tiers qui vont

19 devoir gérer avec HQT pour tout ce qui est de la

20 fonction de GOP. Je m'arrête là, mais je pense

21 qu'on ne peut pas s'arrêter et être encadrés par un

22 modèle sur papier avec des cadres, des unités pour

23 dire : « Il n'y a pas de problème. Il y a un code

24 de conduite, il n'y a pas de problème ». Je pense

25 qu'il faut aller un peu au-delà de ça pour

1 comprendre comment ça se passe sur le terrain.
2 LE PRÉSIDENT :
3 Maître Fréchette, vous voulez...
4 Me YVES FRÉCHETTE :
5 Me permettez-vous un dernier commentaire?
6 LE PRÉSIDENT :
7 Oui, je vous en prie.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Très rapide. Au niveau de la circulation
10 d'information, comment ça se fait, et caetera, les
11 gens de RTA ils ont une connaissance très intime de
12 la gestion de leurs propres opérations et de leurs
13 propres installations. Là-dessus il n'y a pas de
14 souci. Dans un souci d'informer la Régie, monsieur
15 Brassard a déjà répondu comment l'information est
16 acheminée au CCR, comment elle est retournée au CT
17 pour la mise en place des opérations. Mais quand je
18 regarde au paragraphe 5 de la lettre du mois de
19 janvier, je regarde : « La description des services
20 et activités réalisés par le Transporteur pour le
21 Producteur ». Là on va dans une strate qui est
22 complètement en dehors du sujet. Je m'en remets à
23 vous au niveau de la réceptivité de la Régie à
24 l'égard de ces sujets-là, mais on déborde
25 complètement du sujet qu'on s'est fixé et qu'on

1 s'est donné pour lequel vous nous avez appelés et
2 pour lesquels vous avez requis aussi la présence de
3 témoins d'Hydro-Québec dans ses activités de
4 production. Alors ça clôt mon commentaire.

5 (14 h 58)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Écoutez, je vais... Maître Grenier, je vais
8 accueillir, du moins partiellement, l'objection et
9 je vais aussi essayer de recentrer, si vous voulez,
10 ma compréhension du moins puis où on veut aller. Je
11 comprends tout à fait le pourquoi, en tout cas je
12 pense que je vous ai bien lu dans votre demande de
13 participation, et on trouvait important d'entendre
14 justement les clients, dont votre cliente à vous
15 pour venir nous dire... J'aimerais qu'on reste dans
16 la relation, tant que c'est possible, entre le
17 Transporteur et le Producteur, c'est là pour nous
18 qu'est le « core », c'est là pour nous qu'est le
19 centre des choses. Si vous voulez aborder
20 d'autres... d'autres... là, vous étiez dans, avec
21 le Distributeur, là, à un moment donné, ça va
22 devenir d'une complexité, puis je ne suis pas
23 certain qu'on a les bons témoins non plus, puis
24 tant qu'à faire, nous, on a demandé aux gens du
25 Producteur, justement, parce qu'on voulait valider

1 des choses, nous, on pense que c'est d'abord cette
2 relation-là qu'il faut regarder.

3 Alors je vous inviterais à essayer de
4 centraliser vraiment vos questions sur la notion de
5 GOP versus Transporteur versus Producteur, qui peut
6 avoir, comme je disais tantôt, un impact notamment
7 sur l'article 2 in fine sur la séparation
8 fonctionnelle et qui a, sans aucun doute aussi, un
9 aspect sur le code de conduite. Je pense que déjà,
10 avec ça, je pense que vous devriez, je pense que
11 votre cliente, c'est dans ces quatre points-là que
12 j'aimerais vous entendre.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vous remercie, c'est noté.

15 Me PIERRE D. GRENIER :

16 Non, je n'entends pas faire de, de poser des
17 questions sur le, sur HQD, le Distributeur, loin de
18 moi cette perspective-là, mais je vais suivre vos
19 lignes directrices, Monsieur le Président.

20 Q. **[306]** La question que j'avais pour vous, Monsieur
21 Brassard, c'est : quels sont ces moyens, les moyens
22 de gestion dont vous faites état pour gérer la
23 situation, par exemple en période de pointe où,
24 dans la fonction de GOP, vous allez devoir
25 intervenir? Et là, je vous parle des moyens de

1 gestion pour le Distributeur et pour le Producteur,
2 parce que je présume qu'ils ne sont pas les mêmes.

3 M. FRANÇOIS BRASSARD :

4 R. Dans le contexte de GOP, la question, elle ne
5 s'applique pas, là, parce que, dans le fond, le
6 GOP, on l'a dit tantôt, là, il met à la disposition
7 des groupes, il met à la disposition des
8 équipements de production pour le contrôle de la
9 tension, mais il n'y a aucune fonction GOP qui est
10 reliée à l'équilibre de l'offre et de la demande.
11 Ça fait qu'il y a, votre question, elle ne
12 s'applique pas au GOP...

13 Q. **[307]** Bon, alors...

14 R. ... il n'y a aucune de ces réponses qui s'applique,
15 là.

16 Q. **[308]** Très bien. Donc elles s'appliquent, par
17 exemple, elles s'appliquent au CCR?

18 R. Oui, dans le cadre d'autres fonctions, BA... je ne
19 recommencerais pas mais...

20 Q. **[309]** O.K. Et je veux juste comprendre, juste pour
21 finir sur la question que je vous ai posée que vous
22 n'avez pas répondu, c'est quoi les moyens de
23 gestion?

24 R. Bien là, formulez-moi une question précise puis je
25 vais y répondre, là, dans le sens que là, moi, vous

1 me la faites dans le contexte de GOP, là, je ne
2 peux pas répondre à cette question-là, il n'y en a
3 pas.

4 Q. **[310]** O.K., je ne veux pas tourner en rond,
5 Monsieur Brassard, vous avez des informations qui
6 arrivent au CCR et la commande est passée, la
7 commande est passée au CT, qui exerce la fonction
8 de GOP, est-ce exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[311]** O.K. On va établir ça étape par étape. Quels
11 sont les moyens de gestion qui sont... qui sont
12 utilisés par exemple en période de pointe?

13 R. Dans le fond, les moyens de gestion, là, ils ne
14 s'exercent pas dans le domaine du GOP.

15 Q. **[312]** Ce n'est pas la question, restons étape par
16 étape, Monsieur Brassard, c'est : quels sont les
17 moyens de gestion qui sont utilisés pour les fins
18 de gérer les périodes de pointe, qui vont être
19 reçus par le CCR?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, est-ce qu'on retourne dans HQD, parce que
22 les périodes de pointe, c'est lié à la charge
23 québécoise, c'est lié aux besoins québécois, on
24 n'est pas dans la fonction GOP qui est, elle, liée
25 à l'exploitation des centrales. Je pense qu'on

1 tente, avec tout le respect, là, de retourner
2 indirectement vers la voie où, Monsieur le
3 Président, vous nous avez indiqué que ce n'était
4 pas une voie qui était à poursuivre aujourd'hui et
5 de se concentrer sur les relations HQT-Producteur
6 dans le cadre de la fonction GOP, c'est l'objet du
7 dossier.

8 Moi, je dois vous dire que quand la réponse
9 est donnée que dans la fonction GOP, les moyens de
10 gestion n'ont pas de pertinence, là...

11 Me PIERRE D. GRENIER :

12 Écoutez, je vais répliquer à ça...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Allez-y.

15 Me PIERRE D. GRENIER :

16 ... la réponse, monsieur Brassard me dit, et je
17 vais citer de mémoire sa réponse, que dans une
18 situation de pointe, c'est lui-même qui a amené
19 l'exemple, ce n'est pas moi, dans une situation de
20 pointe, il y a des moyens de gestion qui sont mis
21 en oeuvre, qui sont proposés, hein, pas mis en
22 oeuvre, qui sont proposés. Donc il y a des moyens
23 de gestion qui viennent du Distributeur, il y en a
24 d'autres qui viennent du Producteur, il y a un
25 ensemble de moyens de gestion qui sont soumis au

1 CCR, et le CCR est là pour arbitrer, et le CCR va
2 donner les commandes au CT, qui est le GOP.

3 C'est tout ce que je veux établir, c'est
4 quels sont ces moyens de gestion qu'on a, et c'est
5 la réponse que je n'ai pas. Et là, j'ai d'autres
6 questions également sur la question d'arbitrer du
7 CCR pour donner des commandes au CT, qui agit comme
8 GOP, qui est la simple route que je veux suivre
9 pour établir ces points-là qui ont été amenés par
10 monsieur Brassard dans son témoignage.

11 (15 h 03)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Moi, je suis... avec tout le respect et en toute
16 gentillesse, je suis incapable de retrouver ce
17 tracé-là qu'on veut parcourir ou ce parcours qu'on
18 vous propose à l'intérieur des paramètres de
19 l'audience qu'on s'est fixés aujourd'hui. La revue
20 de la fonction BA par le CCR, c'est pas l'objet de
21 cette audience-ci. Ce qu'on a examiné, puis vous
22 avez créé la phase 2, c'était pour pouvoir examiner
23 la relation de délégation liée à la fonction GOP et
24 des coûts qui s'y rattachent et c'est ce qui est
25 prévu depuis le début de cette audience-là.

1 Alors, je comprends puis, RTA, c'est un
2 intervenant sophistiqué ici aujourd'hui qui connaît
3 très bien ses installations, qui connaît très bien
4 les informations qu'il envoie, qui connaît très
5 bien la façon dont le réseau fonctionne au
6 quotidien. Alors, ce qu'on veut accomplir, ça, ça
7 leur appartient. Mais, est-ce qu'on accomplit
8 quelque chose à l'intérieur des paramètres que vous
9 avez déterminés pour cette audience? Avec tout le
10 respect, je crois qu'on déborde complètement du
11 sujet.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Écoutez, la formation va poser une question au
14 témoin, ça va peut-être clarifier...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 ... cet enjeu, du moins on l'espère.

19 Me LISE DUQUETTE :

20 Et puis... en fait, c'est... la question, on en a
21 discuté ce matin ou, du moins, c'est ma
22 compréhension, puis je voulais juste voir si les
23 moyens de gestion dont vous avez fait rapport, ce
24 matin on avait discuté, par exemple, dans un cas
25 aux Tarifs et conditions de service, treize point

1 six (13,6), il devait arriver un incident, il
2 devait... si le CCR - et c'est là, je ne sais pas
3 si c'est votre question et je... on essaie de bien
4 la comprendre - devait donner des instructions,
5 donc des moyens de gestion, au CT pour gérer ça. Je
6 pense que ça fait partie de... Est-ce que ça
7 revient à... Parce que je n'étais pas sûre de votre
8 question...

9 Me PIERRE D. GRENIER :

10 C'est exactement dans la ligne de ce que je...

11 Me LISE DUQUETTE :

12 ... sur qu'est-ce que vous vouliez dire par « moyen
13 de gestion ».

14 Me PIERRE D. GRENIER :

15 C'est exactement la ligne de questions que
16 j'aimerais faire établir. On parle de toujours le
17 principe et lorsqu'on veut aller pour savoir quels
18 sont ces moyens de gestion là, j'ai des objections.
19 Mais, si le panel d'Hydro-Québec parle qu'il y a
20 des moyens de gestion qui sont proposés, bien
21 j'aimerais que la Régie soit au courant de quels
22 sont les moyens de gestion et non pas que ça reste
23 dans des principes. J'aimerais aller au-delà de ça.

24 Et pour répéter le commentaire, ce n'est
25 pas parce que je connais les... que RTA connaît ses

1 installations qu'on est en train de faire le
2 dossier de la Régie sur les installations de RTA.
3 On est en train de comprendre ce qui se passe au
4 niveau de la gestion de la fonction GOP au sein de
5 HQT, alors...
6 LE PRÉSIDENT :
7 Maître Fréchette.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Oui. Puis je ne veux pas faire le procès de qui que
10 ce soit puis...
11 Me PIERRE D. GRENIER :
12 Hum.
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 ... puis j'ai voulu être tout à fait poli avec
15 vous.
16 LE PRÉSIDENT :
17 Et vous l'êtes.
18 Me YVES FRÉCHETTE :
19 Telle n'est pas la question. Mais, quand on nous
20 ramène à 13.6, et je trouve que la question que
21 vous amenez, de la façon dont vous la posez est
22 très pertinente. 13,6, c'est l'article sur la
23 réduction du service de transport ferme. Là on est
24 en matière de transport ici, là. On parle d'une
25 situation si une réduction dans le réseau de

1 transport du Transporteur ou une partie de celui-ci
2 est nécessaire pour maintenir une exploitation
3 fiable des réseaux. On n'est pas dans... on n'est
4 pas dans la mécanique au quotidien.

5 Puis si on veut avoir une question en
6 « follow », entre guillemets, ou en suivi de celle
7 que vous avez introduite ce matin sur une réduction
8 proportionnelle dans le cadre d'un service ferme ou
9 d'un service équivalent ou des choses de cette
10 nature-là, venant de vous, allons-y, travaillant...
11 travaillons avec la réponse à 13.6.

12 Mais, dans une perspective de l'article
13 13.6 des Tarifs et conditions, si la question
14 tourne autour de ce sujet-là, bien écoutez c'est
15 des... vous l'avez posée la question. C'est
16 légitime que mon collègue regarde. Mais, dans la
17 perspective de 13.6, une réduction proportionnelle
18 dans les services de transport d'une fermeté
19 équivalente, si je peux m'exprimer ainsi, pas de
20 déborder sur tous les moyens de gestion qui sont à
21 la disponibilité de toutes les parties prenantes
22 qui interagissent avec le CCR. Là on tombe dans
23 autre chose.

24 Là où on interagit... parce que le CCR qui
25 est le coeur de la desserte des québécois va...

1 lui, interagit avec une multitude d'acteurs pour
2 pouvoir arriver à ce que, nous, à tous les moyens,
3 là, on ait, à titre de « Balancing Authority » on
4 ait l'électron au bon endroit et au bon moment,
5 alors...

6 Vous l'avez posé dans le cadre de 13.6,
7 réduction proportionnelle, gestion des réseaux, ça
8 m'apparaît tout à fait légitime, le suivi. Mais,
9 les questions, avec respect, que mon collègue
10 posait n'allaient pas dans cette voie-là, étaient
11 beaucoup plus pointues, là, liées à des aspects
12 beaucoup plus précis.

13 Me LISE DUQUETTE :

14 En fait, 13.6 est un exemple, alors je me... je
15 vais vous poser peut-être la question, enfin au
16 témoin ou... Maître Grenier, vous me direz si...
17 Par moyen de gestion, on cherche, je pense à
18 comprendre quelles sont les actions ou les... qu'un
19 CCR pourrait demander au CT lorsqu'il agit comme
20 GOP, si j'ai bien compris la question.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est ça.

23 (15 h 08)

24 M. FRANÇOIS BRASSARD :

25 R. Parce que, dans le fond, il y a différentes

1 situations. Mais, par exemple, le CCR pourrait
2 demander de l'abaissement de tension dans des
3 postes précis. Ça, ça pourrait être une commande
4 qui viendrait du CCR pour dire « abaisse la tension
5 dans certains secteurs ». Autrement, ça pourrait
6 être de... Parce qu'il faut comprendre que quand on
7 travaille pour la pointe, il y a un paquet
8 d'éléments. Le CCR ne gère pas de contrats. Dans le
9 fond, le CCR va appliquer des options qui vont
10 avoir été décidées des contrats que d'autres
11 entités ont entre eux. Le CCR va donc gérer ce
12 bout-là.

13 Entre autres, dans les interconnexions avec
14 RTA, bien, dans le fond, s'il y a un contrat qui
15 est applicable, bien, le CCR va recevoir la portion
16 du contrat qui est applicable, puis il va
17 l'appliquer. Puis rendu là, il ne peut pas faire
18 autre chose que de voir circuler ce qui circule sur
19 l'interconnexion. Autrement, si on parle de moyen
20 de gestion dans un cas d'une perte, dans un cas
21 d'un bris ou autre, bien, là, dans le fond, il y a
22 différents éléments qui vont s'appliquer en
23 fonction d'une séquence qui est prédéterminée et
24 qui va être... et par différents moyens où on va
25 tenter de démarrer de la production additionnelle.

1 Ça peut être un exemple dans ce sens-là.

2 On va essayer de regarder différents
3 éléments avant de se rendre jusqu'aux fameuses
4 transactions où on va partir avec le non-ferme pour
5 finir avec le ferme. Ça fait que c'est cette
6 séquence-là qui va être faite. Dans la fonction de
7 GOP, le centre de téléconduite, il n'y a pas de
8 décision qui va être prise par rapport à ça. Puis
9 il n'est pas exposé à des contrats ou autrement non
10 plus. Puis le CCR, lui, va recevoir les extrants de
11 ces contrats-là. Je ne sais pas si ça répond.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Ça va?

14 Me PIERRE D. GRENIER :

15 Q. **[313]** Je pense que je comprends mieux maintenant.
16 Merci pour la précision, Monsieur Brassard. Donc,
17 ce que je comprends de votre réponse, c'est que
18 celui qui va arbitrer, qu'on vous avait expliqué
19 tout à l'heure, qui fait l'arbitrage des moyens de
20 gestion, c'est le CCR?

21 M. FRANÇOIS BRASSARD :

22 R. Bien, l'arbitrage, il va appliquer les moyens de
23 gestion selon une séquence prédéterminée.

24 Q. **[314]** C'est un mot que vous avez utilisé,
25 l'arbitrage.

- 1 R. Peut-être. Mais, là, dans le contexte où vous
2 l'amenez, là, je me sentais moins à l'aise, d'où
3 ma...
- 4 Q. **[315]** Mais c'est un mot que... l'arbitrage, il y a
5 quelqu'un qui va prendre la décision, quel moyen de
6 gestion va être donné comme instruction au CT?
- 7 R. Dans le fond, c'est pour ça que j'apporte la
8 précision. Il y a vraiment une séquence précise à
9 suivre. Ça fait que, pour moi, c'est dans ce sens-
10 là. Il applique le moyen 1, le 2, le 3, le 4. Il
11 n'y a pas de décision sur, je devrais-tu appliquer
12 le 6 avant le 3. Non. Il y a une séquence
13 prédéterminée.
- 14 Q. **[316]** Qui est décidée par le CCR, qui est mise en
15 oeuvre par le CT?
- 16 R. Oui, mais par différentes règles du marché, par
17 différents éléments ou autres, puis de par la
18 nature de l'événement. On comprend qu'il y a une
19 différence entre avoir une problématique
20 d'approvisionnement du Québec puis un bris sur une
21 interconnexion. Je veux dire, dans le fond, c'est
22 différent. Tu n'as pas la même séquence de moyens
23 de gestion selon l'événement qui arrive.
- 24 Q. **[317]** On a établi tout à l'heure que RTA a un
25 contrat de transport avec HQT pour le transport

1 d'électricité sur une partie de son réseau. Vous
2 êtes au courant de ça?

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. Oui, moi, je suis au courant de ça, oui.

5 Q. **[318]** Monsieur Verret, bonjour. Monsieur Verret, je
6 dois comprendre que RTA envoie de l'information à
7 HQT et qu'HQT envoie de l'information à RTA
8 relativement au transport d'énergie, d'électricité
9 sur le réseau de RTA?

10 R. Oui. Dans le cadre... Bien, dans le cadre de la
11 préparation, la signature d'une entente avec RTA,
12 il y a de l'information qui est échangée sur le
13 réseau, sur les coûts du réseau, sur les capacités
14 qui seront transitées par RTA sur le réseau. Donc,
15 effectivement, il y a un échange d'informations
16 pour s'assurer qu'on rencontre bien les besoins du
17 client, des clients à desservir dans la région.

18 Q. **[319]** Et pourriez-vous indiquer à la Régie où est
19 transmise l'information que RTA envoie à HQT?

20 (15 h 13)

21 R. Essentiellement, c'est de l'information qui est
22 partagée entre les représentants de RTA et les
23 délégués commerciaux chez moi, là, qui sont en
24 charge de négocier l'entente avec RTA.

25 Q. **[320]** Et par rapport à l'information technique,

1 est-ce que vos délégués commerciaux gèrent
2 l'information technique sur le réseau?

3 R. Non, il y a différentes personnes qui sont
4 impliquées dans le cadre de, dans le cadre de la,
5 je dirais, de la négociation de l'entente avec RTA,
6 il y a des gens commerciaux, il y a des gens au
7 niveau des finances, il y a aussi des ingénieurs
8 qui, à qui on fait appel pour pouvoir évaluer
9 certaines des informations qui nous sont
10 transmises.

11 Q. **[321]** Et là, je parle de l'information pendant les
12 opérations, pendant l'exécution du contrat, là, je
13 ne parle pas de négociations de contrats, je parle
14 au niveau de l'exécution, des échanges, du
15 transport d'énergie sur les lignes, du quotidien,
16 finalement, qui est-ce qui s'occupe des échanges
17 d'informations techniques, là, sur une base
18 quotidienne?

19 R. Nous, nous ne sommes pas impliqués au quotidien.
20 Donc on met en place le contrat, on s'assure
21 d'avoir les ententes en place, il y a des
22 informations qui sont échangées pour pouvoir
23 s'assurer que les besoins sont rencontrés, là. Mais
24 je ne participe pas à des opérations au quotidien
25 avec RTA.

1 Q. **[322]** Alors la question s'adresse au panel : qui
2 participe aux opérations quotidiennes pour les
3 échanges qui s'opèrent, qui se... qui surviennent
4 relativement au transport d'énergie sur le réseau
5 de RTA?

6 M. FRANÇOIS BRASSARD :

7 R. Bien, c'est le même principe, là, que ce qu'on a
8 illustré au départ : dans le fond, l'information,
9 là, on parle d'information temps réel...

10 Q. **[323]** Oui.

11 R. ... donc l'information temps réel est transmise au
12 CT puis après ça acheminée au CCR. C'est le même
13 cheminement, là, c'est le même état de figure que
14 ce qu'on a discuté tantôt.

15 Q. **[324]** O.K., donc les employés qui ont le chapeau de
16 GOP, qui exercent la fonction de GOP, là,
17 maintenant, exercent une fonction au niveau du
18 transport, au niveau de la transmission d'énergie,
19 ils ont une autre fonction que celle de GOP?

20 R. Oui, et de toute façon, même s'il n'y avait pas le
21 GOP, ils auraient besoin de l'information pareil
22 pour pouvoir conduire le réseau. Puis ils
23 l'auraient de toute façon, cette information-là.

24 Q. **[325]** Non, je veux juste établir le modèle que vous
25 avez mis en place. Donc l'information arrive au CT

1 de la même manière?

2 R. Oui, c'est les mêmes équipements, c'est le même
3 principe.

4 Q. **[326]** Et donc l'employé est devant sa console puis
5 reçoit l'information de Rio Tinto pour la gestion
6 du contrat de transport quotidien?

7 R. Là, bien, c'est-à-dire que là... là, il faut juste
8 le ramener, là, imaginer que la personne, là, elle
9 est devant un écran avec un diagramme unifilaire,
10 là.

11 Q. **[327]** Oui.

12 R. Puis l'information qu'on reçoit est très partielle
13 de la part de RTA.

14 Q. **[328]** Hum-hum.

15 R. Principalement un net sur les interconnexions, ça
16 fait que l'employé dans le CT, lui, il voit passer
17 les mégawatts sur des lignes d'interconnexion, il
18 n'a aucune idée c'est quel contrat, pourquoi, à
19 quelle occasion, lui, il voit passer des mégawatts.
20 Et dans le cas de l'interconnexion, bien, le CT a
21 comme peu d'interaction parce qu'il ne peut rien
22 faire, il faut juste comprendre que l'énergie
23 arrive sur l'interconnexion, lui, il ne peut pas,
24 il ne peut pas démarrer un groupe pour que ça se
25 produise, il ne peut pas... faire une manoeuvre

1 quelconque, c'est, ça vient de votre centre.

2 Ça fait que, et le programme, dans ce cas-
3 là, comme on disait tantôt, est établi de votre
4 côté et il est suivi par le CCR. Ça fait que le CT,
5 dans le fond, il a besoin de cette information-là
6 parce qu'il y a d'autres lignes qui sont
7 imbriquées, parce qu'il y a des conséquences
8 potentielles sur le réseau régional, réseau
9 régional qui alimente nos clients, ça fait qu'il a
10 besoin de savoir qu'est-ce qui circule, qu'est-ce
11 qu'il en est, mais il ne voit que le net. Pour lui,
12 et même pour le CCR, comme, si vous comprenez bien,
13 là, on gère une grosse boîte noire.

14 Q. **[329]** O.K., vous parlez du CCR qui gère une boîte
15 noire ou vous parlez de RTA qui voit une boîte
16 noire?

17 R. J'ai parlé du CCR qui gère une boîte noire.

18 Q. **[330]** Maintenant, cette information-là qui arrive
19 au CT, relativement aux besoins, aux échanges entre
20 HQT et RTA pour le transport d'énergie sur le
21 réseau de RTA, arrive au CT et je comprends que
22 c'est une information qui va directement au CCR,
23 comme ce qu'on a expliqué tout à l'heure?

24 R. Oui.

25 Q. **[331]** Est-ce que l'information est également

1 disponible à d'autres unités d'HQT?

2 R. Comme c'est une donnée temps réel, je ne vois pas
3 qui d'autre pourrait l'utiliser, là. Non.

4 Q. **[332]** Est-ce que ça va au service de comptabilité,
5 par exemple, pour la facturation, pour...

6 R. L'information temps réel n'est pas utilisée pour
7 des fins de facturation, non.

8 Q. **[333]** O.K.

9 R. Il y a d'autres cheminements, là, c'est d'autres
10 canaux, là... oui.

11 (15 h 19)

12 Q. **[334]** Donc, l'information du CT, alors vous avez
13 vos employés qui n'exercent pas leurs fonctions de
14 GOP, reçoivent l'information, voient l'information
15 en temps réel, c'est acheminé directement au CCR.
16 Et est-ce que le CCR intervient au niveau du CT
17 pour donner des instructions?

18 R. Bien, à nouveau, le CCR, comme je vous dis, c'est
19 parce que, dans le fond, sur une interconnexion
20 comme ça, il n'y a pas vraiment de manoeuvre à
21 faire. T'sais, dans le fond, ce qui est... la
22 résultante de ce qui circule au net sur
23 l'interconnexion provient de la gestion que vous
24 faites de votre réseau. Ça fait qu'il y a peu de
25 choses que le CT peut faire pour venir changer ça

1 ou influencer ça.

2 Pour influencer ça, ça veut dire qu'il faut
3 que, de votre côté, vous augmentiez de la
4 production. Il faut que vous ayez peut-être une
5 usine d'arrêtée ou il faut que vous ayez des
6 problèmes et...

7 Q. **[335]** Je parle le transport d'électricité.

8 R. Mais, je parle de transport en ce moment. Dans le
9 fond, pour savoir ce qui circule sur... T'sais, je
10 veux dire, ce qui circule sur un fil vient d'une
11 production quelconque puis pour qu'il y ait plus,
12 plus d'électrons qui circulent ou moins, il faut
13 qu'il y ait une gestion différente qui ait été
14 faite. Ça fait que le centre de téléconduite a peu
15 de choses.

16 Là où le centre de téléconduite va
17 interagir avec vos centres à vous, c'est dans des
18 cas où on alimente des clients industriels. Bien
19 là, bien entendu, vous êtes celui qui alimenté le
20 client qui est notre client.

21 Q. **[336]** Hum, hum.

22 R. Mais là, les deux centres, vous comprenez qu'ils
23 ont besoin de voir l'unifilaire ensemble en même
24 temps parce que quand il y a une panne, quand il y
25 a des anomalies, il faut qu'ils gèrent ensemble la

1 problématique électrique puis qu'ils trouvent la
2 solution. Ça fait que... donc il y a une gestion
3 qui est faite, mais on est vraiment au niveau du
4 centre de téléconduite qui gère ça avec votre
5 centre à vous. Vous alimentez un de nos clients
6 puis là ils ont leur unifilaire puis ils voient les
7 données passer. Puis à nouveau on a vraiment...
8 l'information est très caviardée, là. On n'a que
9 vraiment le net qui sort et qui rentre à chaque
10 fois, y compris pour le client.

11 Q. **[337]** Hum, hum.

12 R. Ça fait qu'on est dans un mode où on fait appel à
13 vos centres puis on leur dit « regarde, il y a un
14 problème » puis on essaie de le résoudre.

15 Q. **[338]** Donc, il y a des échanges d'informations pour
16 ces situations particulières comme vous le décrivez
17 par les mêmes employés des CT qui là n'ont pas leur
18 chapeau de GOP?

19 R. Oui.

20 (15 h 21)

21 Q. **[339]** Juste certaines précisions sur le témoignage
22 de ce matin, les opérateurs sur le terrain, c'est-
23 à-dire ceux qui sont dans les centrales, est-ce que
24 ce sont des employés d'HQT ou d'HQP, ou les deux?

25 R. Bien, je pense qu'une image vaut mille mots, là,

1 dans le fond, on a les deux, là, comme j'ai dit ce
2 matin, principalement des opérateurs du Producteur,
3 puis dans des rares cas, comme j'ai mentionné ce
4 matin, là, pour des endroits géographiquement où il
5 y a une meilleure couverture du Transporteur dans
6 ce secteur-là, il y a, à quelques reprises, dans
7 une proportion plus restreinte, des opérateurs
8 d'HQT qui se déplacent et qui font les manoeuvres.

9 Q. [340] Et là, j'essaie de comprendre pourquoi ce
10 sont des employés d'HQT et non pas des employés
11 d'HQP qui sont au sein des centrales?

12 R. Bien, c'est parce que vous pouvez avoir une
13 centrale au milieu d'un territoire où il y a de
14 multiples installations de transport, puis vous
15 avez une centrale toute seule, isolée, les
16 centrales sont très télécommandées, la fonction
17 d'exploitant, ça prend une formation précise et ça
18 prend, c'est un programme de formation qui est long
19 et complexe, le Transporteur dispose d'un
20 exploitant dans ce secteur-là et donc une partie de
21 sa tâche est d'aller faire une manoeuvre dans cette
22 centrale-là, au même titre qu'il va la faire dans
23 un poste. C'est une question de gestion efficiente
24 des ressources.

25

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. Et je vous rappelle que c'est facturé.

3 Q. **[341]** Merci, monsieur.

4 R. Quand l'opérateur HQT va faire une manoeuvre, c'est
5 facturé à HQP.

6 Q. **[342]** Merci, Monsieur Clermont, de la précision.

7 Maintenant, on a couvert plus tôt ce matin, ou cet
8 après-midi, par le procureur de ELL... ou de, non,
9 c'est maître Neuman qui a apporté cette précision-
10 là, je pense, que la... que la fonction GOP était
11 attribuée à HQP dans le registre de la Régie depuis
12 deux mille six (2006) et que depuis deux mille six
13 (2006) était déléguée à HQT, et la question qui
14 avait été posée à monsieur Clermont, c'est est-ce
15 que ça avait été, on avait divulgué la situation à
16 la Régie, et j'ai compris que ce n'est qu'en, avec
17 le dossier 3952 qu'on a indiqué à la Régie qu'il y
18 avait cette délégation-là. Donc je dois comprendre
19 que la Régie n'était pas au courant de cette
20 délégation. Est-ce que, dans les faits, est-ce que
21 HQT a informé des tiers, les entités visées, qu'il
22 y avait une telle délégation, à votre connaissance?
23 R. Non. Je pourrais peut-être préciser, puis là, peut-
24 être que les gens de la Régie, vous allez me
25 regarder avec des gros yeux, quand j'ai répondu à

1 maître, je pense que c'est maître Hamelin, ou
2 enfin, je ne sais pas, qu'on n'en avait pas informé
3 la Régie, on ne l'a pas fait dans le cadre d'un
4 dossier normes ou fiabilité. Par contre, dans le
5 cadre de la surveillance, quand il y a eu des
6 audits, les auditeurs, évidemment, qui sont venus
7 auditer HQP dans sa fonction GOP et qui se sont
8 ramassés dans un centre de téléconduite ont très
9 bien compris ça, et il y a des gens de Régie
10 surveillance qui assistaient à ça. Alors je le dis
11 sous toute réserve, alors publiquement dans des
12 dossiers à la Régie, non, mais par ailleurs, Régie
13 surveillance est au courant de la situation depuis
14 qu'il y a des audits, probablement quelque part en
15 deux mille treize (2013), mais c'est peut-être une
16 précision que vous allez me reprocher, Monsieur le
17 Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je ne vous la reproche pas du tout mais je veux
20 juste... je veux juste... les gens de la
21 Surveillance et les régisseurs, on se tient loin,
22 on n'a pas de contact, il y a des murs, c'est deux
23 mondes, hein, c'est... ce n'est pas nous, là.

24 Mme ANDRÉE BOUCHER :

25 R. Juste un petit, je m'excuse, juste un petit point :

1 depuis le premier dossier tarifaire présenté à la
2 Régie de l'énergie par contre, on voit clairement,
3 dans les revenus requis du Transporteur, des coûts
4 refacturés, des revenus de facturation interne pour
5 les services de téléconduite réalisés. Alors on
6 voit vraiment, depuis plusieurs années, une
7 réduction des charges du Transporteur, une
8 réduction des revenus requis, qui est capté depuis
9 plusieurs années.

10 (15 h 26)

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Q. **[343]** Je vais profiter qu'il regarde ses questions.
13 Juste, l'entente n'a pas été publiée sur OASIS non
14 plus?

15 M. SYLVAIN CLERMONT :

16 R. Non.

17 Q. **[344]** O.K.

18 R. Comme j'ai répondu, à ma connaissance il n'y aucune
19 forme où elle a été publiée ou rendue publique.

20 Me PIERRE D. GRENIER :

21 Je révise juste mes questions, Monsieur le
22 Président, voir. J'ai un délai de quelques minutes,
23 alors je vais m'assurer que...

24 Q. **[345]** À une question de maître Hamelin relativement
25 à la dualité de l'application des normes au GOP, au

1 TO, au TOP, GO, est-ce que vous êtes d'accord avec
2 moi qu'il y a plusieurs normes qui s'appliquent aux
3 différentes fonctions qui sont présentement... qui
4 sont exercées par HQT, par le Transporteur?
5 Lrsqu'il se fait déléguer la fonction de HQT,
6 c'est-à-dire de GOP, pardon, est-ce que vous êtes
7 d'accord avec moi qu'il y a des normes qui
8 s'appliquent aux deux, au GOP et au TO, et qui sont
9 gérées par HQT dans cette fonction qu'elle occupe
10 présentement et qui a plusieurs chapeaux?

11 R. Juste pour être sûr que je comprends bien. Donc
12 vous voulez dire une norme CIP-002, par exemple,
13 sur la catégorisation ça serait une norme qui
14 pourrait s'appliquer autant au TO qu'au GOP?

15 Q. **[346]** Par exemple?

16 R. Oui.

17 Q. **[347]** Oui, c'est un bon exemple. Il y en a
18 plusieurs autres, mais on est... en fait il y a
19 plusieurs normes qui visent tant le GO que le GOP
20 que le TO.

21 Q. **[348]** Oui? Bon.

22 R. Il y en a en fait tout un tableau, le tableau 6 de
23 la preuve, il y en a deux pages.

24 Q. **[349]** Et comment est-ce que vous allez faire la
25 part des choses entre les employés qui ont un

1 chapeau de GOP et les employés également qui ont la
2 fonction de TO? Comment est-ce que vous faites la
3 part des choses entre l'application des normes puis
4 les problèmes potentiels de conformité qui peuvent
5 survenir à l'égard de la même responsabilité qui
6 découle de la même norme, mais quelle soit sur le
7 GOP ou le TO comme responsabilité? J'aimerais
8 comprendre de quelle façon vous avez éclairci cette
9 situation-là à l'interne?

10 R. En fait, comme j'en ai discuté avec maître Hamelin,
11 dans l'immense, la très, très immense majorité des
12 cas, on n'a pas à faire cette distinction-là. Par
13 exemple, comme on disait, puis on a utilisé le cas
14 de la porte laissée débarrée, on a utilisé le cas
15 du logiciel pas mis à jour, le logiciel dans le
16 système pas mis à jour est-ce que c'est pour GOP ou
17 c'est pour TO qu'il n'a pas été mis à jour? Bien
18 dans l'ordinateur il n'est pas à jour. Il l'est
19 pour toutes les fonctions... il l'est pour toutes
20 les fonctions visées. Alors le tableau 6 a fait un
21 départage en termes de - le tableau 6 de la preuve,
22 j'y reviens toujours, donc HQT-2 document 1 page 17
23 tableau 6 qui est le partage, alors le partage a
24 été fait en fonction de qui doit faire l'action
25 pour se rendre conforme. Et c'est comment ça qu'on

1 l'a fait. On n'a pas... il n'y a pas de cas où on a
2 à départager est-ce que j'ai fait dans la mesure où
3 c'est le même système où c'est le même centre où
4 c'est le même employé, je n'ai pas à départager
5 est-ce que le logiciel a... étant donné que c'est
6 le même logiciel je l'ai mis à jour ou je ne l'ai
7 pas mis à jour, et s'il n'a pas été mis à jour,
8 bien il ne l'a pas été pour aucune des fonctions.

9 Q. **[350]** Alors sur cette base-là, Monsieur Clermont,
10 juste pour préciser ce que vous avez dit à maître
11 Hamelin ce matin, s'il y a non-conformité au niveau
12 d'une norme CIP parce que vous n'avez pas mis le
13 logiciel à jour et c'est à la fonction de GOP,
14 c'est la fonction de TO de respecter cette norme-
15 là, qui, selon votre compréhension, qui va être
16 responsable à l'interne? Est-ce que c'est HQP ou
17 c'est HQT? Qui va être redevable, finalement, là?
18 On va regarder qui, là, HQT ou HQP?

19 (15 h 31)

20 R. Redevable par rapport au surveillant de la
21 conformité?

22 Q. **[351]** Oui, oui, oui.

23 R. Bien, ce sont les responsabilités qui ont été
24 départagées dans le tableau 6. Donc vous avez la
25 réponse dans le tableau 6. Pour chacune des normes

1 applicables au GOP, on a fait l'exercice de voir
2 qui avait la responsabilité de. Et là dedans, vous
3 noterez, il y en a des normes, OP-005, l'exigence
4 16, elle est...

5 Q. **[352]** Juste me rappeler, Monsieur Clairmont, c'est
6 la pièce HQT...

7 R. HQT-2, Document 1, page 17. Donc, c'est notre
8 preuve.

9 Q. **[353]** Oui, oui, oui.

10 R. B-161 ou je ne sais pas, là, je pense qu'elle a été
11 amendée puis elle avait changé de numéro.

12 LE PRÉSIDENT :

13 C'est le tableau 6. C'est le tableau 6, Maître
14 Grenier. Est-ce que vous l'avez?

15 Me PIERRE D. GRENIER :

16 Non, HQT-1, document 1?

17 LE PRÉSIDENT :

18 HQT-2, document 1.

19 Me PIERRE D. GRENIER :

20 Document 2? O.K., oui, pardon.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Prenez le temps, on va y arriver. Alors à la page
23 17 de 20. Alors vous avez un tableau...

24 Me PIERRE D. GRENIER :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :

2 ... puis vous avez les entités responsables qui
3 sont à la troisième colonne.

4 Me PIERRE D. GRENIER :

5 Q. **[354]** Dans ce tableau, Monsieur Clairmont, quelles
6 sont les exigences qui sont liées aux installations
7 de télécon... des centres de téléconduite?

8 R. Vous parlez du centre physique, là, la bâtisse? Je
9 ne peux pas vous répondre, parce que ça, le tableau
10 6, c'est l'ensemble des normes et des exigences qui
11 s'appliquent à la fonction de GOP.

12 Q. **[355]** Oui.

13 R. Donc là, est-ce que... bon, il y en a, là, des
14 sécurités physiques, par exemple. Ça, là, vous me
15 parlez de la bâtisse. Mais là... Je ne suis pas sûr
16 que je comprends votre question.

17 Q. **[356]** Alors comme engagement, est-ce que vous
18 pourriez m'identifier dans les normes, les normes
19 qui vont s'appliquer aux centres de téléconduite?
20 Si vous ne la savez pas maintenant par coeur, puis
21 je ne vous reproche pas de ne pas le savoir par
22 coeur, j'aimerais savoir quelles sont les normes
23 qui vont s'appliquer au centre de téléconduite.

24 R. Pouvez-vous définir centre de téléconduite? Je
25 m'excuse, je ne veux pas jouer sur les mots, là...

- 1 Q. **[357]** Mais un centre de téléconduite, c'est un
2 centre de téléconduite, c'est le centre...
- 3 R. Non, non, mais vous voulez dire la bâtisse, le
4 système informatique, l'employé, la porte,
5 définissez la portée de ce que...
- 6 Q. **[358]** Tout. Les employés, l'information, ce qu'on
7 doit faire au niveau du centre de téléconduite, les
8 opérations qu'on effectue aux centres de
9 téléconduite, ce sont les... c'est cette boîte-là
10 qui fait l'objet, non seulement l'aspect physique,
11 là, parce que je pense que le CIP va s'appliquer à
12 l'aspect physique, mais c'est toutes les fonctions
13 qui sont exercées dans les centres de téléconduite
14 avec le chapeau de GOP.
- 15 R. Tableau 6. Au complet.
- 16 Q. **[359]** Au complet.
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[360]** Donc tout s'applique...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[361]** ... aux centres de téléconduite...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. **[362]** ... au niveau du tableau 6?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. **[363]** Vous avez parlé ce matin qu'il y a des
25 délégations qui se font dans d'autres juridictions,

1 vous avez donné un exemple de National Grid qui est
2 TO, qui a délégué la fonction de TOP à ISO NE. Et
3 je reprends les notes de monsieur Pépin, là, je
4 n'étais pas là ce matin quand vous avez témoigné,
5 est-ce que vous avez des exemples... vous avez
6 vérifié dans les autres juridictions en Amérique du
7 nord si un propriétaire d'installation de
8 production a délégué sa fonction GOP à un TO? Est-
9 ce que ça existe une telle délégation, est-ce qu'il
10 y en a des exemples?

11 (15 h 36)

12 R. Ce que j'ai dit ce matin, c'est qu'on... puis je
13 comprends que vous n'y étiez pas, donc qu'on n'a
14 pas fait cette recherche-là, elle est difficile à
15 faire dans le registre, par contre, la situation du
16 transporteur qu'on vit ici est à peu près la norme
17 dans le reste du Canada, il n'y a que l'Ontario et
18 l'Alberta qui ont un régime de marché complètement
19 différent du nôtre, alors si vous allez voir dans
20 le registre des entités de NERC, vous allez voir
21 par exemple que SAS Power est identifiée comme RC,
22 BA, T... excusez la soupe à l'alphabet, mais donc
23 comme toutes les fonctions incluant celle GOP. Même
24 chose pour Manitoba Hydro, même chose pour NB
25 Power, donc le modèle au Canada où une entité est

1 inscrite pour plusieurs des fonctions, pour
2 l'ensemble des fonctions, ce n'est pas inhabituel
3 dans le modèle canadien. Il y a Alberta et Ontario
4 qui ont des modèles différents, qui ont fait une
5 déréglementation beaucoup plus grande, mais donc,
6 au Canada, ce n'est pas inhabituel. En Amérique du
7 Nord, le registre ne permet pas facilement de faire
8 cette recherche-là.

9 Q. **[364]** Donc, la réponse c'est que vous ne savez pas
10 si une telle délégation a été faite dans d'autres
11 juridictions? C'est juste ça que je veux savoir,
12 là, je ne cherche pas à vous coincer, Monsieur
13 Clermont, tout ce que je veux savoir c'est que ce
14 que vous présentez à la Régie comme délégation de
15 cette fonction de GOP à HQT, ce n'est pas quelque
16 chose, un modèle sur lequel vous vous êtes basé
17 dans d'autres juridictions et que vous n'avez pas
18 d'exemple à donner non plus à la Régie?

19 R. Effectivement. Par contre, vous vous rappellerez
20 deux éléments, vous vous rappellerez aussi que j'ai
21 dit que c'est quelque chose qui est historique et
22 qui date, et puis si je reviens, c'est quelque
23 chose qui date depuis la mise en place des centres
24 de téléconduite, donc quelque part autour de
25 quatre-vingt-six (1986). Donc, ce n'est pas quelque

1 chose qui a été décidé en deux mille six (2006),
2 tiens! la fonction GOP vient d'apparaître donc on
3 va la déléguer. Il y a une histoire qui explique
4 pourquoi on est dans cette situation-là. Cette
5 situation-là n'est pas inhabituelle au Canada et
6 non, on n'a pas fait de recherches.

7 Mais votre question était à l'effet de,
8 oui, mais pour faire ça, est-ce que vous vous êtes
9 inspiré de quelqu'un d'autre en Amérique du Nord?
10 On a hérité d'une situation historique, alors en
11 deux mille six (2006) on ne s'est pas inspiré de
12 qu'est-ce qui se faisait ailleurs en Amérique du
13 Nord, mais la situation n'est par ailleurs pas
14 inhabituelle au Canada. Et comme j'ai aussi
15 précisé, dernier élément, dans le modèle
16 fonctionnel et dans les règles pour établir le
17 registre des entités, il n'y a ni encouragement ni
18 découragement à une délégation de fonctions. J'ai
19 donné un exemple en disant que ce n'était pas
20 inhabituel, la délégation. Celle de GOP, ni
21 encouragée ni découragée par les règles
22 d'enregistrement des entités.

23 Q. [365] Très bien. Alors, ça va terminer mes
24 questions, Monsieur le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 J'ai une question pour vous.
3 Me PIERRE D. GRENIER :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Dans les dernières lignes de vos questions, vous
7 avez mentionné des fonctions et vous avez passé de
8 TO à TOP et TO. Est-ce que c'était voulu ou
9 c'était... Parce que c'est deux choses différentes,
10 alors quand on les compare à GOP versus TO ou GOP
11 versus TOP, ce n'est pas la même chose?
12 Me PIERRE D. GRENIER :
13 Au niveau des fonctions, des obligations?
14 LE PRÉSIDENT :
15 Oui. Oui.
16 Me PIERRE D. GRENIER :
17 S'il y a des croisements, la question était
18 pertinente sur les croisements qui pouvaient
19 exister.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Mais vous avez donc bien fait la distinction entre
22 les trois?
23 Me PIERRE D. GRENIER :
24 Oui.
25

1 LE PRÉSIDENT :
2 C'est bien ça?
3 Me PIERRE D. GRENIER :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Donc, c'était donc tout à fait voulu.
7 Me PIERRE D. GRENIER :
8 Oui.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Parfait. Merci. Alors, pendant que je vous ai avant
11 que vous quittiez, je comprends aussi que demain,
12 vous allez être ici qu'en après-midi, j'ai bien
13 compris?
14 Me PIERRE D. GRENIER :
15 Oui.
16 LE PRÉSIDENT :
17 Parfait. Merci, Maître Grenier.
18 Me PIERRE D. GRENIER :
19 Merci.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Maître Hamelin. Justement.
22 Me PAULE HAMELIN :
23 Est-ce que vous me permettez juste une ou deux
24 questions en suivi du tableau 6, la question qui
25 vient d'être posée par mon confrère? Je pense que

1 c'est pour, comme, souci d'éclairer. Je ne veux
2 pas...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce que ça pourrait être demain matin?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Ça pourrait être demain matin, si on me le permet.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 J'ai toujours... je vous mets un point
9 d'intendance, Monsieur le Président. Je comprends
10 que ça doit être une situation qui est
11 exceptionnelle, parce qu'il y a plusieurs
12 intervenants ici qui ont chacun leur, on a un
13 horaire à respecter et si, au fur et à mesure du
14 déroulement, à chaque fois qu'on a une idée ou
15 qu'il y a quelque chose de nouveau qui nous vient,
16 loin de moi l'idée de brider qui que ce soit ici,
17 les témoins sont là, ils sont prêts à répondre.
18 Mais ma consœur a eu la chance et la chance et la
19 chance de poser ses questions. Alors je m'en remets
20 à votre sagesse, Monsieur le Président.

21 (15 h 41)

22 LE PRÉSIDENT :

23 Hey là! Hey là! Écoutez, je ne vous surprendrai
24 pas... oui? J'espère qu'on n'a pas enregistré ça.
25 Maître Fréchette, je ne vous surprendrai pas en

1 disant que la Régie, ce qu'elle veut avoir, elle
2 veut avoir la meilleure des... puis elle ne veut
3 pas passer à côté parfois d'une réponse à une
4 question, même si elle parvient tardivement. Vous
5 êtes tardive, mais je vous demanderais d'être
6 hâtive demain matin, on va commencer avec ça demain
7 matin si vous voulez bien parce qu'il est déjà
8 presque moins quart et je... mon personnel et les
9 gens devant nous et, particulièrement, ces gens-là
10 sont fatigués. Alors je vais accepter, Maître
11 Fréchette, parce que je veux avoir le meilleur pour
12 vous rendre la meilleure décision, donc on se
13 reverra demain matin avec vos... pas huit, mais
14 deux ou trois questions pour continuer, si vous
15 voulez, pour nous éclairer. On s'entend là-dessus?
16 Et donc, demain.

17 D'autre part, je veux tout de suite vous
18 informer, Maître Fréchette, pour ne pas surprendre
19 les gens qui sont là, que je n'ai pas l'intention
20 après le Panel de les libérer. Je veux entendre le
21 Producteur et après, je verrai si j'ai besoin de
22 remettre le Panel dans cette boîte. Alors donc, ne
23 prenez pas, mesdames et messieurs, quelque chose
24 demain après-midi, parce que probablement que vous
25 allez devoir appeler pour le remettre. J'aime

1 autant jouer franc jeu tout de suite.
2 Me YVES FRÉCHETTE :
3 Je vous remercie de l'avoir dit.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Hein, parce que, je veux dire...
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 Je vous remercie, c'est clair et c'est précis.
8 LE PRÉSIDENT :
9 ... c'est parce que j'ai beaucoup de respect pour
10 les gens...
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 C'est bien.
13 LE PRÉSIDENT :
14 ... pour vous et les gens qui sont là, alors...
15 Me YVES FRÉCHETTE :
16 C'est un acte de sagesse.
17 LE PRÉSIDENT :
18 C'est un... pour moi, je veux juste m'assurer
19 que... ne pas être obligé de faire...
20 Me YVES FRÉCHETTE :
21 C'est bien.
22 LE PRÉSIDENT :
23 ... revenir quelqu'un par téléphone, ça ne
24 m'intéresse pas. Alors d'ici là, je vous souhaite à
25 tous une bonne fin de journée, ça a été une journée

1 assez dense, il y aura des notes sténo à relire et
2 je vous souhaite donc un bon appétit et une bonne
3 soirée.

4 FIN DE L'AUDIENCE

5

6

7 SERMENT D'OFFICE :

8

9 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
10 certifie sous mon serment d'office que les pages
11 qui précèdent sont et contiennent la transcription
12 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du
13 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

14

15 ET J'AI SIGNÉ:

16

17

18

19

20

CLAUDE MORIN (200569-7)